

RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ÉVOLUTION DE L'UNION

Décembre 2019



RAPPORT ANNUEL 2019

SUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ÉVOLUTION DE L'UNION

Décembre 2019



RÉSUMÉ DU RAPPORT

1. Contexte de l'Union en 2019

Tout comme en 2018, l'UEMOA a maintenu son niveau de croissance en 2019, dans un contexte de resserrement du développement de l'économie mondiale du fait, notamment, du ralentissement des activités industrielles et des tensions commerciales.

Le taux de croissance du PIB réel de l'Union a été de 6,6%. Comme en 2018, cette croissance a été portée par l'ensemble des secteurs économiques dans tous les États membres de l'Union. Elle profite de la poursuite des efforts d'investissement dans le cadre de la mise en œuvre des programmes nationaux de développement agricole, des travaux de construction d'infrastructures de base, de l'apport des industries extractives et des résultats obtenus dans les secteurs du commerce, des transports et des communications.

L'évolution des prix à la consommation dans l'Union a été maîtrisée, induisant un taux d'inflation de -0,7% contre 1,2% en 2018, en dessous du seuil de la norme communautaire de 3%. Cette situation s'explique, principalement, par le bon approvisionnement des marchés en produits de grande consommation dans les États de la région.

L'exécution des budgets des États membres de l'UEMOA s'est soldée, en 2019, par une réduction des déficits. Le déficit global représenterait 3,0% du PIB après 3,8% en 2018. Le déficit global hors dons représente 5,3% du PIB contre 5,7% en 2018. La réduction du déficit global est en lien avec une augmentation des recettes totales plus importantes que celle des dépenses.

Le taux d'endettement de l'Union est ressorti à 45,7% en 2019, contre 46,4% en 2018.

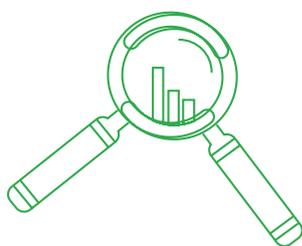
En ce qui concerne la situation extérieure de l'Union, elle se traduirait, en 2019, par un solde global excédentaire de 1 659,4 milliards, après un excédent de 1 088,2 milliards un an plus tôt. Cette évolution est liée à la hausse des entrées nettes de capitaux au titre du compte financier, dont le niveau a plus que couvert le déficit du compte courant.

La situation monétaire de l'Union à fin décembre 2019, comparée à celle à fin décembre 2018, est caractérisée par un accroissement de la masse monétaire de 10,4%, consécutif à la progression des actifs extérieurs nets et des créances intérieures.

Dans ce contexte économique, les Organes de l'UEMOA ont conduit, conformément à leurs mandats, aux priorités de l'Union et aux décisions de la Conférence des Chefs d'États et de Gouvernement, les chantiers communautaires dont les principaux résultats sont consignés dans le présent rapport.

2. État de mise en œuvre des chantiers de la Commission

Conformément à ses missions, la Commission de l'UEMOA a conduit plusieurs chantiers dans le but de renforcer l'édification des acquis de l'Union.



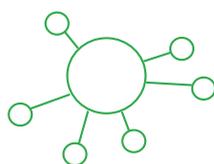
Ainsi, dans le cadre de l'exercice de la surveillance multilatérale, le Conseil des Ministres, en sa session de juin 2019, adopté la recommandation relative aux orientations de politique économique des États membres au titre de l'année 2020. Cette recommandation porte principalement sur la diversification des économies au sein de l'espace communautaire.

L'état de mise en œuvre du Pacte de convergence ressort que six (6) États membres ont respecté l'ensemble des critères de convergence de premier rang contre deux (2) en 2018.

S'inscrivant dans la dynamique de réalisation des conditions de convergence au 31 décembre 2019, le rapport sur l'exécution de la surveillance multilatérale, adopté en Conseil des Ministres du 20 décembre 2019 à Dakar, a mis l'accent sur l'évaluation technique des programmes pluriannuels de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité au titre de la période 2020-2024 et sur l'amélioration de la mobilisation des ressources intérieures.



L'amélioration de la gouvernance financière a été poursuivie avec l'assistance technique aux États membres, à travers la participation de la Commission aux négociations et aux revues des programmes économiques et financiers avec les Institutions de Bretton Woods. Les capacités des États à l'utilisation des outils de modélisation et d'analyse économique ont été renforcées. Des réunions techniques d'appropriation desdits outils ont également été tenues avec les Comités Nationaux de Politique Économique.



Pour l'édification du marché commun, la Commission a poursuivi la consolidation de l'Union douanière à travers les actions du projet d'interconnexion des systèmes informatiques douaniers dont la phase pilote a concerné le Burkina Faso et le Togo. Pour étendre le projet à tous les États membres de l'Union, une étude a été réalisée et validée. La Commission a aussi finalisé les études sur la libre circulation des services et poursuivi celles relatives à l'institution du régime de la libre pratique.

Concernant la convergence avec la CEDEAO, la collaboration des deux Institutions a permis de mettre en place des cadres communs dans plusieurs domaines. Les principaux résultats y relatifs concernent, notamment la validation du projet de Code

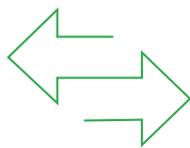
Des efforts ont aussi été consentis dans les domaines de la modernisation du cadre de gestion de leurs finances publiques et la mise en œuvre des principes de bonne gouvernance, du suivi et de l'évaluation des réformes, des appuis techniques et des actions de renforcement des capacités.

Concernant les réformes sur les marchés publics, de nouveaux indicateurs communautaires de suivi des marchés publics de l'UEMOA ont été approuvés et la Directive unifiée des marchés, regroupant les Directives 04 et 05 de 2005 sur les marchés publics et les délégations de service public a été finalisée.

Communautaire des Douanes de la CEDEAO, la validation du projet de Règlement portant prévention des risques biotechnologiques dans l'espace CEDEAO, le renforcement de l'application uniforme du Tarif Extérieur Commun (TEC) CEDEAO ainsi que le suivi de la mise en œuvre dudit TEC.

En effet, le Tarif Extérieur Commun (TEC) CEDEAO / UEMOA, mis à jour pour prendre en compte les amendements opérés dans le Système Harmonisé (SH) de désignation et de codification des marchandises dans sa Version 2017, est appliqué par l'ensemble des États membres de l'Union. Des réflexions ont été menées en vue de donner de nouvelles orientations au Comité de Gestion du TEC, dans le cadre de l'application du TEC CEDEAO.

S'agissant des modes de financement de l'Union dans le cadre de l'application du TEC CEDEAO, l'étude sur le financement de l'Union a été parachevée et le rapport validé par les États membres.



Dans le cadre du développement des échanges commerciaux,

l'accent a été mis sur la facilitation des échanges, la promotion des échanges commerciaux et l'appui à l'amélioration de la compétitivité.

Au titre de la facilitation des échanges, un renforcement des capacités des États membres pour respecter leurs engagements auprès de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) a abouti à la ratification par sept (07) États membres de l'Union, de l'accord de facilitation des échanges de l'OMC, entré en vigueur en février 2017 et qui, à terme, devrait permettre de stimuler le commerce mondial et régional. L'Union contribue à ce processus à travers la définition de projets régionaux de facilitation des échanges, notamment la définition d'une stratégie de gestion coordonnée des frontières. Le cadre institutionnel de la dématérialisation des documents commerciaux et douaniers a été défini et son processus d'adoption est en cours. De même, le Mécanisme d'Alerte des Obstacles au Commerce (MAOC) mis en place au niveau de tous les États membres, est en cours d'évaluation pour en assurer la pérennisation. Les Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA ont élaboré conjointement un Programme multi-bailleurs de Facilitation des Échanges pour l'Afrique de l'Ouest en vigueur depuis 2018.

En matière du développement des échanges commerciaux, les données de base pour la création de la Bourse Régionale des Produits Vivriers (BRPV) ont été actualisées. Les acteurs du secteur privé ont été formés sur la gestion des différends commerciaux par la médiation. Un compendium des textes pour la gestion de la médiation a été élaboré ainsi qu'un guide pour le développement de chaînes de valeur agro-industrielles à partir de l'expérience de la filière « tomates

industrielles » de la Vallée du fleuve Sénégal. Des animateurs des centres d'arbitrage, de conciliation et de médiation pour le règlement des différends commerciaux ont également été formés à la négociation des contrats commerciaux.

Afin d'améliorer les capacités de formation des centres universitaires en matière de culture d'exportation, neuf modules de formation sur la culture de l'exportation ont été élaborés et partagés avec huit centres universitaires identifiés dans chacun des États membres.

De même, un cadre d'échanges entre les centres universitaires de formation en économie et commerce international et les chambres consulaires des États membres de l'UEMOA a été mis en place.

Afin de contribuer à accroître et diversifier l'offre de produits exportables, un guide de développement des chaînes de valeur a été élaboré, avec un film documentaire, sur la base de l'expérience de la filière « tomates industrielles » de la Vallée du Fleuve Sénégal. Ce guide et le film documentaire ont été traduits en portugais, pour en assurer une bonne diffusion en Guinée-Bissau. Suite au partage de ce guide au sein de la Commission de l'UEMOA, il a été retenu de mettre en place une Task-Force pour la promotion du modèle de développement par le schéma des chaînes de valeur.

Dans le même ordre d'idées, des guides-pays ont été élaborés pour l'exploitation des opportunités nées de l'AGO pour des exportations vers les États-Unis d'Amérique. Ils seront complétés par un guide d'accès au marché américain.

En ce qui concerne l'élargissement des instruments de gestion du marché des produits agricoles, la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) a été prospectée pour accompagner la Commission de l'UEMOA dans la mise en place

de la Bourse Régionale des Produits Agricoles au sein de l'espace UEMOA.

Dans le cadre du renforcement des moyens d'intervention de la Commission pour la promotion des échanges intracommunautaires, un accord de coopération a été signé entre la Commission de l'UEMOA et le Réseau des Organismes de Promotion du Commerce des États membres de l'UEMOA (ROPC/UEMOA). La Commission soutient aussi le projet Talents Africains à l'International (TAI) du ROPC/UEMOA qui vise à mettre en relation des entreprises d'au moins deux États membres, désireux de développer leurs échanges commerciaux, en employant des jeunes volontaires pour y contribuer.

Les enjeux, le cadre juridique et les modalités pour la définition d'une politique régionale en matière d'économie numérique ont été explorés en collaboration avec la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED).

Dans le cadre de la surveillance commerciale dont le rapport consignait les résultats de 2018 a fait l'objet de diffusion dans tous les États membres, il ressort notamment la persistance d'entraves dans la mise en œuvre des instruments de la politique commerciale.

Concernant la régulation du marché des biens et services de l'Union, des actions visant à assainir la concurrence entre les entreprises pour le bien-être des consommateurs se sont poursuivies en 2019. Elles ont consisté en la réalisation d'enquêtes de concurrence dans les secteurs de la confiserie, des assurances et de la cimenterie, et à la finalisation des procédures d'instruction de plusieurs contentieux notamment dans les secteurs de la manutention portuaire, de la conservation mortuaire, de l'assistance en escale, du gaz de pétrole liquéfié et des télécommunications.



Relativement à la libre circulation des personnes, des biens, des services et du droit d'établissement, la Commission a, d'une part, apporté des appuis techniques et financiers aux États pour l'application des textes communautaires et, d'autre part, poursuivi ses actions d'identification des barrières non tarifaires, de plaidoyer et de sensibilisation.

En ce qui concerne plus spécifiquement les personnes non ressortissantes de l'Union, la Commission a procédé à la mise à jour des données de l'étude diagnostique sur le Visa unique de l'UEMOA.

Dans les domaines du suivi des pratiques anormales, quatre rapports trimestriels de l'OPA ont été publiés, suite à leur validation au cours d'ateliers nationaux de restitution, de sensibilisation et de plaidoyer. De l'analyse des résultats, il a été constaté un léger recul des pratiques anormales sur les corridors routiers de l'espace UEMOA au deuxième trimestre de l'année 2019, par rapport à 2018. En effet, un véhicule de transport de marchandises en transit sur un corridor routier inter-État dans l'espace UEMOA, a été contrôlé en moyenne 18,8 fois par voyage. Les sommes qui lui ont été prélevées illicitement par les agents impliqués dans ces contrôles sont de 80 404 FCFA. Le temps moyen consacré aux contrôles est de 81 minutes.

Aussi faut-il noter que le processus de transformation de l'OPA en Observatoire Régional des Transports est actuellement en cours et son opérationnalisation est prévue en 2020.

Des synergies ont été développées avec la CEDEAO dans le cadre du Programme WAPIS/SIPAO (Système d'Information Policière de l'Afrique de l'Ouest).



En matière de négociations commerciales multilatérales, la Commission de l'UEMOA a commencé à prendre part, aux côtés des États membres, à des rencontres relatives aux modalités de mise en œuvre de la Zone de Libre Échange Continentale Africaine (ZLECAf) adoptée par l'Union Africaine.

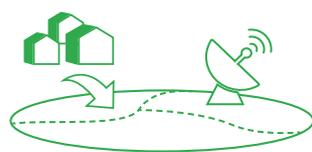
Les États de la région Afrique de l'Ouest ont validé les modules harmonisés de formation sur les Accords de Partenariat Économique (APE), élaborés à l'initiative de la Commission de la CEDEAO, en concertation avec celle de l'UEMOA.

Dans le cadre de la coordination et du suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'examen conjoint des politiques commerciales, la Commission a organisé, à Cotonou, un atelier avec les États membres et des ateliers nationaux se poursuivent dans les pays.



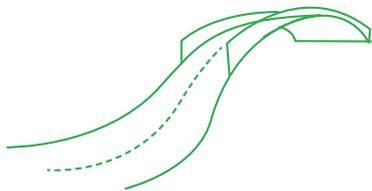
Concernant le dossier relatif aux Accords de Partenariat Économique (APE) entre la Région Afrique de l'Ouest et l'Union européenne, les Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA ainsi que les États membres ont conclu un Accord d'Association avec la Mauritanie en tant que partie de la région APE Afrique de l'Ouest. Cet Accord permettra à la Mauritanie d'adopter le TEC CEDEAO et d'intégrer la zone de libre-échange de l'Afrique de l'Ouest à partir de janvier 2020. Sur la base de cet Accord d'Association, la Mauritanie a signé l'Accord de Partenariat Économique (APE), de même que la Gambie. À ce jour, quinze des seize États de la région Afrique de l'Ouest ont signé l'APE entre la Région Afrique de l'Ouest et l'Union européenne. Seul le Nigeria ne l'a pas encore signé.

Deux États de la région, la Côte d'Ivoire et le Ghana, ont mis en œuvre l'APE intérimaire qu'ils ont respectivement signé avec l'Union européenne.



En matière d'aménagement du territoire communautaire, la Commission de l'UEMOA s'est attelée, au cours de l'année 2019, à outiller les États membres en matière de développement territorial et de coopération transfrontalière locale. Ainsi, la promotion, la consolidation et l'extension des Schémas d'Aménagements Transfrontaliers Intégrés (SATI) ont été engagées et les activités d'appui-conseil aux États dans le cadre du Projet d'assistance technique du don IDA sur le Financement du Logement Abordable dans l'espace UEMOA (PFLA - UEMOA) ont démarré.

Dans le cadre de la gestion spatiale communautaire, le projet de Décision portant adoption du Schéma de Développement de l'Espace Régional de l'UEMOA (SDER) a été approuvé par les Ministres en charge de l'Aménagement du Territoire des États membres de l'UEMOA, le 25 octobre 2019 à Abidjan. Son suivi sera assuré à travers l'Observatoire Régional d'Analyse spatiale et de Suivi du Territoire Communautaire (ORASTEC) dont l'opérationnalisation est en cours suite au recrutement d'un consultant chargé de développer le Système d'Information Géographique (SIG), orienté WEB, pour le partage et la diffusion des indicateurs de suivi de l'espace communautaire.



S'agissant des infrastructures, les réalisations de l'année 2019 s'inscrivent principalement dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Actions Communautaire des Infrastructures et du Transport Routier (PACITR). Elles portent, entre autres, sur le contrôle régional de la charge à l'essieu pour la préservation des infrastructures routières, la coordination de la mise en œuvre des programmes routiers régionaux, la réalisation des études techniques routières sur les corridors routiers communautaires, l'élaboration d'un Plan directeur d'aménagement des corridors pour l'anneau de croissance en Afrique de l'Ouest, la coordination régionale de la mise en œuvre du projet de l'autoroute Yamoussoukro-Ouagadougou ainsi que les projets de construction des Postes de Contrôles Juxtaposés et des stations de pesage.

En vue de la mobilisation des ressources pour le financement du Plan directeur d'aménagement des corridors pour l'anneau de croissance en Afrique de l'Ouest, il a été organisé, le 18 juillet 2019, une table ronde des bailleurs de fonds à

l'issue de laquelle le montant des manifestations d'intérêt est évalué à 1 752 milliards de francs CFA.

Des concertations régionales ont été organisées entre les acteurs concernés dans le secteur des transports en vue de faciliter l'application du Règlement relatif au contrôle du gabarit, du poids et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transports de marchandises dans les États membres de l'UEMOA. Ces concertations qui ont conduit à la mise en œuvre des mesures arrêtées de commun accord entre les États membres et la Commission ont permis de réduire le taux d'extrême surcharge de 40% à 20% en 2018. Pour compter de 2019, les États et la Commission ont convenu de l'application d'une tolérance maximum de 15% ainsi que l'application du régime des sanctions et du délestage au-delà des 15%. À l'issue de la réunion des Ministres tenue le 19 septembre 2019, les États et la Commission ont convenu d'une application intégrale et concomitante Règlement N°14/2005/CM/UEMOA à partir de juillet 2020.

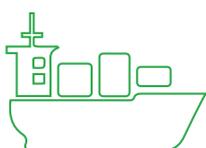
Par ailleurs, il convient de signaler que les Postes de Contrôles Juxtaposés de Boundou Fourdou sur le corridor Dakar-Conakry ont été officiellement remis le 17 décembre 2019 aux autorités des États frontaliers du Sénégal et de la Guinée.



Pour ce qui concerne le transport aérien, la réalisation des actions prioritaires du Programme Régional de Développement du Transport Aérien (PRDTA) a conduit la Commission à poursuivre la mise en œuvre du Projet d'Appui au Secteur du Transport Aérien en Afrique Centrale et Occidentale (PASTA CO) financé par la BAD. De même, elle a assuré la formation, le conseil et l'assistance aux États membres en matière de sécurité et de sûreté de l'aviation civile. La création de l'Unité Régionale de Supervision de la Sécurité et de la Sûreté de l'Aviation Civile de l'UEMOA (URSAC) de même que la coordination avec les États ont également été renforcées.

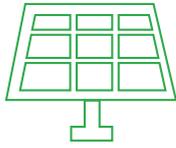
En ce qui concerne la sécurité et la sûreté de l'aviation civile, une Unité Régionale de supervision de la sécurité et de la Sûreté de l'Aviation Civile des États membres de l'UEMOA a été créée par décision n°06/2019/COM/UEMOA du 09 septembre 2019. Le projet COSCAP -UEMOA, puis l'URSAC ont poursuivi leurs activités qui ont contribué à rehausser le niveau de conformité des États membres en matière de sécurité de 63% à 65%.

Les activités de contrôle de conformité de la mise en œuvre des dispositions du Règlement n°10/2013 modifiant le Règlement n°11/2005 et de la Décision n°11/2013 et de renforcement des capacités des administrations de l'aviation civile des États membres ont permis une amélioration sensible du niveau de l'organisation nationale de la sûreté et du niveau de la mise en œuvre des procédures et pratiques de sûreté dans les aéroports des États membres audités et dans l'Union.



Concernant le sous-secteur maritime, la Commission a essentiellement continué l'adoption de la réglementation communautaire à travers la prise du Règlement

d'exécution n°003/2019/COM/UEMOA du 04 mars 2019 déterminant le taux, et les modalités de perception et de répartition de la redevance devant alimenter les fonds nationaux et le fonds régional de développement du sous-secteur maritime, fluvial et lagunaire. En outre, la Commission a accompagné les États côtiers dans la mise en place desdits fonds.



Dans le domaine de l'énergie, la Commission finance à travers le Fonds de Développement de l'Énergie (FDE), la réalisation de quatorze (14) projets relatifs à la production et à l'interconnexion de réseaux électriques. La supervision technique de ces projets fait ressortir, en 2019, un état d'avancement satisfaisant. Pour favoriser l'émergence d'un marché commun des services énergétiques, l'étude pour le développement de pôles énergétiques dans l'espace UEMOA a été menée dans le but de mettre en valeur les ressources énergétiques là où elles sont abondantes en vue de réaliser des économies d'échelle et de tirer profit des avantages comparatifs des différentes sources de production. De plus, la phase d'implémentation du Système d'Information Énergétique dans les États membres de l'UEMOA (SIE-UEMOA) a connu un progrès notable avec la mise en ligne de la plateforme test www.sie-uemoa.org.

S'agissant des énergies renouvelables, la Commission de l'UEMOA

a engagé en 2019 la poursuite des activités du volet 2 du Programme Régional de Développement des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique (PRODERE) conformément aux conclusions de la réunion des Ministres de décembre 2018. À cet égard, les ouvrages réalisés en Guinée-Bissau, au Sénégal et au Togo ont fait l'objet de réception définitive. Des actions sont en cours, en vue d'élaborer un projet de texte portant sur les mesures incitatives pour la promotion des énergies renouvelables. Des actions de renforcement de capacités ont été également menées à l'endroit des experts des États membres.

Concernant l'efficacité énergétique, la Commission poursuit la mise en œuvre du Programme Régional d'Économie d'Énergie (PREE). Deux (02) projets de directives élaborés dans le cadre du PREE et relatifs à l'étiquetage énergétique des appareils électroménagers et à l'efficacité énergétique dans les bâtiments ont été validés par les Ministres en charge de l'Énergie. En ce qui concerne le renforcement de capacités des laboratoires de tests de performance énergétique, l'équipement de cinq (05) laboratoires, est en cours de réalisation.



Dans le domaine de l'économie numérique, trois (03) études ont été lancées en 2019 dont les conclusions permettront de mettre en œuvre le Programme Régional de Promotion des Usages Numériques et d'améliorer la gouvernance du secteur. Trois (03) avant-projets de textes communautaires sont élaborés et soumis à la procédure d'adoption.



Dans le secteur agricole, les efforts ont été poursuivis en matière d'harmonisation des réglementations sur les intrants agricoles et la sécurité sanitaire et phytosanitaire, le renforcement de la gouvernance des filières agricoles prioritaires (coton, maïs, riz, bétail et aviculture), la mise en place des infrastructures de production irriguée et de stockage ainsi que de commercialisation des productions. La Commission a également consolidé ses acquis sur la gestion des maladies animales et des ravageurs, les aménagements prévus dans le cadre du projet de mise en valeur des terres de l'Office du Niger, la réalisation d'aménagements de périmètres agro-sylvo-pastoraux et halieutiques, la promotion des plateformes agricoles intégrées à partir de sources innovantes d'énergie renouvelable. Le Système d'Information Agricole Régional (SIAR), bientôt fonctionnel, permettra un meilleur pilotage des politiques, programmes et projets agro-sylvo-pastoraux et halieutiques. Les activités du Projet d'appui à la gouvernance de la résilience, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de l'agriculture durable (PAGR-SANAD) financé par l'UE se poursuivent.



Dans le cadre de la pharmacie vétérinaire, cent trente-huit (138) Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) communautaire de produits vétérinaires ont été délivrées en 2019. En outre, les appuis aux États membres pour la surveillance du marché des médicaments vétérinaires ont été poursuivis. Par ailleurs, la Commission a renforcé les capacités techniques des Experts du Comité Régional

du Médicament Vétérinaire sur les nouvelles exigences techniques et scientifiques en matière d'évaluation de la qualité des médicaments vétérinaires.

Il est à noter que le Système d'Information Agricole Régional (SIAR), bientôt fonctionnel, permettra un meilleur pilotage des politiques, programmes et projets agro-sylvo-pastoraux et halieutiques. Les activités du Projet d'appui à la gouvernance de la résilience, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de l'agriculture durable (PAGR-SANAD), financé par l'Union européenne, se poursuivent.



Pour le foncier rural, le site internet de l'Observatoire Régional du Foncier rural en Afrique de l'Ouest (ORFAO) a été mis en place.



Dans le secteur pêche aquaculture, la Commission a continué l'opérationnalisation du Système d'Informations Régional des Pêches (SIRP), ainsi que la production de semences améliorées de poisson. Elle a également mené le chantier d'harmonisation des législations en matière de gestion de pêche et d'aquaculture à travers la validation, par les États membres, des projets de Décision portant harmonisation des modèles de permis de pêche et des registres des titres de pêche et portant réglementation de l'exercice de l'aquaculture.



Dans le secteur des mines et des hydrocarbures, la Commission a, en 2019, poursuivi le processus d'adoption du Code Minier Communautaire révisé. Elle a apporté des appuis pour le renforcement des capacités des administrations, l'amélioration de la gouvernance du secteur et à la promotion du secteur des mines et du pétrole. Spécifiquement dans les hydrocarbures, la Commission a lancé, en 2019, une étude relative à une assistance dans l'élaboration de trois (03) textes communautaires sur (i) les spécifications techniques des produits pétroliers distribués dans l'Union, (ii) le stock de sécurité des produits pétroliers et (iii) la circulation et les frais de consignation des bouteilles de gaz butane.



En matière d'environnement et de gestion durable des ressources naturelles, la Commission a mis en œuvre plusieurs actions dans le cadre du programme BID UEMOA d'hydraulique et d'assainissement en milieu rural, du programme d'aménagements hydrauliques multi-usages. Elle a lancé les activités du projet d'investissement pour la résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest (WACA ResIP) en appui aux actions de protection du littoral ouest africain et maintenu son appui à la lutte contre l'ensablement du fleuve Niger (PLCE/BN), le Projet d'Aménagement de mille (1 000) hectares de périmètres à des fins agro-sylvo-pastorales et halieutiques dans les États membres de l'UEMOA, l'Harmonisation des Évaluations Environnementales et la validation du document de stratégie régionale de gestion des produits et déchets plastiques et de texte juridique harmonisé par les Commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO.

La Commission a par ailleurs renforcé sa collaboration avec la CEDEAO en vue de doter l'espace communautaire d'instruments juridiques nécessaires à la préservation de la



En matière de développement de l'entreprise, l'amélioration du climat des affaires et de l'investissement, le renforcement de la compétitivité des entreprises et la promotion de la qualité ont été poursuivis.

Pour ce qui concerne l'amélioration du Climat des Affaires et de l'investissement, l'Initiative Régionale pour l'amélioration du Climat

biodiversité régionale ainsi qu'à la promotion d'un environnement sain à travers une meilleure gestion des déchets plastiques.

Il en est de même de la poursuite de la collaboration avec l'Union européenne et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) dans le cadre de la mise en place et du fonctionnement de l'Observatoire Régional de la Biodiversité et des Aires Protégées pour l'Afrique de l'Ouest, à travers le Programme Biodiversity and Protected Areas Management (BIOPAMA).

En outre, avec l'appui de l'Union européenne, le Programme d'appui pour la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles, la promotion de la gouvernance environnementale et la lutte contre les changements climatiques en Afrique de l'Ouest (PAPBIO), et celui d'appui à la préservation des écosystèmes forestiers (PAPFOR) ont été lancés.

Aussi des actions de renforcement de capacités des experts des États membres de l'UEMOA et de la CEDEAO se sont-elles poursuivies pour permettre une meilleure participation des États membres et de la région aux négociations régionales et internationales relatives aux accords multilatéraux sur l'environnement et en particulier sur le climat.

des Affaires (IRCA) a été adoptée par le Conseil des Ministres Statutaire le 27 septembre 2019. Aussi, l'élaboration des documents d'encadrement des Partenariats Public-Privé (PPP) dans l'UEMOA (stratégie et cadre juridique pour la promotion des PPP nationaux et règlement portant cadre juridique et institutionnel pour la mise en œuvre des projets régionaux en PPP), ainsi que le cadre de référence pour la promotion des investissements ont-ils été finalisés. Enfin, le renforcement des capacités des acteurs a été réalisé dans le cadre d'un atelier organisé avec la participation du Secrétariat Permanent de l'OHADA.

Pour la promotion de la qualité dans l'Union, la Commission a poursuivi la formation des formateurs des États membres en métrologie et en management de la qualité, la mise en œuvre de son appui à deux laboratoires d'étalonnage à vocation régionale et au Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC). Aussi, a-t-elle, en collaboration avec la CNUCED fait valider par les États membres un rapport d'étude et un avant-projet de Directive en vue de proposer un cadre communautaire de protection des consommateurs dans l'Union, assorti d'un plan d'actions pour le renforcement des capacités des États membres.



Dans le secteur de l'artisanat, la Commission a conduit des actions de suivi de la mise en œuvre du Règlement portant Code Communautaire de l'Artisanat (CCA), de l'élaboration et de l'adoption des textes d'application du CCA au niveau régional, de l'exploitation du Système d'information sous Régional sur l'Artisanat (SIRA), de la formation des entreprises artisanales. Il en est de même pour le renforcement des capacités techniques des Chambres consulaires nationales de Métiers de l'Artisanat, du processus d'évaluation de la phase pilote du Programme d'Appui à la Petite Entreprise Artisanale de l'UEMOA et du renforcement des Capacités des structures d'encadrement du secteur de l'artisanat.



Dans le secteur du tourisme, en 2019, les textes communautaires et les plans d'actions de l'Union ont été actualisés pour tenir compte des défis sécuritaires actuels.



Concernant la culture, des textes communautaires ont été approuvés par les Ministres sectoriels dans le cadre de la réalisation d'un marché régional structuré et attractif des biens et services culturels.



Au titre de la santé, des appuis ont été apportés aux États membres dans les domaines de la mutualité sociale, de la réglementation pharmaceutique, de la surveillance et de la réponse aux risques sanitaires transfrontaliers.



Dans le domaine de la paix et la sécurité, la Commission a organisé, en collaboration avec la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel (MISAHEL), du 15 au 17 juillet 2019 à Sikasso en République du Mali, une concertation sur la paix, la sécurité et le développement. Cette concertation rentre dans le cadre du renforcement de la coopération transfrontalière. Elle a permis de mener la réflexion sur l'approche globale visant à renforcer l'action des collectivités territoriales pour préserver la paix, la sécurité dans les zones frontalières.

Également, pour faire face à l'insécurité grandissante dans l'espace UEMOA, la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement (CCEG), tenue à Dakar le 03 décembre 2019, a adopté un Acte additionnel instituant un Fonds Régional de Sécurité dont la finalité consiste à la mobilisation de ressources



Dans le domaine de l'enseignement supérieur, les actions réalisées la mise en place d'un système d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche dans l'espace UEMOA en partenariat avec le Conseil Africain et Malgache de l'Enseignement Supérieur (CAMES). Les réformes ont porté notamment sur l'harmonisation de l'examen du Baccalauréat au sein de l'Union avec l'adoption par les Ministres sectoriels d'une Charte portant sur l'organisation d'un Baccalauréat unique au sein de l'UEMOA.

financières conséquentes sur le moyen terme en vue de poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions de la CEDEAO pour lutter contre le terrorisme dans l'espace CEDEAO sur la période 2020-2024 adopté le 14 septembre 2019 à Ouagadougou par la Conférence des Chefs d'État de la CEDEAO. Pour l'opérationnalisation de ce Fonds Régional de Sécurité, un Règlement a été pris le 20 décembre 2019 par le Conseil des Ministres statutaire de l'Union. Pour ce faire, une contribution immédiate de l'UEMOA de cent (100) millions de dollars US (soixante milliards de francs CFA environ) a été faite aux pays du champ, à savoir le Burkina Faso, le Mali et le Niger.

Cette contribution de l'UEMOA constitue une partie des engagements pris par les Chefs d'État de l'UEMOA au cours de la conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO, tenue à Ouagadougou, le 14 septembre 2019. Le but étant de soutenir à hauteur cinq cent (500) millions de dollars US, le financement du plan d'actions de la CEDEAO pour lutter contre le terrorisme dans l'espace CEDEAO sur la période 2020-2024.



Pour ce qui est du Genre, l'année 2019 a été consacrée à la phase d'opérationnalisation de la Stratégie Genre de l'Union (2018-2027), adoptée par décision N°03-2018/CM/UEMOA du 29 juin 2018. L'axe

« l'institutionnalisation du Genre dans les États membres et dans les Organes de l'UEMOA » a été privilégiée. À cet effet, un diagnostic des mécanismes nationaux chargés du Genre a été réalisé en prélude à l'élaboration d'un schéma organisationnel type d'institutionnalisation du Genre dans les ministères sectoriels et dans les Institutions des États membres. De même, un diagnostic de l'implémentation de la Budgétisation Sensible au Genre (BSG) dans les États membres a

été réalisé en vue, d'une part, d'une harmonisation des approches institutionnelles et, d'autre part, de la constitution d'une base de données de cadres expérimentés pour la gestion des finances publiques intégrant le Genre.

Au sein des Organes de l'Union, l'institutionnalisation a été amorcée à travers la relecture des programmes sectoriels pour les rendre sensibles à la sexospécificité.

En ce qui concerne le suivi annuel de la mise en œuvre des réformes, politiques, programmes et projets communautaires, la Commission a tenu en 2019, en relation avec les États membres, la cinquième édition de la revue annuelle. Au total, 113 textes et 99 projets et programmes ont été passés en revue. Des résultats des travaux, il ressort que des progrès appréciables ont été réalisés par tous les États membres, l'Union ayant enregistré un taux global de mise en œuvre des réformes de 74% en 2019 contre 69% en 2018 et 62% en 2017, soit une augmentation de 5 points de pourcentage entre 2018 et 2019.

Il faut noter que les interventions de l'Union intègrent aussi les activités des autres Organes dont l'état des résultats enregistrés en 2019 est présenté dans le point suivant.



3. Activités des autres Organes de l'Union

Au cours de l'année 2019, les autres Organes ont conduit, chacun en ce qui le concerne, des activités entrant dans le cadre de leur prérogative respective.

Ainsi, la Cour de Justice a réalisé des activités judiciaires et mené des actions relatives à la communication, la coopération judiciaire et le renforcement des capacités de ses membres et des acteurs nationaux.

La Cour des Comptes, conformément à ses attributions, a vérifié les comptes de l'ensemble des Organes de l'UEMOA, ainsi que ceux du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF). Elle a réalisé des travaux d'harmonisation des procédures et des normes communes de contrôle, renforcé les capacités des juridictions financières des États membres et participé à des réunions statutaires et à diverses rencontres.

En ce qui concerne le Comité Interparlementaire (CIP), il a tenu ses réunions statutaires, organisé des séminaires d'imprégnation des chantiers de l'UEMOA et assuré la diplomatie parlementaire.

La Chambre Consulaire Régionale (CCR) a tenu sa 17^{ème} Assemblée générale ordinaire et les réunions de ses Commissions techniques, participé à la Conférence Permanente des Chambres Consulaires Africaines et Francophones (CCCAF). Elle a pris part à la mise en œuvre du Projet d'Appui à la Compétitivité du Commerce et à l'Intégration Régionale de l'UEMOA (PACCIR-UEMOA). De même, elle s'est impliquée dans la prise de décision et l'action communautaire, et a pris part aux réunions du Conseil d'Administration de l'Association Investir en Zone Franc (IZF). Les travaux de construction du siège de la Chambre Consulaire Régionale démarrés à Lomé le 04 janvier 2018 ont été poursuivis en 2019.

S'agissant du Conseil des Collectivités Territoriales (CCT), il a, en 2019, tenu sa session ordinaire au cours de laquelle les élus et les experts se sont appropriés les cinq (05) projets pilotes portés par les villes d'Abobo (Côte d'Ivoire), de Bama (Burkina Faso), de l'Arrondissement n°7 de Bobo-Dioulasso (Burkina Faso), de l'Arrondissement Communal de Niamey

V (Niger) et de Saint-Louis (Sénégal). Ce portefeuille d'investissements représente la première phase de la convention de partenariat signée entre l'UEMOA et les Fonds vert pour les femmes - R20 Paris. Cette rencontre fait suite à la réunion des Commissions Techniques qui a permis aux experts des villes pilote de valider les projets à soumettre au CCT-UEMOA. A cette occasion, la Commission de l'UEMOA a signé, avec la Coopération suisse un avenant à la convention de base pour l'octroi de crédits supplémentaires pour la phase I du PCTL. Cet accord stipule également l'engagement de la coopération suisse à appuyer la mise en œuvre du Programme Régional d'Appui à la Décentralisation Financière (PRADEF) dans l'espace UEMOA.

Pour ce qui concerne le Conseil du Travail et du Dialogue Social (CTDS), il faut noter qu'il a transmis à la Commission deux (02) Avis importants, adoptés par le Conseil lors de sa dernière session : l'Avis n°007 / 2018 sur la portabilité des droits des travailleurs migrants à la sécurité sociale au sein des huit pays membres de l'UEMOA et l'Avis n°008 / 2018 sur l'égalité de chance et de traitement entre Homme et Femme en milieu professionnel.

Deux (02) autres Avis ont été adoptés au cours de la 10^{ème} Assemblée générale du CTDS tenue en Octobre 2019. Il s'agit de (i) l'Avis N°009/2019 sur la promotion de la responsabilité sociale et de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale au sein des pays membres de l'espace UEMOA et (ii) l'Avis n°010/2019 sur la violence et le harcèlement au travail dans les pays membres de l'UEMOA. Dans le cadre de la consolidation de la paix sociale dans l'Union, le CTDS s'inscrit dans une logique d'institutionnalisation du dialogue social à travers la mise en place de cadres nationaux de dialogue social dotés de moyens appropriés pour s'impliquer davantage dans la prévention des conflits sociaux.

4. Recadrage de priorités et réformes internes

Les orientations qui ont servi de base pour l'action de la Commission de l'UEMOA en 2019, sont issues de la feuille de route 2017-2021.

Bâtie autour de trois axes stratégiques majeurs de gestion et de recherche de performance, cette feuille de route affirme la volonté de faire de la Commission une institution moderne et crédible, reconnue pour sa culture du résultat et de redevabilité dans la mise en œuvre de sa mission. Elle vise essentiellement à : (i) renforcer la gouvernance et le pilotage institutionnel de la Commission, (ii) rationaliser les charges et les modalités d'intervention des politiques sectorielles et (iii) renforcer la gouvernance économique et l'application effective de la législation communautaire par les États membres de l'Union.

Les actions engagées dans le cadre de l'opérationnalisation de ces trois orientations majeures sus-citées de la feuille de route sont structurées comme suit :

Concernant l'axe 1 « **Modernisation de la gouvernance et du pilotage institutionnel** », la Commission s'est dotée d'un nouvel organigramme en regroupant certaines fonctions transversales et certaines directions des départements sectoriels. La Présidence de la Commission s'est dotée d'un Secrétariat général en vue d'améliorer les performances des structures. Ce Secrétariat général est chargé de superviser et de coordonner les activités des services ci-après :

- la Direction de la Communication ;
- la Direction des Systèmes d'Information ;
- la Direction des Affaires Juridiques ;
- la Direction du Secrétariat de la Commission, des Archives et de la Documentation ;
- la Cellule de Coordination du Programme intégré de renforcement des capacités.

Pour fluidifier les processus et l'exécution des activités techniques, des décisions de délégation de pouvoir et de signature ont été

prises, conférant notamment aux Commissaires la responsabilité de la gestion de certaines matières.

Des textes d'application du Règlement financier adopté par le Conseil des Ministres le 23 mars 2018 ont été élaborés.

En application dudit Règlement financier, la Commission a travaillé tout au long de l'année 2019 à poursuivre la consolidation du passage des Organes de l'Union au budget-programme.

Ce passage au budget-programme devrait permettre à la Commission et aux autres Organes d'opérer des choix stratégiques mieux alignés à leur cœur de métier (harmonisation, impulsion, coordination, supervision...), de s'engager sur des résultats tangibles et de mieux opérationnaliser le dispositif de redevabilité. Plusieurs outils ont été élaborés à cette fin.

S'agissant de l'axe 2 « **Rationalisation des charges et des modalités d'intervention des politiques sectorielles de l'Union** », la Commission a poursuivi en 2019 la mise en œuvre des mesures

destinées à réduire leurs charges d'opérationnalisation et à accroître leur efficacité. En effet, les actions de recentrage des activités des Organes aux missions d'impulsion, d'harmonisation, de supervision et de coordination se sont poursuivies. Le dépérissement progressif des projets et programmes en cours d'exécution a été poursuivi tout en respectant les engagements déjà pris. En 2019, les priorités ont été orientées vers les programmes à grand impact et à forte visibilité pour favoriser la convergence macroéconomique et la réalisation d'un marché régional profitable aux entreprises et aux populations.

Pour ce qui concerne l'axe 3 « **Renforcement de la gouvernance économique et l'application effective de la législation communautaire par les États membres** », la Commission de l'UEMOA a élaboré une méthodologie plus fine de l'évaluation des performances des États membres. Elle combine évaluation des textes, prise en compte des critères de convergence et revue des programmes et projets.

Bilan et perspectives

Durant l'année 2019, les Organes de l'UEMOA ont réalisé les priorités inscrites dans leur programme de travail pluriannuel. Ce programme de travail, élaboré conformément à la feuille de route 2017-2021 de la Commission, tient compte de la décision de la Conférence des Chefs d'État de maintenir le taux du PCS, principale ressource des Organes de l'Union, à 0,8%.

Au terme de l'exécution des activités au titre de l'exercice budgétaire 2019, les performances de la Commission sont en progression par rapport à 2018. Le taux d'exécution physique des activités s'est établi à 89,73% contre 87,66% en 2018 et le taux d'exécution financier à 87,27% contre 85,14% en 2018.

Ces performances ont bénéficié du dynamisme des économies nationales et d'un environnement international favorable, d'une part, et des actions de la Commission ainsi que de l'implication des États membres pour impulser le processus d'intégration régionale, d'autre part.

Ainsi, en 2019, la mise en œuvre des textes et réformes communautaires a connu une avancée notable avec l'internalisation, par la plupart des États membres, de plus de 80% des textes adoptés à ce jour.

L'édification du marché commun a enregistré, quant à elle, des résultats satisfaisants au cours de cette année 2019. En effet, tous les États membres de l'Union appliquent le TEC UEMOA dans la version 2017 du SH et environ 260 nouveaux produits ont été reconnus originaires de l'Union, portant ainsi le

total à 6 887 produits originaires depuis 1996. La Commission a poursuivi la consolidation de l'Union douanière à travers le projet d'interconnexion des systèmes informatiques douaniers dont la phase pilote concerne le Burkina Faso et le Togo. Pour étendre le projet à tous les États membres de l'Union, une étude a été réalisée et validée. Par ailleurs, les travaux sur la libre circulation des services ont été réalisés et validés, ceux relatifs à l'institution du régime de la libre pratique ont été poursuivis.

En ce qui concerne le renforcement de la libre circulation des services, une feuille de route a été adoptée, définissant les actions prioritaires à réaliser sur les cinq prochaines années.

Au cours de l'année 2019, les actions relatives à la construction d'un espace compétitif et attractif se sont poursuivies, grâce, entre autres, à la finalisation de l'Initiative Régionale pour l'amélioration du Climat des Affaires. L'adoption de la stratégie et du cadre juridique pour la promotion des Partenariats Public-Privé (PPP) ainsi que les travaux de développement des infrastructures transfrontalières et de l'énergie ont permis de mettre en place des instruments pour l'édification de l'espace.

Tirant les leçons de la mise en œuvre des différentes phases du Programme Économique Régional et au vu des acquis, des réflexions sont en cours en vue de dynamiser ce programme pour le bien-être des populations de la région. La troisième phase dudit programme est en cours de formulation.

Au plan de l'amélioration de sa gouvernance, la Commission a adopté les nouvelles normes internationales de bonne gouvernance : un budget-programme axé sur les résultats a été élaboré et sa consolidation a été poursuivie en 2019, Ce budget s'inscrit en droite ligne de la feuille de route de la Commission et tient compte des orientations de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union. De même, un accent particulier a été mis, au cours de l'année 2019, sur le renforcement des capacités de la Commission.

Enfin, le rayonnement et la visibilité de la Commission a été l'un des axes d'intervention en matière de gouvernance avec, notamment, le renforcement de la coopération avec les partenaires traditionnels. La coopération au niveau régional s'est poursuivie, en particulier avec la Commission de la CEDEAO, à travers la tenue des rencontres périodiques dans le cadre du Secrétariat Technique Conjoint et la réalisation de manière concertée, des actions pour l'amélioration de l'environnement sécuritaire au niveau régional.

Au regard de l'évolution de l'environnement économique international, de bonnes perspectives économiques de l'Union et des défis à relever pour le développement socio-économique, les actions seront, en 2020, orientées vers la modernisation du pilotage institutionnel, la performance organisationnelle, le renforcement de la gouvernance économique par les États membres. Au niveau des Organes de l'Union, un accent sera mis sur le renforcement de la dé-

légation des pouvoirs et la consolidation du budget-programme dans le cadre de l'instauration d'une approche de gestion des dépenses centrée sur les objectifs, les résultats et la responsabilisation des acteurs.

Pour l'élaboration et la mise en œuvre effective des réformes, politiques, programmes et projets communautaires, les efforts seront concentrés sur l'impulsion politique, la coordination des actions et l'appui au renforcement de la performance des États membres à travers la revue annuelle (tenue des revues technique et politique) et la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités des États membres dans le respect des principes de subsidiarité pour des résultats concrets ayant le plus d'impact au bénéfice des populations de l'Union.

L'année 2020 sera également consacrée à l'actualisation de la vision prospective de l'Union et à l'élaboration du nouveau plan stratégique de la Commission pour une meilleure orientation de ses interventions.

Cette nouvelle dynamique renforce le rôle de l'UEMOA au cœur du processus d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest.

Toutefois, le renforcement du processus d'intégration régionale devrait se poursuivre dans un climat sociopolitique apaisé et un environnement sécuritaire favorable dans tous les États membres de l'Union.

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| RÉSUMÉ DU RAPPORT | 3 |
| SOMMAIRE | 17 |
| INTRODUCTION | 21 |
| PREMIÈRE PARTIE : | |
| SITUATION ÉCONOMIQUE, MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE L'UNION | 23 |
| 1.1 ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL | 24 |
| 1.2 ÉVOLUTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE DANS L'UEMOA | 26 |
| 1.2.1 Production | 26 |
| 1.2.2 Prix et inflation | 27 |
| 1.2.3 Finances publiques et dette publique | 27 |
| 1.2.4 Commerce extérieur et balance des paiements | 28 |
| 1.2.5 Situation monétaire | 28 |
| DEUXIÈME PARTIE : | |
| ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROCESSUS D'INTÉGRATION RÉGIONALE | 31 |
| 2.1 GOUVERNANCE ET CONVERGENCE ÉCONOMIQUE | 32 |
| 2.1.1 Surveillance multilatérale | 32 |
| 2.1.2 Harmonisation des cadres juridiques et comptables | 32 |
| 2.1.3 Études et prévisions économiques | 34 |
| 2.1.4 Développement du système statistique régional | 34 |
| 2.2 MARCHÉ COMMUN, LIBERTÉ DE CIRCULATION ET DROIT D'ÉTABLISSEMENT | 35 |
| 2.2.1 Édification du marché commun et développement des échanges commerciaux | 35 |
| 2.2.2 Surveillance commerciale et régulation du marché des biens et services | 37 |
| 2.3 NÉGOCIATIONS D'ACCORDS COMMERCIAUX | 38 |
| 2.3.1 Accords au niveau international | 38 |
| 2.4 COORDINATION ET FINANCEMENT DES CHANTIERS COMMUNAUTAIRES | 39 |
| 2.4.1 Programme de coopération | 39 |
| 2.4.2 Coopération avec les partenaires | 39 |
| 2.4.3 Coopération avec les Organisations sous régionales et régionales | 43 |
| 2.5 PROGRAMME ÉCONOMIQUE RÉGIONAL ET POLITIQUES SECTORIELLES DE L'UNION | 44 |
| 2.5.1 Programme Économique Régional (PER) | 44 |
| 2.5.2 Aménagement du territoire communautaire | 45 |
| 2.5.3 Infrastructures et services des transports | 46 |
| 2.5.4 Promotion du secteur des mines et des hydrocarbures | 50 |
| 2.5.5 Développement du secteur de l'énergie | 51 |
| 2.5.6 Développement de l'économie numérique | 52 |
| 2.5.7 Sécurité alimentaire et développement agricole | 53 |
| 2.5.8 Environnement et développement durable | 58 |
| 2.5.9 Développement du secteur privé | 62 |
| 2.5.10 Artisanat | 63 |
| 2.5.11 Culture | 63 |
| 2.5.12 Tourisme | 64 |
| 2.5.13 Développement humain | 64 |

| | | |
|-------|---|----|
| 2.6 | PAIX ET SÉCURITÉ DANS L'ESPACE UEMOA | 67 |
| 2.7 | REVUE ANNUELLE DES RÉFORMES, POLITIQUES, PROGRAMMES ET PROJETS COMMUNAUTAIRES | 68 |
| 2.8 | CONTROLE DÉMOCRATIQUE ET JURIDICTIONNEL | 71 |
| 2.8.1 | Cour de Justice (CJ) | 71 |
| 2.8.2 | Cour des Comptes (CC) | 72 |
| 2.8.3 | Comité Interparlementaire (CIP) | 73 |
| 2.9 | ACTIVITÉS DES ORGANES CONSULTATIFS | 74 |
| 2.9.1 | Chambre Consulaire Régionale (CCR) | 74 |
| 2.9.2 | Conseil des Collectivités Territoriales (CCT) | 75 |
| 2.9.3 | Conseil du Travail et du Dialogue Social (CTDS) | 75 |

TROISIÈME PARTIE :

| | | |
|------------------------------------|---|-----------|
| GOVERNANCE INSTITUTIONNELLE | | 77 |
| 3.1 | RÉFORMES INTERNES ET RECADRAGE DES PRIORITÉS | 78 |
| 3.2 | GESTION FINANCIÈRE DES ORGANES | 81 |
| 3.2.1 | Évolution du Budget de l'Union | 82 |
| 3.2.2 | Programme immobilier de l'UEMOA | 84 |
| 3.3 | ACTIONS STRATÉGIQUES DE LA PERFORMANCE DES ACTIVITÉS, DES POLITIQUES ET PROGRAMMES DE L'UNION | 85 |
| 3.3.1 | Préservation du patrimoine de l'Union et performance des activités | 85 |
| 3.3.2 | Évaluation des politiques et programmes de l'Union | 86 |
| 3.4 | COMMUNICATION ET VISIBILITÉ DE L'UNION | 87 |
| 3.4.1 | Communication et visibilité des chantiers communautaires | 87 |
| 3.4.2 | Représentation et visibilité de l'Union | 88 |

QUATRIÈME PARTIE :

| | | |
|---|--|-----------|
| DIFFICULTÉS, RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES | | 89 |
| 4.1 | DIFFICULTÉS | 90 |
| 4.2 | RECOMMANDATIONS | 90 |
| 4.3 | PERSPECTIVES | 91 |
| 4.3.1 | Environnement international | 91 |
| 4.3.2 | Perspectives économiques et financières de l'Union | 91 |
| 4.3.3 | Défis à relever | 97 |

CONCLUSION

99

ANNEXES

100

LISTE DES GRAPHIQUES

| | |
|---|----|
| Graphique 1 : Évolution du taux de croissance et du taux d'inflation de 2015 à 2019 | 26 |
| Graphique 2 : État de mise en œuvre des réformes par domaine au titre de l'année 2019 | 68 |
| Graphique 3 : État de mise en œuvre des réformes par État membre au titre de l'année 2019 | 69 |
| Graphique 4 : Taux de mise en œuvre des réformes par État entre 2018 et 2019 | 70 |

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|---|-----|
| Tableau 1 : Taux de croissance économique mondiale entre 2017 et 2019 (en %) | 24 |
| Tableau 2 : État de mise en œuvre des réformes par État membre et par domaine (en %) | 69 |
| Tableau 3 : État de mise en œuvre des projets et programmes par État membre | 70 |
| Tableau 4 : Situation des recettes budgétaires de l'Union de 2017 à 2019 (montants en milliards de FCFA) | 82 |
| Tableau 5 : Situation des dépenses budgétaires de l'Union de 2016 à 2018 (en milliards de FCFA) | 83 |
| Tableau 6 : État de la convergence de l'Union en 2019 | 100 |
| Tableau 7 : Récapitulatif de la mise en œuvre des réformes par domaine et par État membre au titre de l'année 2019 | 101 |

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

| | | | |
|----------|--|-------------|--|
| ACBF | : Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique | ODD | : Objectifs de Développement Durable |
| AFRISTAT | : Observatoire Économique et Statistique d'Afrique Subsaharienne | OIF | : Organisation Internationale de la Francophonie |
| APE | : Accord de Partenariat Économique | OMC | : Organisation Mondiale du Commerce |
| APUC | : Administration Publique Centrale | OPA | : Observatoire des Pratiques Anormales |
| BAD | : Banque Africaine de Développement | PACITR | : Programme d'Actions Communautaires des Infrastructures et du Transport Routiers |
| BCEAO | : Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest | PAU | : Politique Agricole de l'Union |
| BID | : Banque Islamique de Développement | PCD | : Programme Communautaire de Développement de la CEDEAO |
| BOAD | : Banque Ouest-Africaine de Développement | PCD-TASAN | : Programme Communautaire Décennal de Transformation de l'Agriculture pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle |
| BP | Budget-programme | PCJ | : Postes de Contrôles Juxtaposés |
| BRVM | : Bourse Régionale des Valeurs Mobilières | PCS | : Prélèvement Communautaire de Solidarité |
| CCEG | : Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement | PER | : Programme Économique Régional |
| CCR | : Chambre Consulaire Régionale | PHV | : Programme d'Hydraulique Villageoise |
| CCT | : Conseil des Collectivités Territoriales | PIB | : Produit Intérieur Brut |
| CE | : Communauté européenne | PIR | : Programme Indicatif Régional |
| CEDEAO | : Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest | PME/PMI | : Petites et Moyennes Entreprises/ Petites et Moyennes Industries |
| CEMAC | : Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale | PNUD | : Programme des Nations Unies pour le Développement |
| CILSS | : Comité permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel | PPBSE | : Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi-Évaluation |
| CIP | : Comité Interparlementaire | PPP | : Partenariat Public-Privé |
| CNPE | : Comité National de Politique Économique | PRFE | : Programme Régional de Facilitation des Échanges |
| CNUCED | : Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement | PTF | : Partenaires Techniques et Financiers |
| CREPMF | : Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers | SIPAO/WAPIS | : Programmes régionaux de gouvernance énergie, transport et de sécurité régionale |
| CTDS | : Conseil du Travail et du Dialogue Social | SOAC | : Système Ouest-Africain d'Accréditation |
| FAO | : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture | SYSCOA | : Système Comptable Ouest-Africain |
| FAIR | : Fonds d'Aide à l'Intégration Régionale | TEC | : Tarif Extérieur Commun |
| FDE | : Fonds de Développement de l'Énergie | TIC | : Technologies de l'Information et de la Communication |
| FMI | : Fonds Monétaire International | TICAD | : Conférence de Tokyo sur le Développement de l'Afrique |
| FRDA | : Fonds Régional de Développement Agricole | TOFE | : Tableau des Opérations Financières de l'État |
| IHPC | : Indice Harmonisé des Prix à la Consommation | UEMOA | : Union Économique et Monétaire Ouest Africaine |
| INS | : Institut National de Statistiques | UMOA | : Union Monétaire Ouest-Africaine |
| IREC | : Initiative Régionale pour l'Énergie Durable | USAID | : Agence des États-Unis pour le Développement International |
| ITC | : Centre du Commerce International | | |
| IZF | : " Investir en Zone Franc " | | |
| JICA | : Agence Japonaise de Coopération Internationale | | |

INTRODUCTION

La dynamique de croissance observée ces dernières années au sein de l'Union a été poursuivie en 2019 dans un contexte de resserrement de la croissance de l'économie mondiale qui se situerait à 3,0% après 3,6% en 2018, selon le Fonds Monétaire International (FMI).

L'Union enregistrerait, en 2019, un taux de croissance de 6,6% comme en 2018. Cette croissance serait portée par l'ensemble des secteurs économiques dans tous les États membres de l'Union et serait en lien, notamment, avec la poursuite des efforts d'investissement dans le cadre de la mise en œuvre des programmes nationaux de développement agricole, des travaux de construction d'infrastructures de base, de l'apport des industries extractives et des résultats obtenus dans les secteurs du commerce, des transports et des communications.

Par pays, le taux de croissance se présenterait comme suit : **Bénin (+7,6%), Burkina Faso (+6,0%), Côte d'Ivoire (+7,5%), Guinée-Bissau (+5,1%), Mali (+5,6%), Niger (+6,3%), Sénégal (+6,0%) et Togo (+5,3%).**

Ces performances sont obtenues dans un contexte d'ensemble de l'Union caractérisé par une baisse des prix avec un taux d'inflation de -0,7% contre 1,2% en 2018, un accroissement de la masse monétaire, consécutif à la progression des actifs extérieurs nets et du crédit intérieur.

Le présent rapport analyse l'évolution récente de la conjoncture externe et interne de l'Union, les avancées réalisées par les Organes de l'UEMOA en 2019, pour renforcer l'intégration régionale, les perspectives économiques et les défis du processus d'intégration régionale. Il est structuré en quatre (4) parties :

- la situation économique, monétaire et financière de l'Union ;
- l'état d'avancement du processus d'intégration régionale ;
- la gouvernance institutionnelle ;
- les difficultés, les recommandations et les perspectives.





PREMIÈRE PARTIE :

SITUATION ÉCONOMIQUE, MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE L'UNION

1.1 ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

2,9%

taux de croissance mondiale en 2019 en baisse par rapport à 2018

3,3%

taux de croissance en hausse en Afrique subsaharienne en baisse par rapport à 2018

En 2019, la croissance mondiale s'est située à 2,9% contre 3,6% en 2018, en relation avec un ralentissement de la production manufacturière et des échanges commerciaux. Pour 2020, la croissance mondiale s'améliorerait pour atteindre 3,4%.

Dans les pays avancés, la croissance s'est affichée à 1,7% en 2019 après 2,2% en 2018. Aux États-Unis, le taux de croissance a ralenti à 2,4% après 2,9% en 2018 du fait, notamment, des effets de l'adoption tardive du budget (shut down) et d'un fléchissement des investissements. Dans la zone euro, l'expansion économique s'est située à 1,2% après 1,9% en 2018, en lien avec la faiblesse des exportations et le repli d'activité dans l'industrie automobile, suite à des chocs spécifiques, tels que les perturbations dues aux nouvelles normes d'émission de gaz. Le rythme de progression de l'activité économique au Japon est ressorti à 1,0% après 0,3% en 2018, sous l'effet du bon niveau de la consommation publique et privée. Au Royaume-Uni, les incertitudes liées au Brexit continuent de peser sur la

croissance économique qui s'est située à 1,3% comme en 2018.

Dans les pays émergents et les pays en développement, la croissance a ralenti à 3,7% en 2019 contre 4,5% en 2018. En Chine, le ralentissement de la croissance s'est poursuivi pour ressortir à 6,1% contre 6,6% en 2018, en lien avec la faiblesse de la demande extérieure, suite aux mesures tarifaires imposées par les États-Unis. Un ralentissement serait, également, enregistré en Inde avec un taux de croissance de 4,8% en 2019 après 6,8% en 2018, en raison de faiblesses dans l'automobile et l'immobilier.

En Afrique subsaharienne, la croissance s'est affichée à 3,3% en 2019 contre 3,2% en 2018. Au Nigeria, le taux de croissance de l'activité a poursuivi sa remontée pour ressortir à 2,3% en 2019 après 1,9% en 2018, sous l'effet d'un redressement de la production et des cours du pétrole. En Afrique du Sud, la croissance a fléchi, ressortant à 0,4% en 2019 contre 0,8% en 2018, en relation avec quelques difficultés dans les secteurs agricole et minier.

Tableau 1 : Taux de croissance économique mondiale entre 2017 et 2019 (en%)

| | 2017 | 2018 | 2019 (est) | 2020 (p) |
|---|------|------|------------|----------|
| Monde | 3,8 | 3,6 | 2,9 | 3,3 |
| Pays avancés | 2,4 | 2,2 | 1,7 | 1,6 |
| - USA | 2,2 | 2,9 | 2,3 | 2,0 |
| - Zone euro | 2,4 | 1,9 | 1,2 | 1,3 |
| - Japon | 1,9 | 0,3 | 1,0 | 0,7 |
| Pays émergents et pays en développement | 4,8 | 4,5 | 3,7 | 4,4 |
| - Chine | 6,8 | 6,4 | 5,6 | 5,8 |

Sources : FMI, WEO octobre 2019, prévision.

Après le fléchissement à 3,7% enregistré en 2018, la croissance du volume du commerce mondial a considérablement ralenti pour ressortir à seulement 1,0% en 2019. Cette décélération s'explique par la conjugaison de plusieurs facteurs, dont le ralentissement de l'investissement, l'effet de la montée des tensions commerciales sur les dépenses en biens d'équipement et la baisse marquée des échanges dans le secteur de l'automobile et des pièces automobiles.

L'indice des cours des produits de base du FMI a diminué de 5,5% entre février et août 2019, sous l'effet de tensions commerciales persistantes et du ralentissement de l'économie mondiale. Les cours du pétrole ont fluctué en 2019, s'établissant en moyenne à 61,8 dollars contre 68,3 dollars en 2018, en liaison avec les perturbations. S'agissant des principales matières premières exportées par les pays de l'Union, les cours ont évolué de façon contrastée en 2019, comparés à leurs moyennes de la même période en 2018. Les prix du cacao (+2,1%), du caoutchouc (+4,7%), de l'or (+7,4%) et du phosphate (+0,1%) ont affiché des hausses tandis que ceux du café robusta (-13,2%), du coton (-14,7%), de la noix de cajou, de l'huile de palme (-5,8%) et de l'huile de palmiste (-27,9%) se sont inscrits en baisse.

Sur les marchés des changes, l'euro s'est replié vis-à-vis des principales devises, en raison des craintes d'un ralentissement de la croissance en zone euro et des inquiétudes politiques, notamment avec la montée des eurosceptiques en Italie.

Le taux d'inflation dans les pays avancés s'est situé à 1,4% en 2019, contre 2,0% en 2018, dans la logique du fléchissement de la croissance et des prix de l'énergie.

Aux États-Unis, la hausse des prix a été de 1,8%, après le niveau de 2,4% atteint en 2018. Dans la zone euro, l'augmentation des prix a été de 1,2%, contre 1,8% l'année précédente. Dans les pays émergents et les pays en développement, le taux d'inflation est ressorti à 5,1% en 2019, après 4,8% en 2018.

En Chine, l'inflation s'est élevée à 2,3% en 2019, contre 2,1% en 2018. En Inde, la hausse des prix s'est stabilisée à 3,4%, de même qu'au Brésil avec un taux de 3,7%.

En Afrique subsaharienne, l'atténuation des pressions inflationnistes s'est poursuivie, l'inflation annuelle moyenne étant ressortie à 8,4% en 2019, après 8,5% en 2018.

Au plan monétaire, dans un contexte marqué par un faible niveau de la croissance mondiale, la politique monétaire s'est assouplie de manière presque simultanée dans tous les pays avancés et pays émergents. L'absence de tensions inflationnistes a conduit les grandes banques centrales à prendre des mesures pour réduire les risques de ralentissement de la croissance.

Aux États-Unis, la Réserve fédérale (FED) a, lors de sa réunion du 31 juillet 2019, abaissé de 25 points de base la fourchette cible des taux des fonds fédéraux, une première depuis 2008. Une baisse de 25 points est intervenue encore le 18 septembre, pour situer la fourchette à 1,75-2,00%. Cette décision vise à soutenir l'activité économique marquée par une inflation faible et un ralentissement du rythme de progression.

2,3%
taux d'inflation
en Chine en hausse
par rapport à 2018

8,4%
taux d'inflation en
Afrique subsaharienne
en baisse par
rapport à 2018

1.2 ÉVOLUTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE DANS L'UEMOA

6,6%

taux de croissance du PIB dans l'Union en 2019

Taux d'inflation en 2019 maîtrisé à

-0,7%

En 2019, l'activité économique de l'Union enregistrerait un taux de croissance de 6,6% comme en 2018, porté par une bonne performance de tous les secteurs. Le taux d'inflation serait de -0,7% contre 1,2% en 2018. L'exécution des opérations financières des États en 2019 se traduirait par une réduction du déficit budgétaire global. Rapporté au PIB, le déficit courant extérieur augmenterait de 0,1 point par rapport à 2018, pour ressortir à 6,5% en 2019.

En matière de convergence, six (06) États membres respecteraient les trois (03) critères de premier rang en 2019 contre deux (02) États en 2018.

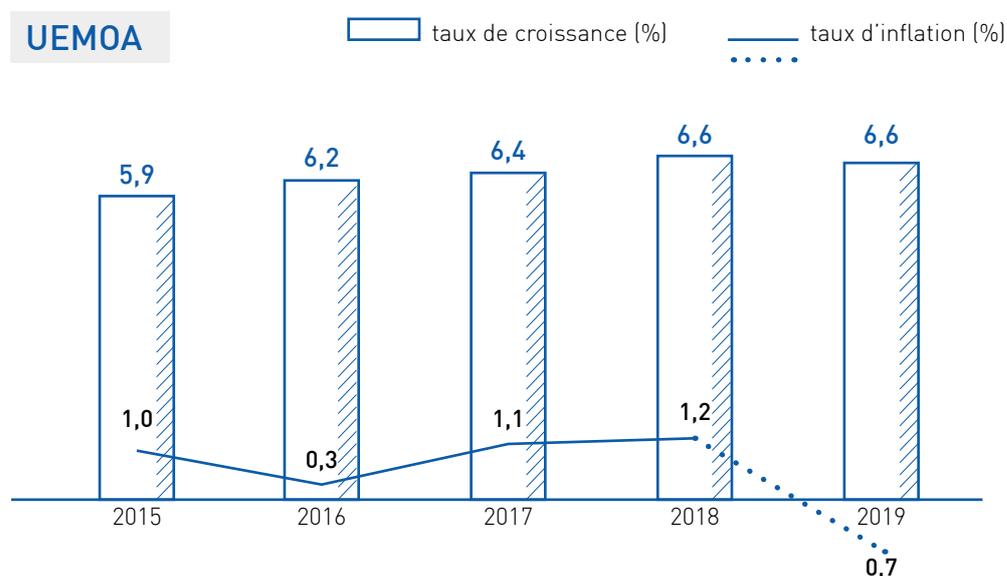
1.2.1 Production

La croissance économique en 2019 serait portée par une bonne performance de tous les secteurs. La bonne tenue du secteur primaire serait en rapport avec la hausse de la production agricole consécutive aux bonnes conditions pluviométriques et à la poursuite des actions conduites dans le cadre de la mise en œuvre des programmes nationaux de développement agricole dans les États membres. Le secteur secondaire serait porté par la bonne tenue des BTP, en liaison avec la poursuite des travaux de

construction d'infrastructures de base et le dynamisme des industries extractives et agroalimentaires. Les performances du secteur tertiaire proviendraient de la bonne tenue des branches « commerce » et « transports et communications »

Par pays, le taux de croissance en 2019, se présenterait comme suit : Bénin (+7,6%), Burkina Faso (+6,0%), Côte d'Ivoire (+7,5%), Guinée-Bissau (+5,1%), Mali (+5,6%), Niger (+6,3%), Sénégal (+6,0%) et Togo (+5,3%).

Graphique 1 : Évolution du taux de croissance et du taux d'inflation de 2015 à 2019



Source : Commission de l'UEMOA, décembre 2019

1.2.2 Prix et inflation

En 2019, la hausse des prix devrait rester modérée en liaison avec le bon approvisionnement des marchés en produits de grande consommation dans la plupart des États membres et l'évolution attendue des cours des produits alimentaires sur le marché international. Pour l'ensemble de l'année 2019, le taux d'inflation annuel moyen serait de -0,7% contre 1,2% en 2018.

Tous les États membres respecteraient la norme communautaire en matière d'inflation. Par pays, le taux d'inflation en 2019 se présenterait comme suit : Bénin (-1,3%), Burkina Faso (-3,1%), Côte d'Ivoire (0,6%), Guinée-Bissau (0,9%), Mali (-2,4%), Niger (-2,4%), Sénégal (1,2%) et Togo (0,6%).

1.2.3 Finances publiques et dette publique

L'exécution des opérations financières des États se traduirait en 2019 par une réduction du déficit global et du déficit global, hors dons. Les recettes totales et dons progresseraient de 18,0% pour représenter 20,4% du PIB contre 18,6% en 2018. Cette progression serait induite par un accroissement des recettes fiscales de 16,4%, entraînant un taux de pression fiscale de 15,6% contre 14,4% en 2018. Le niveau attendu des recettes fiscales serait impulsé par les mesures d'élargissement d'assiettes ainsi que le renforcement des contrôles, de la lutte contre la fraude, la corruption et la contrebande et de l'interconnexion des régies. Les progressions relativement fortes sont attendues au Mali (+35,9%), au Sénégal (+22,4%) et au Togo (+22,4%). Par pays, le taux de pression fiscale en 2019 se présenterait comme suit : Bénin (11,0%), Burkina Faso (17,8%), Côte d'Ivoire (16,6%), Guinée-Bissau (8,0%), Mali (14,9%), Niger (10,8%), Sénégal (17,4%) et Togo (20,9%).

Les recettes non fiscales augmenteraient de 7,9% pour représenter 1,9% du PIB en 2019 en lien avec le recouvrement des droits de licence sur les compagnies de téléphonie mobile.

Les dons seraient en hausse de 28,1% pour représenter 2,3% du PIB en 2019 contre 2,0% en 2018.

S'agissant des dépenses totales et des prêts nets, ils progresseraient de 12,5%

pour représenter 23,4% du PIB. La progression résulterait, principalement, des hausses en Guinée-Bissau (+22,3%), au Mali (+33,5%), au Sénégal (+16,0%) et au Togo (+19,0%). Elle serait portée par les dépenses en capital, en hausse de 12,7% et des dépenses courantes en hausse de 10,6%.

Les paiements au titre des intérêts de la dette augmenteraient de 15,2%. Les hausses les plus importantes seraient enregistrées au Bénin (+22,2%), en Côte d'Ivoire (+22,5%), en Guinée-Bissau (+96,8%) et au Mali (+20,3%).

L'accroissement des dépenses en capital serait lié à la poursuite des travaux de construction d'infrastructures socio-économiques contenus dans les plans de développement en cours de mise en œuvre dans la plupart des États membres. La hausse attendue serait particulièrement élevée en Guinée-Bissau (+35,8%), au Mali (+34,3%) au Sénégal (+27,2%) et au Togo (+40,7%). La situation dans les autres pays se présenterait comme suit : Bénin (+1,3%), Burkina Faso (-1,1%), Côte d'Ivoire (+2,8%) et Niger (+7,3%).

Au total en 2019, le déficit global représenterait 3,0% du PIB contre 3,8%. Hors dons, il se situerait à 5,3% en 2019 contre 5,7% en 2018.

Le taux d'endettement de l'Union ressortirait en 2019 à 45,7% contre 46,4% en 2018.

18,0%
de progression
de recettes totales
et dons contre

12,0%
de progression
des dépenses
totales et prêts nets
en 2019 dans l'Union

Baisse du taux
d'endettement de
l'Union en 2019 à

45,7%

609,6
milliards de FCFA
d'excédent de
la balance des
paiements en 2019
contre 1 088,2
milliards en 2018

1.2.4 Commerce extérieur et balance des paiements

La situation extérieure de l'Union se traduirait, en 2019, par un solde global excédentaire de 609,6 milliards, après 1 088,2 milliards en 2018. Le maintien du solde positif de la balance des paiements s'expliquerait par la bonne tenue du compte financier, dont l'excédent devrait plus que couvrir le déficit des transactions courantes, attendu en nette détérioration.

Le déficit courant s'accroîtrait de 1,7% pour ressortir à 4 686,5 milliards, en raison principalement de la détérioration du solde de la balance des biens (-15,4%), en lien avec les acquisitions des biens

d'équipement et intermédiaires ainsi que de biens de consommation.

Les entrées nettes de capitaux au titre du compte financier s'amélioreraient de 21,5 points, essentiellement imputable à la hausse des flux de financement extérieur de 9,1%, résultant de la forte augmentation de la mobilisation des ressources extérieures par certains États membres comme la Côte d'Ivoire, le Mali et le Niger (+1 054,9 milliards) auprès de leurs partenaires, notamment la Banque mondiale et de l'Agence Française de Développement (AFD).

1.2.5 Situation monétaire

1 940,1
milliards de FCFA
d'Actifs Extérieurs
Nets en 2019

La situation monétaire de l'Union à fin décembre 2019, comparée à celle à fin décembre 2018, est caractérisée par un accroissement de la masse monétaire, consécutif à la progression des actifs extérieurs nets et des créances intérieures.

Les Actifs Extérieurs Nets (AEN) des institutions de dépôt de l'Union se sont renforcés de 1 940,1 milliards en 2019 comparativement à leur niveau de décembre 2018, en liaison notamment avec la consolidation des AEN de la BCEAO (+1 687,9 milliards). Le stock des réserves officielles de change de la BCEAO a augmenté de 1 795,9 milliards (ou 21%) en un an pour se situer à 10 357,0 milliards à fin décembre 2019. Cette évolution a été induite par l'amélioration du rapatriement des recettes d'exportation et les mobilisations importantes de ressources extérieures par les États qui ont atteint un montant de 4 765,0 milliards au cours de l'année, dont 1 091,1 milliards d'euro-obligations. Ainsi, les réserves de change assurent une couverture de l'émission monétaire de 78,4%, contre 77,1% en décembre 2018.

L'encours des créances intérieures a augmenté de 1 705,7 milliards ou 5,7%, par rapport à son niveau à fin décembre 2018, pour se situer à 31 727,6 milliards, à fin

décembre 2019, sous l'effet de la consolidation des concours au secteur privé. Les crédits à l'économie ont progressé de 1 699,4 milliards ou 7,8% en 2019, pour s'établir à 23 610,8 milliards. Ils ont été portés essentiellement par la hausse des crédits bancaires aux ménages (+740,7 milliards ou +11,6%), aux entreprises privées non financières (+676,0 milliards ou +5,5%) et aux sociétés publiques non financières (+74,4 milliards ou 4,7%). Les prêts aux sociétés financières non bancaires ont progressé de 52,5 milliards ou 13,8%. À la même période de 2018, les crédits à l'économie avaient augmenté de 8,7%.

Les créances nettes des institutions de dépôt sur les Administrations Publiques Centrales (APUC) de l'UEMOA sont demeurées quasi stables, en ressortant à 8 116,7 milliards, soit 6,3 milliards de plus qu'en 2018.

En liaison avec la progression de ses contreparties, la masse monétaire s'est consolidée de 2 874,0 milliards ou 10,4%, pour ressortir à 30 600,8 milliards. Ce renforcement de la liquidité globale s'est traduit par l'augmentation des dépôts de 2 205,1 milliards ou 10,3% et de la circulation fiduciaire de 668,9 milliards ou 10,7%.

740,7
milliards de FCFA
de crédits bancaires
accordés aux
ménages

30 600,8
milliards de FCFA
de masse monétaire



UNION ECONOMIQUE ET
MONETAIRE OUEST AFRICAINE

LA COMMISSION

380, Avenue du Pr. Joseph KI.ZERBO

01 BP 543 Ouagadougou 01

Tel. : +226 25 31 88 73 / 76

Fax : +226 25 31 88 72

Email : commission@uemoa.int

Sites : www.uemoa.int et www.tzf.net







DEUXIÈME PARTIE :

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROCESSUS D'INTÉGRATION RÉGIONALE

2.1 GOUVERNANCE ET CONVERGENCE ÉCONOMIQUES



6 pays
sur 8 respectent
les critères de
1^{er} rang en 2019

2.1.1 Surveillance multilatérale

Résultats clés de la surveillance multilatérale

Il ressort de l'exercice de la surveillance multilatérale en 2019, des résultats macroéconomiques satisfaisants comme les années précédentes. En matière de convergence, à l'exception de la Guinée-Bissau et du Sénégal, tous les autres États membres respecteraient les trois (03) critères de premier rang après que deux (02) États membres les ont respectés en 2018. Pour 2020, tous les huit (08) États membres respecteraient l'ensemble des critères de 1^{er} rang.

Dans le rapport d'exécution de la surveillance multilatérale du premier semestre 2019, les orientations de politique économique des États membres au titre de l'année 2020, adoptées par le Conseil des Ministres de l'Union, ont porté, principalement, sur la nécessité de la diversification des économies de l'Union et la création d'espaces budgétaires à travers le renforcement de la mobilisation des recettes fiscales, la maîtrise des dépenses courantes et une meilleure efficacité des dépenses d'investissement public.

Quant au rapport d'exécution de la surveillance multilatérale du deuxième semestre 2019, il a été, principalement, consacré à l'évaluation technique des programmes pluriannuels de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité au titre de la période 2020-2024. Ces évaluations indiquent que les États membres devraient respecter les conditions de convergence sur cette période.

Conformément aux dispositions de l'Acte additionnel n°01/2015/CCEG/UEMOA ainsi que du Règlement n°10/2007/CM/UEMOA, l'Union remplirait les conditions de convergence en 2019. Toutefois, les conditions d'accès à la phase de stabilité, à compter du 1^{er} janvier 2020, ne sont pas réunies, faute d'avoir réalisé les conditions de convergence de manière durable, c'est-à-dire au cours des deux (02) dernières années (2017, 2018), en référence à l'Article 16 de l'Acte additionnel. Le rapport souligne, également, la persistance des risques, notamment sécuritaires, qui pourraient remettre en cause ces performances.

Assistance et suivi des économies des États membres

Dans le cadre du suivi des économies nationales, la Commission a assisté tous les États membres lors des revues des programmes économiques et financiers conclus avec le Fonds Monétaire International (FMI). Cette assistance a permis de réduire les divergences en matière d'appréciation des performances macroéconomiques réalisées ou projetées.

Au titre du renforcement du dispositif de la surveillance multilatérale, l'appui financier apporté aux CNPE pour leur fonctionnement s'est poursuivi, ainsi que les réunions techniques d'examen des dossiers de la surveillance multilatérale.

2.1.2 Harmonisation des cadres juridique et comptable

Finances publiques

La Commission a poursuivi les actions en vue de moderniser la gestion des finances publiques dans les États membres. À ce titre, elle a effectué une évaluation de l'application des directives communautaires relatives aux finances publiques et mené des actions de renforcement des capacités des cadres des États membres

(formation des assistants parlementaires et des acteurs de la décentralisation).

Par ailleurs, l'Observatoire des Finances Publiques et le Réseau des praticiens des finances publiques ont tenu des sessions en vue d'accompagner les États membres dans la mise en œuvre du cadre harmonisé des finances publiques.



La persistance des risques pourrait remettre en cause les performances des États

Appui aux Administrations fiscales et aux organismes de la profession comptable

La Commission a organisé la réunion des membres du Comité Régional de Pilotage du Programme de Transition fiscale en vue d'examiner l'évolution des indicateurs de la transition fiscale au sein de l'Union. Elle a également organisé la réunion du Forum des Administrations Fiscales de l'UEMOA qui regroupe les directeurs généraux des impôts en vue de la prise de mesures pour accroître la mobilisation des recettes fiscales.

S'agissant de la préparation des réformes, la Commission a élaboré et à soumis à validation deux projets de directives portant respectivement sur le régime juridique des centres de gestions agréés et sur la fiscalité applicable aux créances en souffrance des banques et établissements financiers.

Dans le cadre du suivi du fonctionnement des organismes du dispositif du SYSCOA, la Commission a organisé une assemblée plénière des membres du Conseil Permanent de la Profession Comptable et du Conseil Comptable Ouest-Africain et des responsables des Guichets Uniques de Dépôt des États Financiers.

Appui aux réformes des Marchés Publics dans l'espace UEMOA

Dans le cadre de l'amélioration de la réglementation communautaire relative à la commande publique, la Commission a élaboré la Directive unifiée des marchés publics qui regroupe les Directives n°04/2005/CM/UEMOA et n°05/2005/CM/UEMOA du 09 décembre 2005 sur laquelle les États membres ont formulé des observations lors de la 21^{ème} réunion de l'Observatoire Régional des Marchés Publics (ORMP) qui s'est tenue à Cotonou, au Bénin, courant novembre 2019.

Par ailleurs, la Commission a organisé la 22^{ème} réunion de l'ORMP qui a validé le rapport de suivi sectoriel des marchés publics et examiné les indicateurs OCDE de la MAPS II. Les États membres ont approuvé de nouveaux indicateurs communautaires de suivi des marchés publics de l'UEMOA.

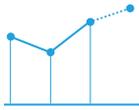
Aussi l'année 2019 a-t-elle été mise à profit pour la finalisation du projet de la Directive unifiée des marchés publics et l'élaboration de la note de présentation pour son introduction dans le circuit interne de validation de la Commission de l'UEMOA.

La 22^{ème} réunion de l'ORMP dont l'ordre du jour a permis (i) d'examiner et valider le rapport de suivi sectoriel des marchés publics pour l'année 2017, (ii) de présenter les indicateurs OCDE de la MAPS II aux représentants des États membres et (iii) de réviser les indicateurs des marchés publics de l'UEMOA s'est tenue du 26 au 28 mars 2019 à Abidjan. Cette 22^{ème} réunion a permis aux États membres de s'accorder sur de nouveaux indicateurs communautaires de suivi des marchés publics de l'UEMOA. La deuxième Revue Communautaire des Marchés Publics (RCMP) de l'UEMOA a été lancée au cours de la réunion et est focalisée sur l'analyse de trois aspects des marchés publics à savoir : (i) les marchés passés par Entente Directe (ED), (ii) les marchés passés par Appel d'Offres Restreintes (AOR) et (iii) la gestion du contentieux des marchés publics.

Cette évaluation en régie directe par la Commission a permis d'analyser les dysfonctionnements au niveau de ces aspects des marchés publics et a été mise en œuvre concomitamment à la mission circulaire de suivi des réformes des marchés publics.

Les rapports de la revue communautaire des marchés publics et de celui du suivi des marchés publics ont été validés au cours de la 23^{ème} réunion de l'ORMP.

Finalisation en 2019 du projet de Directive unifiée des marchés publics



2.1.3 Études et prévisions économiques

En 2019, la Commission a participé activement à la rédaction du Rapport du Comité de Convergence de la Zone Franc à travers la mise à jour des bases de données économiques et financières, l'actualisation des indicateurs économiques régionaux sur le secteur réel et celui des finances publiques. Elle a également poursuivi la rédaction des notes trimestrielles de conjoncture économique régionale.

Afin d'adapter la Base de Données de la Surveillance Multilatérale (BDSM) aux évolutions récentes en termes de nomenclature et de méthodologie de calcul, une nouvelle maquette a été élaborée et devrait permettre sous peu, l'accès aux données macroéconomiques à tous les utilisateurs.

La Commission a renforcé ses capacités dans le but de faciliter le dialogue avec les États membres sur l'analyse des cadrages macro-économiques à travers l'appropriation des Modèles Quasi Comptables de prévision (MQC) élaborés au cours de l'année 2018 et du premier trimestre 2019.

Pour accompagner les États dans leur volonté de disposer d'outils d'analyse d'impact, la Commission, avec l'appui de AFRISTAT, a permis l'élaboration des Matrices de Comptabilité Sociale (MCS) dans tous les États membres. Les réflexions

sont en cours pour l'élaboration d'une matrice pour l'ensemble de l'Union.

Afin de mettre en exergue les impacts des performances macroéconomiques récentes, la Commission s'est engagée dans l'élaboration d'un rapport sur le suivi régional des PND/DSRP en lien avec les ODD. Ce rapport procède à l'évaluation de la performance économique-sociale et a permis d'apprécier les efforts des États à la réalisation des ODD à travers une analyse de l'évolution des principaux indicateurs au sein de l'Union.

Plusieurs notes techniques ont été produites et portent sur :

- i) l'émergence et les critères de convergence ;
- ii) les éditions des perspectives de l'économie mondiale du FMI ;
- iii) un tableau de bord de l'Union sur les indicateurs et classements internationaux de 2018 ;
- iv) l'investissement direct étranger : aperçu et évolution dans l'UEMOA ; etc.

Enfin, pour appréhender la marche vers l'horizon de convergence, la Commission a lancé le processus d'évaluation du dispositif des politiques et des performances en matière de convergence dans l'UEMOA qui est en bonne voie.



2.1.4 Développement du système statistique régional

Concernant la production de statistiques, les Indices Harmonisés des Prix à la Consommation (IHPC base 2014) ont été produits et la base de données des statistiques régionales du commerce international des biens a été mise à jour jusqu'en 2018.

Pour l'harmonisation des statistiques, les efforts ont porté sur l'appui technique pour le passage de l'IHPC base 2008 à l'IHPC base 2014 et l'application du Règlement n°03/2017/CM/UEMOA y relatif. Tous les États membres produisent désormais l'IHPC base 2014. Par ailleurs, des appuis financier et technique, via AFRISTAT, ont été apportés aux États membres pour le rebasage des comptes nationaux et

le passage au Système de Comptabilité Nationale 2008. Cinq (5) États ont pu produire les comptes nationaux de leur nouvelle année de base et les trois (3) autres envisagent le faire avant la fin de 2019.

En outre, le Programme d'Harmonisation et de Modernisation des Enquêtes sur les Conditions de Vie des Ménages (PHMECV) dans les États membres de l'UEMOA, d'un montant d'environ 22 milliards de FCFA et financé sur don de la Banque mondiale à la Commission de l'UEMOA, a connu une accélération. En effet, en 2019, la Commission a mobilisé les ressources financières nécessaires aux travaux de collecte des données de la première

enquête. La collecte des données de la vague 1 de cette enquête a été achevée dans tous les États en 2018 et en 2019, la collecte de la vague 2 a été réalisée. Les bases de données de l'enquête 1 sont donc disponibles pour l'ensemble des États. Le traitement des données a démarré et les premiers résultats sont prévus en début 2020.

Les résultats de l'enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel

sont produits et diffusés dans l'ensemble des États membres en 2019. Pour rappel, cette enquête financée sur ressources propres de la Commission à hauteur de cinq (05) milliards de FCFA a été réalisée par tous les États membres en 2018.

Quant au développement des statistiques du commerce international des services, mené avec l'appui technique de la CNUCED, les États membres ont conduit la deuxième enquête permanente.

2.2 MARCHÉ COMMUN, LIBERTÉ DE CIRCULATION ET DROIT D'ÉTABLISSEMENT

2.2.1 Édification du marché commun et développement des échanges commerciaux

Renforcement de l'Union Douanière et Développement des Échanges

Le Tarif Extérieur Commun (TEC) CEDEAO / UEMOA a été mis à jour pour prendre en compte les amendements opérés dans le Système Harmonisé (SH) de désignation et de codification des marchandises dans sa version 2017. À ce jour, tous les États membres de l'Union appliquent le TEC UEMOA dans la version 2017 du SH.

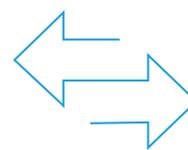
Les réflexions se sont poursuivies en vue de définir les nouvelles orientations du Comité de Gestion du TEC, suite à l'entrée en application du TEC CEDEAO/UEMOA. Lesdites orientations doivent conduire à la mise en place d'un cadre institutionnel pluridisciplinaire, visant à accompagner la Commission dans les réformes concernant l'Union douanière et la libre circulation des biens, des personnes, des services, des capitaux et du droit d'établissement. Ces réflexions ont abouti à la création du Comité Consultatif de l'Union Douanière et de la Libre Circulation, par l'adoption du Règlement N°03/2019/CM/UEMOA portant création, attributions, composition et organisation du comité consultatif de l'union douanière et de la libre circulation de l'UEMOA.

Dans le cadre de la mise en œuvre du transit régional des marchandises, un projet pilote d'interconnexion des systèmes du Burkina Faso et du Togo a été réalisé. L'interconnexion des deux systèmes est effective depuis le 11 mai 2018, pour les

opérations de transit des hydrocarbures.

S'agissant de la mise en œuvre de la Politique Commerciale Commune et la promotion de la facilitation des échanges dans les États membres de l'UEMOA, plusieurs actions ont été réalisées en 2018. Les recommandations issues du premier examen conjoint des politiques commerciales de tous les États membres devant l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ont fait l'objet de suivi avec les États membres.

En ce qui concerne la facilitation des échanges, les activités suivantes ont été réalisées : a) la définition du cadre juridique du Comité Régional de Facilitation des Échanges (CRFE) ; b) le suivi avec les États membres des recommandations issues du premier examen conjoint des politiques commerciales devant l'Organisation Mondiale du Commerce ; c) la mise en place au niveau de tous les États membres du Mécanisme d'Alerte sur les Obstacles au Commerce (MAOC) ; d) l'élaboration avec la Commission de la CEDEAO d'un Programme multi-bailleurs de Facilitation des Échanges pour l'Afrique de l'Ouest, entré en vigueur ; e) l'organisation d'un atelier régional sur le commerce électronique, en vue de poser les bases pour la promotion et le développement de cette forme de commerce dans les États membres de l'Union.



Tous les États membres de l'Union appliquent le TEC UEMOA dans la version 2017 du SH

Dans le cadre du Développement des Échanges Commerciaux, les activités ci-après ont été réalisées : a) l'actualisation des données de base pour la création de la Bourse Régionale des Produits Vivriers (BRPV) ; b) la formation des acteurs du secteur privé pour la gestion des différends commerciaux par la médiation ; c) l'élaboration d'un compendium des textes pour la gestion de la médiation ; d) l'élaboration d'un guide pour le dévelop-

pement de chaînes de valeur agro-industrielles à partir de l'expérience de la filière « tomates industrielles » de la Vallée du fleuve Sénégal ; et e) l'exploration des enjeux, du cadre juridique et des modalités pour la définition d'une politique régionale en matière d'économie numérique, en collaboration avec la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED).

Près de
7 000
produits
reconnus originaires
de l'Union

Promotion de la libre circulation et du droit d'établissement

Pour faciliter la libre circulation des biens, la réunion des points focaux de l'Observatoire des Pratiques Anormales (OPA), tenue en février 2018, a permis de faire l'état de mise en œuvre de l'OPA et de proposer des solutions pour la dissémination des résultats en vue d'un changement de comportement. À cet effet, les résultats des 31^{ème} et 32^{ème} rapports de l'OPA ont été publiés et ont fait l'objet d'ateliers nationaux de restitution et de diffusion au Burkina Faso.

Par ailleurs, l'Union a enregistré de nouvelles reconnaissances de l'origine communautaire UEMOA des produits octroyées par les États membres. De nombreux nouveaux produits ont été reconnus originaires de l'Union, portant ainsi le total à près de 7 000 produits originaires depuis 1996.

Dans l'optique d'éviter les contradictions dans les dispositions communautaires sur l'origine des produits et de prendre en compte les préoccupations des États membres en la matière, l'Union a poursuivi les travaux d'harmonisation avec la CEDEAO. Les nouveaux textes régissant les règles de l'origine communautaire de la CEDEAO sont proposés pour adoption. En outre, l'Union a poursuivi ses efforts de règlements des différends nés entre les États membres en matière de libre circulation des produits, afin de contribuer efficacement à la promotion des échanges intracommunautaires.

En ce qui concerne la libre circulation des services, l'Union s'est dotée, en 2018, d'un document-cadre de référence. En vue de favoriser la mise en œuvre des actions

déclinées dans ce document-cadre, une feuille de route des activités prioritaires a été adoptée. Cette feuille de route définit les actions prioritaires à réaliser sur les cinq prochaines années pour renforcer la libre circulation des services et le droit d'établissement.

La Commission, avec l'appui financier du PARCI, est en train d'élaborer un document stratégique de communication en vue de faciliter la vulgarisation des textes communautaires en matière de libre circulation et de droit d'établissement.

Sur la libre circulation des personnes, la Commission de l'UEMOA a développé, avec la CEDEAO, des synergies dans le cadre du Programme WAPIS/SIPAO (Système d'Information Policière de l'Afrique de l'Ouest) dont les objectifs sont : (1) accroître les capacités de collecte, de centralisation, de partage et d'analyse des données policières au niveau national, (2) accroître les capacités d'échange des données policières au sein de la région et au-delà et (3) relier étroitement les services chargés de l'application des lois en Afrique de l'Ouest à ceux existant au niveau mondial grâce au renforcement du partage d'informations au niveau mondial.

Dans le domaine de la libre circulation des personnes non ressortissant de l'Union, la mise à jour des travaux de l'étude diagnostique sur le Visa Unique de l'UEMOA a été achevée par la validation du rapport, l'élaboration et la validation d'une feuille de route ainsi que la réalisation des travaux post études complémentaires.

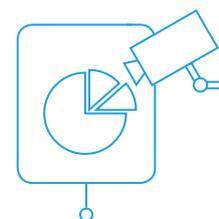
2.2.2 Surveillance commerciale et régulation du marché des biens et services

Surveillance commerciale

Dans le cadre de la surveillance commerciale, les résultats du rapport régional 2018 ont fait l'objet de diffusion dans tous les États membres. Les résultats et recommandations ont été présentés au Conseil des Ministres en charge du commerce de l'espace UEMOA. Il ressort toujours la persistance d'entraves dans la mise en œuvre des instruments de la politique commerciale. Des restrictions au commerce sont observées dans les États membres et elles frappent les produits originaires. Des taxes additionnelles au

TEC et des exonérations non conformes sont également notées dans tous les États membres.

Il importe de noter que la Commission a apporté son assistance technique et financière (56 millions de FCFA) à l'élaboration des rapports nationaux de 2019 sur la surveillance commerciale. Elle a finalisé un projet de rapport régional pour 2019 à partir de la synthèse de ces rapports nationaux. Ce projet de rapport régional sera validé du 26 au 29 novembre 2019.



Une persistance d'entraves dans la mise en œuvre des instruments de la politique commerciale au sein de l'Union

Régulation de marché des biens et services

Dans le cadre de la régulation du marché des biens et services, les principales activités réalisées visent à stimuler la concurrence entre les entreprises pour le bien-être des consommateurs. Il s'agit, entre autres, des enquêtes de concurrence menées dans divers secteurs de l'économie et des séances d'auditions

d'entreprises et de la revue des aides publiques octroyées par les États membres.

Les rapports de ces enquêtes ont permis d'identifier des indices de pratiques anticoncurrentielles, qui ont donné lieu à l'ouverture de procédures contentieuses contre les entreprises n'ayant pas respecté les règles de concurrence.

À la suite de l'audition de ces entreprises et de la consultation du Comité Consultatif de la Concurrence, douze (12) projets de décisions relatives à des pratiques anticoncurrentielles mises en œuvre par des entreprises et des États membres sont en instance d'adoption par le Collège des Commissaires. En outre, en vue du rétablissement de l'ordre économique dans les secteurs d'activité perturbés, ledit Collège a pris quatre (04) décisions, à savoir :

- Décision n°02/2019/COM/UEMOA portant rejet de la demande d'attestation négative ou d'exemption individuelle des sociétés Atlas Services Belgium SA, et MTN (DUBAI) Limited dans le cadre de la création d'une entreprise commune dénommée « JVCo », chargée de gérer une plateforme d'interopérabilité technique entre les services de transfert du mobile money ;
- Décision n°08/2019/COM/UEMOA du 05 novembre 2019 relative à des pratiques anticoncurrentielles mises en œuvre dans le secteur du gaz de pétrole liquéfié au Burkina Faso ;
- Décision n°09/2019/COM/UEMOA du 05 novembre 2019 relative à des pratiques anticoncurrentielles mises en œuvre dans le secteur de la confiserie au Mali ;
- Décision n°10/2019/COM/UEMOA du 05 novembre 2019 relative à des pratiques anticoncurrentielles mises en œuvre dans le secteur de la manutention portuaire des marchandises en conteneurs au Port Autonome d'Abidjan.

Enfin, deux revues des aides publiques ont été réalisées au Burkina Faso et au Bénin. Elles ont permis d'identifier les régimes d'aides octroyées par les pouvoirs publics dans les différents secteurs d'activité en vue de leur prise en compte dans le registre des aides publiques de l'Union.

12 projets

de décisions relatives à des pratiques anticoncurrentielles en instance d'adoption par le Collège des Commissaires

Par ailleurs, la Commission, en collaboration avec les États membres, a démarré les activités en vue de la mise en œuvre des principales conclusions des deux (2) rapports majeurs réalisés en 2018 dans le domaine de la concurrence. Le premier intitulé « État de la Concurrence dans l'Union de 2000 à 2017 » fait le bilan de la mise en œuvre de la politique de la concurrence depuis l'adoption des règles en cette matière. Quant au second rapport, il présente le « Cadre de référence de la politique communautaire de la concurrence » et identifie les actions à mettre en œuvre pour assurer une plus grande efficacité de cette politique.

Des missions de redynamisation de la coopération avec les structures nationales de concurrence ont été réalisées à Dakar (Sénégal) et à Bissau (Guinée-Bissau). Elles ont permis de

faire le point sur la coopération avec les structures nationales de concurrence à vocation générale ou sectorielle et sur la transposition des directives en matière de concurrence.

Les actions menées pour développer la concurrence ont permis globalement de promouvoir la culture de la concurrence, d'assurer une meilleure surveillance du marché régional et d'améliorer l'environnement des affaires dans l'Union.

La poursuite de la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles, le développement de la culture de concurrence et le renforcement des capacités humaines contribuera, sans nul doute, à améliorer le niveau de mise en œuvre des règles communautaires de la concurrence et à assurer une plus grande compétitivité des entreprises de l'Union.

2.3 NÉGOCIATIONS D'ACCORDS COMMERCIAUX

La Commission a participé aux différentes rencontres relatives à l'Accord de Partenariat Économique Intérimaire Côte d'Ivoire – Union européenne. Elle a contribué à l'enrichissement de l'étude d'impact de l'APEI sur l'économie ivoirienne et sur la région. Les concertations se poursuivent en vue de la signature d'un APE global qui devrait se substituer à l'APEI.



2.3.1 Accords au niveau international

La Commission de l'UEMOA a commencé à prendre part, aux côtés des États membres, à des rencontres relatives aux modalités de mise en œuvre de la Zone de Libre Échange Continentale Africaine (ZLECAf) adoptée le 31 mars 2018 par l'Union africaine.

Dans le cadre des négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), la Commission a organisé un atelier qui a regroupé les experts des États membres en vue de coordonner la position de l'Union sur les sujets d'intérêts communautaires discutés à l'OMC. Elle a réalisé une étude, en concertation avec IDEAS Centre, qui a été validée en novembre 2019 à Ouaga-

dougou. Cette rencontre a rassemblé les membres du Comité Consultatif Régional pour les négociations commerciales. La Commission a reçu la visite du Directeur Général de l'Organisation Mondiale du Commerce en octobre 2019. Cette visite ouvre des perspectives de consolidation des relations entre les deux institutions au bénéfice des États membres de l'Union.

En 2020, la Commission de l'UEMOA accompagnera celle de la CEDEAO pour les négociations sur les taux consolidés. En 2019, aucune activité notable n'a été réalisée.

2.4 COORDINATION ET FINANCEMENT DES CHANTIERS COMMUNAUTAIRES

2.4.1 Programme de coopération

Dans le cadre de l'opérationnalisation de l'Axe 3 de son plan stratégique dédié aux Synergies et Partenariats, et dans un contexte de réduction des ressources propres de l'Union, la Commission de l'UEMOA travaille à améliorer ses relations de coopération avec ses partenaires traditionnels (Union européenne, France, Banque mondiale et BAD), à développer de nouvelles relations de coopération (Coopération suisse, GIZ, Japon, etc.) et à renforcer les synergies avec les autres Organisations Intergouvernementales d'Afrique de l'Ouest, particulièrement la CEDEAO.

Pour atteindre ces résultats, la Commission a défini une stratégie de coopération et adopté un programme opérationnel de coopération 2016-2022 qui s'articule

notamment autour du renforcement de ses capacités institutionnelles et organisationnelles, et de l'amélioration et la diversification de ses relations avec l'extérieur.

À cet effet, elle a élaboré un manuel de procédures de gestion de la coopération et avec l'appui du programme d'appui au renforcement des capacités institutionnelles (PARCI - 10^{ème} FED), lancé des études pour :

- définir des procédures accélérées et flexibles d'exécution des projets financés avec l'appui des partenaires extérieurs ;
- le développement d'outils opérationnels innovants de gestion et de suivi de la coopération.



2.4.2 Coopération avec les Partenaires

Au titre de la Coopération avec l'Union européenne

L'Union européenne demeure le principal bailleur de fonds de l'UEMOA et de ses États membres.

Au titre du Programme Indicatif Régional (PIR) du 11^{ème} Fonds Européen de Développement (FED), l'année 2018 a été marquée par la signature des conventions de financement pour la mise en œuvre des projets relatifs au pastoralisme, à la gouvernance de la résilience, aux ressources naturelles et à la transition fiscale. Au cours de l'année 2019, le Programme d'appui pour la préservation de la biodiversité et les écosystèmes fragiles, à la gouvernance environnementale et au changement climatique en Afrique de l'Ouest (PAPBIO) et le Programme d'appui à la préservation des écosystèmes forestiers en Afrique de l'Ouest (PAPFOR) ont été officiellement lancés.

Dans le domaine hors concentration, les travaux ont permis la finalisation du document d'action relatif à la formulation de l'appui institutionnel à l'UEMOA. Ainsi au cours de l'année 2019 la convention de financement du Programme d'appui

au renforcement des capacités institutionnelles de l'UEMOA, phase II (PARCI II) a été signée.

Au titre du 10^{ème} FED, la Commission bénéficie du Programme d'Appui au Renforcement des Capacités Institutionnelles (PARCI) qui contribue à l'opérationnalisation de son Programme Intégré de Renforcement des Capacités (PIRC) destiné à mettre à niveau son dispositif interne de gestion. La mise en œuvre du programme en 2019 a permis d'évaluer et de capitaliser le déploiement du plan de formation (17 sessions de formation réalisées sur le DP1) à l'attention du personnel de la Commission de l'UEMOA et d'opérationnaliser la stratégie en matière de genre de la Commission. Elle a également permis d'opérationnaliser la stratégie de communication interne de la Commission, d'appuyer le suivi et le pilotage de l'ensemble des programmes de la Commission de l'UEMOA et de renforcer les capacités de la Direction de l'audit interne et la Direction du contrôle financier en personnel.



17 sessions

de formation
réalisées

70 acteurs

formés au profit de 47 institutions des États membres sur la culture de l'exportation

Les ressources du 10^{ème} FED ont aussi permis de conduire le Projet d'appui à la facilitation des transports (PAFT), d'un montant de 27 millions d'euros dont 13 millions d'euros (8,5 milliards de FCFA) pour la composante UEMOA. En 2018, le projet a notamment permis (i) de mettre en service les Postes de Contrôles Juxtaposés (PCJ) de Malanville, (ii) de renforcer l'opérationnalisation du Système d'Information Routière (SIR) et (iii) de consolider l'Observatoire des Pratiques Anormales (OPA). En 2019, la mise en œuvre du projet a permis de démarrer les travaux confortatifs de génie civil pour la chaussée dégradée et de bâtiments ainsi que la construction d'une mini-centrale solaire pour rendre autonome le site des PCJ en énergie.

Le 10^{ème} FED a aussi permis de conduire le Programme d'appui à l'intégration économique régionale et au commerce (IERC), d'un montant de 20 millions d'euros, dont 5 millions d'euros pour la composante UEMOA. Ce programme a notamment permis le renforcement des capacités sur les questions de Concurrence et la mise en œuvre au bénéfice des États membres du Projet d'Appui à la Compétitivité du Commerce et de l'Intégration Régionale (PACCIR). Dans le cadre du PACCIR, le programme a permis (i) d'élaborer un guide de réalisation pour la rédaction des rapports nationaux et du rapport régional de la surveillance commerciale, (ii) d'organiser une formation de formateurs et de médiateurs pour le règlement des litiges commerciaux dans les États membres de l'UEMOA ; ce renforcement de capacités est assorti de l'élaboration d'un compendium des textes régionaux relatifs à la médiation comme mode alternatif de règlement des

différents commerciaux, (iii) de mettre en place un Comité régional de facilitation des échanges des pays de l'UEMOA et un Réseau des Organismes de Promotion du Commerce de l'UEMOA, (iv) de mettre en place un mécanisme d'alerte aux obstacles au Commerce de l'UEMOA, (v) de créer une plateforme d'affaires Connect-UEMOA pour les entreprises de l'UEMOA.

Par ailleurs, le PACCIR a en outre contribué à (vi) la tenue d'un Forum de l'emballage des États membres de l'UEMOA, (vii) la réalisation de deux études pour la mise en place d'une Agence de promotion des exportations au Togo et en Guinée-Bissau, (viii) la définition d'un cadre juridique encadrant la dématérialisation du certificat d'origine UEMOA, (ix) la formation de 70 acteurs au profit de 47 institutions des États membres sur la culture de l'exportation, (x) la réalisation d'une étude pour doter l'espace UEMOA d'un système de gestion de la traçabilité par les codes à barres et (xi) la réalisation d'une étude pour l'actualisation du marché de la Bourse Régionale des Produits Vivriers (BRPV).

Au cours de l'année 2019, les réunions tripartites UEMOA/CEDEAO/Union européenne, à savoir le Groupe de Travail Technique (GTT) et la rencontre de concertation régionale entre les Ordonnateurs Nationaux et Régionaux ont contribué à mieux suivre et à coordonner l'exécution des projets dans le cadre de la coopération avec ce partenaire. Le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des projets des 10^{ème} et 11^{ème} FED a été fait et de nouvelles orientations ont été données sur l'utilisation de ces ressources financières.

Au titre de la Coopération avec la France

On note essentiellement :

- la signature de l'avenant n°2 à la convention d'aide budgétaire française n°CZZ 1761 01 C qui doit permettre la poursuite des actions de renforcement des capacités des États et de la Commission jusqu'à la fin du 1er semestre 2020 ;
- la reprise du programme d'appui à la couverture du risque maladie (PACRM).

Relativement à la mise en œuvre du programme conjoint de bonifications avec la BOAD, les deux institutions ont signé les accords de don tripartites relatifs à six (06) projets. Le versement de la bonification à la BOAD au titre de ces projets a démarré. Les échanges sont en cours pour la signature de l'accord de don relatif au 7^{ème} projet.



France

Au titre de la Coopération avec la Banque mondiale

L'année 2019 a enregistré le démarrage effectif des activités du Projet d'Investissement pour la Résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest (WACA ResIP) financé à hauteur de 218,58 millions de dollars US. La Commission de l'UEMOA est chargée de la mise en œuvre de la composante relative au renforcement de l'intégration régionale et qui porte sur 12 millions de dollars US (don IDA).

En 2019, la mise en œuvre du Document de Stratégie d'Intégration Régionale Afrique de l'Ouest (DSIR-AO) 2011-2017 de la Banque s'est poursuivie dans les domaines de l'agriculture, des TIC, de l'environnement, des finances, de

l'énergie, du social, du transport, de l'eau et du genre. L'accent a été également mis sur les États fragiles et la gestion de la connaissance. À fin juin 2018, les engagements totaux au bénéfice de l'Afrique de l'Ouest s'élevaient à 1 159,1 millions d'Unités de Compte.

L'année 2019 a connu une avancée significative dans la préparation du Document de Stratégie d'Intégration Régionale Afrique de l'Ouest (DSIR-AO) 2019-2025 de la Banque qui s'appuiera sur les trois (03) axes que sont : (i) la Connectivité des Infrastructures, (ii) le Commerce et l'Investissement, et (iii) l'Intégration financière.



Démarrage effectif des activités du projet WACA ResIP financé à hauteur de **218,58** millions de Dollars US

Au titre de la Coopération avec le Japon

La Coopération avec le Japon s'est considérablement intensifiée au cours de ces dernières années, avec la mise à la disposition de la Commission de l'UEMOA des experts et l'accord d'un don de 975 millions de FCFA à la Commission pour l'interconnexion des systèmes informatiques douaniers entre le Togo et le Burkina Faso en mai 2016. Après cette phase pilote, l'UEMOA ambitionne de promouvoir l'interconnexion des systèmes informatiques douaniers comme modèle de facilitation des échanges entre les États membres de l'espace UEMOA.

La Commission de l'UEMOA a participé à la 7^{ème} Conférence Internationale de Tokyo sur le Développement de l'Afrique (TICAD VII), qui s'est déroulée du 28 au 30 août 2019 à Yokohama au Japon, sous le thème principal : « Faire progresser le développement de l'Afrique par le biais de

la technologie, de l'innovation et du capital humain ». En marge de cette Conférence, la Commission a animé un panel, avec quatre (04) autres personnalités du NEPAD, de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), de la BAD et de la JICA, en présentant les stratégies et actions du Plan Directeur d'Aménagement des Corridors pour l'Anneau de Croissance en Afrique de l'Ouest (CACAO).

La JICA appuie également l'Union pour la réalisation du projet sur le Plan Directeur de l'Aménagement des Corridors pour l'Anneau de Croissance en Afrique de l'Ouest (CACAO). Ce projet a pour but de proposer un schéma équilibré de développement économique entre les régions des pays concernés afin de promouvoir la croissance économique en Afrique de l'Ouest sur la base des potentialités des secteurs économiques identifiés.



Au titre de la Coopération avec la Suisse

La troisième revue de portefeuille de la Coopération suisse s'est tenue en septembre 2019 à Ouagadougou. Elle a permis d'échanger avec ce partenaire sur des questions stratégiques clés relatives au partenariat entre les deux institutions et de faire le point de la mise en œuvre des programmes soutenus par la Suisse. S'agissant du Programme de Coopération Transfrontalière Locale (PCTL), fruit d'un partenariat entre le CCT/UEMOA et la Coopération suisse et qui s'inscrit dans la vision de l'Union de promouvoir l'inté-

gration et le développement de l'espace communautaire à partir de l'implication des populations et des collectivités territoriales frontalières, la Coopération suisse et la Commission ont signé en novembre 2019 un avenant d'une enveloppe supplémentaire de 650 000 000 de F CFA pour la réalisation de projets transfrontaliers dans deux espaces pilotes :

- Sikasso, Korhogo, Bobo-Dioulasso (SKBO) entre le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Mali et,



- la Cellule de Coopération transfrontalière décentralisée entre les Collectivités territoriales du Sahel (C3 Sahel), entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger.

Pour rappel, la convention initiale signée en décembre 2016 portait sur un montant de 3 180 000 000 de FCFA et a permis de réaliser deux Schémas d'Aménagements Transfrontaliers Intégrés (SATI) et des investissements prioritaires dans les espaces SKBO et C3 Sahel.

La Coopération suisse appuie également l'Union à travers le Projet d'Appui à la stratégie d'Inclusion financière dans l'UEMOA, d'un montant de 4 500 000 francs suisses pour la période de septembre 2018 à décembre 2020.

Par ailleurs, une convention de financement est en cours de signature d'ici fin 2019 entre la Commission et la Coopération suisse relative à un Programme régional pour la Formation Professionnelle dans l'espace UEMOA (PROFOR), d'un montant de 4 500 000 000 de FCFA d'une durée de 4 ans.



Au titre de la Coopération avec la GIZ

La Coopération de développement allemande a réalisé, entre février 2016 et juin 2019 pour une enveloppe de 5 000 000 d'euros, un Projet de renforcement des compétences régionales en matière de décentralisation en Afrique de l'Ouest, en étroite coopération avec les programmes bilatéraux de décentralisation mis en œuvre par la GIZ dans sept (07) pays d'Afrique de l'Ouest - le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Togo. Le Projet régional complète l'appui que ces derniers apportent à leurs partenaires en proposant des formats de dialogue et d'apprentissage transnationaux.

La préparation d'une deuxième phase pour la période de juillet 2019 à juin 2022 a été déjà entamée avec la mission de formulation reçue par la Commission au mois d'août 2018.



2.4.3 Coopération avec les Organisations sous régionales et régionales

Au titre de la coopération avec la CEDEAO

Conformément à l'accord de coopération et de partenariat signé entre les Commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO le 05 mai 2004, la 17^{ème} réunion du Secrétariat Technique Conjoint (STC) CEDEAO - UEMOA - s'est tenue à Abuja du 31 mai au 1^{er} juin 2018. Cette rencontre, qui a été suivie des réunions au plus haut niveau, a permis d'apprécier globalement la convergence et de formuler des recommandations en vue d'une meilleure coordination des chantiers de l'intégration.

Fonds structurels

Au courant de l'année 2019, la Commission de l'UEMOA a poursuivi les réformes engagées dans le cadre de la relecture des Textes régissant les Fonds Structurels. Il s'agit de prendre en compte, dans le cadre de cette relecture, les orientations issues de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement (CCEG), tenue à Abidjan le 12 juillet 2019, notamment, le changement climatique, la sécurité et l'appartenance des États membres de l'Union à d'autres organisations régionales. Aux termes de la réforme, il est attendu une meilleure précision des modalités d'interventions desdits fonds, une mise en place des organes, notamment, le Comité Technique Consultatif composé de la Commission de l'UEMOA, de la BOAD et de la BCEAO, une bonne implication des États membres à travers les Documents-Cadre de Programmation Pluriannuelle (DOCAPP) et un monitoring des projets et programmes assuré par la BOAD.

Pour faire face à l'insécurité grandissante dans l'espace UEMOA, la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement (CCEG), tenue à Dakar le 03 décembre 2019, a décidé d'octroyer 100 millions de dollars US aux trois (03) pays de la ligne de front du G5 Sahel, en contribution au plan d'actions de la CEDEAO. Pour cela, un Règlement relatif à l'opérationnalisation du Fonds Régional de Sécurité a été pris le 20 décembre 2019 par le Conseil des Ministres statutaire de l'Union.

Les projets du Programme d'urgence de l'initiative Régionale pour l'Énergie Durable (IRED) ont été financés à travers le Fonds de Développement de l'Énergie (FDE). Le FDE a été doté d'un montant

global de 257,2 milliards de FCFA, mobilisé par la BCEAO et la Commission de l'UEMOA à hauteur de 250 milliards de FCFA et le Royaume de Belgique pour 11 millions d'euros, soit 7,2 milliards de FCFA.

Le FDE a financé quinze (15) projets pour un montant global de 244,93 milliards de FCFA dont treize (13) portés par les États membres de l'UEMOA concernent le développement de l'offre énergétique et deux (02) par la Commission de l'UEMOA portant sur l'Efficacité Énergétique.

À ce jour, la réactivation du FDE permettrait de jouer le rôle d'instrument déterminant dans la promotion des énergies renouvelables.

15 projets
financés par le
FDE pour un
montant global
de 244,93
milliards de FCFA

2.5. PROGRAMME ÉCONOMIQUE RÉGIONAL ET POLITIQUES SECTORIELLES DE L'UNION

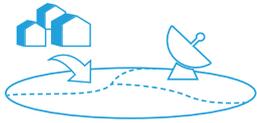
2.5.1 Programme Économique Régional (PER)

Après plus d'une décennie de mise en œuvre, depuis son adoption en 2004, le PER a démontré son rôle central dans l'approfondissement du processus d'intégration régionale et la visibilité des actions de l'UEMOA par son caractère fédérateur des interventions de tous les acteurs de l'intégration régionale (États membres et Institutions communautaires).

Les résultats issus de l'évaluation du PER II, arrivé à terme le 31 décembre 2016, montrent que plus de 80% des projets sont en cours d'exécution. L'évaluation a recommandé de poursuivre la mise en œuvre du PER II en attendant de prendre les dispositions pour la formulation de la troisième génération du Programme Économique Régional (PER III). Il est à signaler qu'en dépit des insuffisances relevées par l'évaluation du PER II, la nécessité de l'élaboration de la troisième phase du PER s'impose très fortement au regard des importants avantages qu'il présente pour la construction d'une Union durablement engagée dans la dynamique de l'émergence, du progrès social et de l'intégration régionale.

C'est dans cette perspective qu'une feuille de route et un projet de note conceptuelle ont été élaborés par la Commission en 2019. Le processus de formulation de la troisième génération du Programme Économique Régional se poursuivra au cours de l'année 2020, avec l'adoption des axes stratégiques par les instances de décisions de l'Union.





2.5.2 Aménagement du territoire communautaire

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche territoriale pour impulser un développement inclusif et stimuler la croissance dans l'espace communautaire, la Commission de l'UEMOA a élaboré le Schéma de Développement de l'Espace Régional de l'UEMOA (SDER) qui constitue le cadre de référence pour les 25 prochaines années. Le projet de Décision portant adoption du SDER a été approuvé par les Ministres en charge de l'Aménagement du Territoire des États membres de l'UEMOA le 25 octobre 2019 à Abidjan, qui ont invité le Conseil des Ministres Statutaire de l'Union à examiner et à adopter ledit projet de Décision.

Toujours dans le cadre de la gestion spatiale, un Observatoire Régional d'Analyse spatiale et de Suivi du Territoire Communautaire (ORASTEC) est en cours d'opérationnalisation, suite au recrutement d'un consultant chargé de développer le Système d'Information Géographique (SIG), orienté WEB, pour le partage et la diffusion des indicateurs de suivi de l'espace communautaire.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet IDA sur le logement abordable qui vise à appuyer les politiques foncières et d'habitat dans les États membres, le groupement chargé de réaliser les études d'appui-conseil a été recruté.

Le lancement de l'appui-conseil aux programmes de logements sociaux en Côte d'Ivoire et au Sénégal a été effectif le 11 octobre à Dakar

et le 21 octobre 2019 à Abidjan, en présence des parties prenantes. En plus, la directive sur le foncier urbain a été examinée par les experts et Ministres sectoriels du 10 au 13 décembre 2019.

Au titre de la coopération transfrontalière locale, la Commission a poursuivi la mise en œuvre des recommandations des Ministres chargés de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation en vue de l'extension du périmètre des Schémas d'Aménagements Transfrontaliers Intégrés (SATI) à l'ensemble des zones transfrontalières de l'UEMOA. Ainsi, dans la perspective de la réalisation du SATI de l'espace Volta noire entre la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso et le Ghana, un cadre de coopération transfrontalière de l'espace Volta noire a été mis en place au cours de l'atelier du 16 au 17 mai 2019 à Bouna (Côte d'Ivoire). En plus de cette extension spatiale des SATI, les investissements transfrontaliers pilotes, d'un montant de 1 233 015 794 ont été engagés, dans l'espace Sikasso-Korogho-Bobo-Dioulasso (SKBO). Les actions de renforcement de la Cellule de Coopération transfrontalière décentralisée entre les Collectivités territoriales du Sahel (C3 Sahel) et de l'espace GLCT Tominian Kossi (Mali-Burkina Faso) se poursuivent pour un développement économique et social de ces espaces transfrontaliers.

Pour la consolidation de ces premiers résultats de mise en œuvre du PCTL, un avenant à la

convention entre l'UEMOA et la Coopération suisse a été signé le 08 novembre 2019 à Abidjan et a permis de mobiliser 845 350 000 FCFA supplémentaires de la Coopération suisse, ce qui fait passer son apport à 4 325 350 000 FCFA et une contrepartie de la Commission de l'UEMOA pour 1 276 645 000 dont 976 645 000 FCFA de la Délégation Générale à la Paix et à la Sécurité (DGPS) et 300 000 000 de FCFA du DATC pour la finalisation des investissements complémentaires dans la phase I du PCTL, la réalisation du SATI de la bande du Fleuve Sénégal et les études préparatoires à la 2^{ème} phase du programme pour laquelle la Coopération suisse a déjà donné son accord de principe. La Suisse s'engage également à accompagner le CCT-UEMOA dans la mise en œuvre du Programme Régional d'Appui à la Décentralisation Financière en Afrique de l'Ouest (PRADEF) à partir de 2020.

Des ressources supplémentaires ont été mobilisées auprès des Partenaires Techniques et Financiers (Coopération française) pour renforcer les investissements en cours de réalisation.

Ce renforcement des actions dans les espaces transfrontaliers a été favorisé par les synergies d'actions entre le DATC et la DGPS. C'est à ce titre que le DATC a contribué financièrement et techniquement à la réalisation des concertations sur la paix, la sécurité et le développement dans les zones frontalières du 15 au 17 juillet 2019 à Sikasso (Mali).



2.5.3 Infrastructures et services des transports

Dans ce domaine, les réalisations s'inscrivent dans le cadre du Programme d'Actions Communautaire des Infrastructures et du Transport Routier (PACITR). Elles portent entre autres, sur la préservation des infrastructures routières, la coordination de la mise en œuvre des programmes routiers régionaux, la réalisation des études techniques routières sur les corridors, l'élaboration d'un Plan Directeur des réseaux logistiques de l'anneau de croissance en Afrique de l'Ouest, la mise en œuvre du projet de l'autoroute Yamoussoukro-Ouagadougou ainsi que les projets de construction des Postes de Contrôles Juxtaposés et des stations de pesage.

Préservation des infrastructures routières

Dans le cadre du suivi-évaluation du Règlement N°14/2005/CM/UEMOA relatif à l'harmonisation des normes et des procédures du contrôle du gabarit, du poids et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transports de marchandises dans les États membres de l'UEMOA, la Commission de l'UEMOA a poursuivi l'organisation des concertations régionales, la réalisation des missions circulaires, le suivi de la mise en œuvre des mesures arrêtées ainsi que le traitement des statistiques de pesage afin d'évaluer le niveau de respect de la Réglementation communautaire.

Ces actions ont permis de réduire le taux d'extrême surcharge de 40% à 20% en 2018. Pour compter de 2019, les États et la Commission ont convenu de l'application d'une tolérance maximum de 15% ainsi que l'application du régime des sanctions et du délestage au-delà des 15%. À l'issue de la réunion des Ministres, tenue le 19 septembre 2019, les États et la Commission ont convenu d'une application intégrale et concomitante du Règlement N°14/2005/CM/UEMOA à partir de juillet 2020.

Réduction du taux d'extrême surcharge de 40% à 20% en 2018 pour une cible de 15% en 2019

Programmes routiers

La Commission a poursuivi la coordination régionale de la mise en œuvre des programmes routiers suivants :

- Programme Routier n°5 (corridor Lomé-Cotonou) ;
- Programme Routier n°7 (corridor Abidjan-Ouagadougou) ;
- Programme Routier n°8 (corridor San Pedro-Zantiébougou-Bamako) ;
- Programme Routier n°9 (Koupéla-Fada N'gourma-Frontière du Niger).

Dans ce cadre, elle a notamment procédé au financement des réunions des Comités Techniques Mixtes (chargés de la coordination régionale des Programmes) et des activités transversales notamment celles relatives à la facilitation des transports et à la réalisation d'aménagements connexes.

Études relatives aux infrastructures des transports routiers

Dans ce domaine, les études qui sont actuellement conduites, en maîtrise d'ouvrage déléguée, concernent l'autoroute Yamoussoukro-Ouagadougou (tronçon Bobo-Dioulasso - Banfora - Frontière Côte d'Ivoire, tronçon Bouaké - Ferkessédougou et tronçon Ferkessédougou - Frontière du Burkina Faso), les routes communautaires (CU7b) Bobo-Dioulasso - Orodara - Frontière du Mali, Bobo-Dioulasso - Banfora - Frontière Côte d'Ivoire, (PR8) en Côte d'Ivoire et au Mali, et des tronçons routiers au Sénégal.

Plan Directeur de l'aménagement des Corridors pour l'Anneau de Croissance en Afrique de l'Ouest (CACAO)

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de la 5^{ème} Conférence de Tokyo sur le Déve-

loppement de l'Afrique (TICAD V) tenue en juin 2013 à Yokohama, la JICA a réalisé, au profit de quatre (04) États membres de l'Union (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Togo et Bénin) et du Ghana, le Plan Directeur de l'Aménagement des corridors pour l'anneau de croissance en Afrique de l'Ouest.

Ce Plan définit des stratégies pour promouvoir l'investissement et le développement de projets structurants sur les corridors Abidjan-Ouagadougou, Ouagadougou-Accra, Abidjan-Lagos, Lomé-Ouagadougou et Cotonou-Ouagadougou.

Il a été organisé, le 18 juillet 2019, une table ronde des bailleurs de fonds pour le financement dudit Plan à l'issue de laquelle le montant des manifestations d'intérêt se chiffre à 1 752 milliards de francs CFA.

Construction, équipement et exploitation des Postes de Contrôles Juxtaposés (PCJ)

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions de facilitation du transport et du transit dans l'espace UEMOA, la Commission de l'UEMOA a poursuivi la construction des Postes de Contrôles Juxtaposés (PCJ) aux frontières des États, sur les principaux corridors routiers.

En 2019, trois (03) PCJ sont opérationnels : les PCJ de Cinkansé (frontière Burkina Faso-Togo), de Malanville (frontière Bénin-Niger) et de Kantchari (Burkina Faso) / Makalondi (Niger).

Dans le cadre de l'opérationnalisation des PCJ de Malanville, le Comité consultatif desdits PCJ a été installé, le 29 juillet 2019.

De même en prélude à la mise en service des PCJ de Boundou Fourdou (frontière Sénégal-Guinée), une première réunion des acteurs a eu lieu à Tambacounda (Sénégal).

Des travaux de remise en état des infrastructures des PCJ de

Pételkolé (frontière Burkina Faso-Niger) et Boundou Fourdou (frontière Sénégal-Guinée) sont réalisés en vue de permettre la mise en service desdits PCJ en 2019. Ainsi, les Postes de Contrôles Juxtaposés de Boundou Fourdou sur le corridor Dakar-Conakry ont été officiellement remis le 17 décembre 2019 aux autorités des États frontaliers du Sénégal et de la Guinée.

Les travaux des PCJ de Hillancondji/Sanvee Condji (frontière Bénin-Togo) financés par un don FAD aux États du Togo et du Bénin et ceux des PCJ de Léraba (concession) sont en cours.

L'opérationnalisation des PCJ de Cinkansé et de Malanville a contribué à la réduction des délais de passage au niveau des frontières concernées.

Dans la perspective du désengagement de la Commission dans des interventions directes pour les projets relatifs aux PCJ, des diligences sont en cours pour mettre en exploitation et assurer les conditions d'un meilleur fonctionnement des PCJ dont les travaux sont en cours.

Construction des stations de pesage à basse vitesse sur les routes communautaires

En vue d'accompagner les États membres dans l'application du Règlement 14, la Commission met en œuvre un projet de construction d'une station de pesage de camions dans chaque État membre. L'état d'avancement est le suivant : (i) cinq (05) stations de pesage sont achevées (Houegbo au Bénin, Allokoi en Côte d'Ivoire, Diamniadio au Sénégal, Magaria au Niger et Koro au Mali), (ii) deux sont en construction (Nagréongo au Burkina Faso et Tsévié au Togo), (iii) une est en phase d'études (Safim en Guinée-Bissau).

Services des transports routiers

Dans le cadre de l'Observatoire des Pratiques Anormales (OPA), les résultats de quatre rapports trimestriels de l'OPA ont été publiés. Ces rapports ont fait l'objet d'ateliers nationaux de restitution et de diffusion, et des actions de plaidoyer et de sensibilisation ont été menées. Ainsi, au titre du deuxième trimestre de l'année 2019, il a été constaté un léger recul des pratiques anormales sur les corridors routiers de l'espace UEMOA, par rapport à 2018. En effet, un véhicule de transport de marchandises en transit sur un corridor routier inter-État dans l'espace UEMOA a été contrôlé en moyenne 18,8 fois par voyage. Les sommes qui lui ont été prélevées illicitement par les agents impliqués dans ces contrôles sont de 80 404 FCFA. Le temps moyen consacré aux contrôles est de 81 minutes.

Le processus de transformation de l'OPA en Observatoire Régional des Transports a démarré et sera finalisé en 2020.

Pour renforcer la facilitation des transports, la Commission de l'UEMOA, avec l'appui de la BAD, met en œuvre un système moderne de transit fondé sur le recours aux technologies de l'information et de la communication, notamment par l'interconnexion des systèmes informatiques douaniers et l'échange électronique des données sur le mouvement des marchandises le long des corridors.





Développement du transport ferroviaire

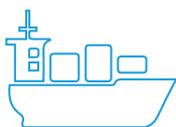
Pour accompagner la Commission de l'UEMOA et les États dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Régional de Développement du Transport Ferroviaire et en vue d'améliorer la gouvernance du secteur du transport ferroviaire, il a été adopté, en 2015, la décision portant création du Comité Consultatif Régional chargé d'assister la Commission et les États membres. Ledit Comité a tenu sa cinquième réunion. Il a actualisé son plan d'actions et formulé des recommandations nécessaires pour accompagner les États membres et la Commission pour une mise en œuvre harmonieuse et concertée des projets d'infrastructures ferroviaires.

À cet effet, la réunion des Ministres des infrastructures et des transports a adopté, le 07 novembre 2019 à Abidjan, le Document de mise en œuvre du Projet de la Boucle ferroviaire Abidjan-Ouagadougou-Niamey-Cotonou et son Plan d'actions.



Développement du transport aérien

Dans ce secteur, l'accent a été mis en 2019, sur la réalisation des actions prioritaires du Programme Régional de Développement du Transport Aérien (PRDTA), avec notamment la poursuite de la mise en œuvre du Projet d'Appui au Secteur du Transport Aérien en Afrique Centrale et Occidentale (PASTA CO) financé par la BAD, la formation, le conseil et l'assistance aux États membres en matière de sécurité et de sûreté de l'aviation civile ainsi que le traitement diligent des orientations des Chefs d'État et de Gouvernement relatives à l'ACSAC grâce à la création de l'Unité Régionale de Supervision de la Sécurité et la Sûreté de l'Aviation Civile de l'UEMOA (URSAC). En 2019, la coordination avec les États a également été renforcée.



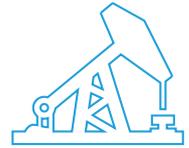
Développement du transport maritime

Pour améliorer la gouvernance dans le secteur du transport maritime, la Commission a, en 2019, continué l'adoption de la réglementation communautaire à travers la prise du Règlement d'exécution n°003/2019/COM/UEMOA du 04 mars 2019 déterminant le taux, et les modalités de perception et de répartition de la redevance devant alimenter les fonds nationaux et le fonds régional de développement du sous-secteur maritime, fluvial et lagunaire. En outre, la Commission a

accompagné les États côtiers dans la mise en place desdits fonds.

La vulgarisation des textes communautaires et la coordination avec les États pour la mise en œuvre du Programme de Développement des Transports Maritime, Fluvial et Lagunaire ont été poursuivies avec la réunion du Comité Consultatif sur les transports maritimes et la Réunion du Comité d'orientation des opérations de recherche et de sauvetage en mer.

2.5.4 Promotion du secteur des mines et des hydrocarbures



28
cadres des
administrations des
Mines, de l'Économie
et des Finances,
des Maires formés
sur la gestion du
développement
communautaire en
relation avec les
industries extractives

Dans le secteur des mines et des hydrocarbures, la Commission a poursuivi la relecture du Code Minier Communautaire. Ainsi, le projet de code minier communautaire révisé a été approuvé par les Ministres sectoriels.

En matière de renforcement des capacités, 28 cadres des administrations des Mines, de l'Économie et des Finances ainsi que des Maires des communes abritant des activités minières des États membres ont été formés sur la gestion du développement communautaire en relation avec les industries extractives. Des échanges et partage d'expériences ont eu lieu entre les administrations des Mines, les Structures de l'Initiative pour la transparence dans les Industries extractives, du processus de Kimberley, les Organisations de la Société Civile et les Chambres des Mines des États membres. Des rencontres de concertation ont également été tenues entre les acteurs privés de la fourniture de biens et services miniers des États membres, les administrations en charge de l'exploitation de substances de carrières et des promoteurs privés de ces substances d'une part, et entre les Associations nationales des femmes du secteur extractif d'autre part.

Par ailleurs, la Commission de l'UEMOA a apporté des appuis financiers pour l'organisation de journées de promotion

minière à deux États membres (Burkina Faso et Mali) et des appuis financiers à tous les États membres pour la mise en œuvre et la consolidation des acquis de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE).

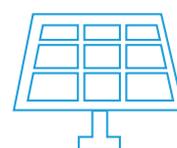
La Commission a participé au congrès des prospecteurs miniers du Canada (PDAC 2019) et au Forum Intergouvernemental sur les mines, les minéraux, les métaux et le développement durable en Suisse, à la 9^{ème} édition de Burkina NETWORKING et à la Semaine des Activités Minières d'Afrique de l'Ouest (SAMAO) au Burkina Faso, ainsi qu'aux Journées Minière et Pétrolière (JMP) du Mali.

Les activités menées en 2019 dans le sous-secteur des hydrocarbures ont porté sur la vulgarisation au niveau des États membres du document du Projet Régional pour l'Amélioration et la Sécurisation de l'Approvisionnement en hydrocarbures des États membres par la réalisation d'ateliers nationaux dans les huit (08) États membres. En outre, la Commission a lancé en 2019, une étude relative à une assistance dans l'élaboration de trois (03) textes communautaires sur (i) les spécifications techniques des produits pétroliers distribués dans l'Union, (ii) le stock de sécurité des produits pétroliers et (iii) la circulation et les frais de consignation des bouteilles de gaz butane.





2.5.5 Développement du secteur de l'énergie



Dans le secteur de l'énergie, la Commission de l'UEMOA a assuré, conjointement avec la BOAD, la supervision technique des quatorze (14) projets financés par le Fonds de Développement de l'Énergie (FDE).

Parmi ces projets, cinq (05) projets portés par le Bénin (01), le Burkina (01), le Sénégal (01), la Côte d'Ivoire (01) et le Niger (01) sont achevés. Sept (07) projets sont en cours d'exécution en Côte d'Ivoire (01), en Guinée-Bissau (02), au Mali (01), au Sénégal (02), et au Togo (Volet Distribution). Deux (02) projets prévus au Burkina Faso et au Togo sont au stade d'élaboration et de réalisation des études techniques et des Dossiers d'Appels d'Offres (DAO).

En ce qui concerne le Système d'Information Énergétique dans les États de l'UEMOA (SIE-UEMOA), la plateforme www.sie-uemoa.org a été conçue et mise en ligne. À ce jour, elle est la première plateforme disposant des données énergétiques de l'année 2018 de l'espace UEMOA. Dans le cadre de sa mise en place, des actions de renforcement des capacités ont été réalisées au profit des États membres et de l'équipe technique de la Commission.

En matière de développement de l'infrastructure électrique commu-

nautaire, une étude portant sur le développement de pôles énergétiques dans l'espace UEMOA a été menée. Cette étude vise à mettre en valeur les ressources énergétiques là où elles sont abondantes, en vue de réaliser des économies d'échelle et de tirer profit des avantages comparatifs des différentes sources de production. L'opérationnalisation des pôles énergétiques de l'UEMOA permettra d'accroître considérablement la sécurité d'approvisionnement électrique dans l'Union.

De même, des réunions de concertation ont été organisées, en vue d'examiner les synergies dans l'évolution de la production électrique et dans la régulation du marché électrique régional.

S'agissant des énergies renouvelables, la Commission de l'UEMOA a engagé en 2019 la poursuite du volet 2 du Programme Régional de Développement des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique (PRODERE) conformément aux conclusions de la réunion des Ministres de décembre 2018. À cet égard, la réception définitive des ouvrages réalisés en Guinée-Bissau, au Niger, au Sénégal et au Togo a été faite. Des actions sont en cours, en vue d'élaborer un projet de texte portant sur les mesures

incitatives pour la promotion des énergies renouvelables.

Par ailleurs, des renforcements de capacités ont été également effectués à l'endroit des experts des États membres, y compris les chercheurs des Centres membres du Consortium de Centres de recherches dans l'espace UEMOA.

Concernant l'efficacité énergétique, la Commission poursuit la mise en œuvre du Programme Régional d'Économie Énergétique (PREE), notamment l'équipement de cinq (05) laboratoires de tests de performance énergétique de référence. Par ailleurs, les Ministres en charge de l'énergie ont validé les deux (02) projets de directives élaborés dans le cadre du PREE qui portent sur (i) l'étiquetage énergétique des lampes électriques et appareils électroménagers neufs et (ii) l'intégration de mesures d'efficacité énergétique dans la construction de bâtiments.

14 projets

énergétiques
supervisés
conjointement avec
la BOAD



2.5.6 Développement de l'économie numérique

Dans le domaine de l'économie numérique les trois (03) études suivantes ont été lancées au cours de l'année 2019 :

- Étude pour l'état des lieux de l'infrastructure régionale / identification des liaisons manquantes et secours / capacités aux frontières dans l'espace UEMOA ;
- Étude pour l'évaluation des usages numériques et des politiques nationales en matière d'utilisation de masse du numérique dans l'espace UEMOA ;
- Élaboration d'un nouveau cadre législatif et réglementaire du secteur de l'économie numérique pour l'Afrique de l'Ouest.

La première étude permettrait de déterminer les faiblesses du réseau régional, de proposer des liaisons de secours et les capacités à installer aux frontières et d'élaborer un dispositif de secours mutuel en cas de panne sur les liaisons inter-États en fibre optique afin de réduire de manière sensible les coupures d'Internet dans la région.

La seconde étude a pour objectif d'évaluer les contraintes liées à l'usage numérique dans la région, de proposer des textes communautaires dans le domaine et de faire la promotion des usages numériques dans la région à travers des projets pilotes.

Enfin, la dernière étude permettra de doter le secteur d'un nouveau cadre lé-

gislatif et réglementaire par la rénovation du cadre actuel (datant de 2006) tout en prenant en compte les nouvelles avancées technologiques (Internet des objets, Intelligence artificielle, Reconnaissance faciale, Informatique en nuage) et les nouveaux comportements des utilisateurs.

Les trois avant-projets de textes communautaires dans le domaine de l'économie numérique sont relatifs

- (i) au Règlement portant cadre de coordination et de partage des fréquences radioélectriques dans les zones transfrontalières ;
- (ii) au Règlement portant harmonisation de l'usage des numéros d'urgence et des numéros d'accès aux services de téléphonie ;
- (iii) à la Directive portant harmonisation du cadre réglementaire relatif à l'homologation des équipements terminaux et équipements radioélectriques dans l'espace UEMOA.

Dans le cadre du renforcement de la coopération dans le domaine du numérique, la Commission a noué des contacts avec la Délégation de l'Union européenne au Burkina Faso, la Banque Africaine de Développement, l'Union Internationale des Télécommunications et l'Association des Opérateurs de téléphonie mobile à la norme GSM (GSMA).

2.5.7 Sécurité alimentaire et développement agricole



Gouvernance agricole et de la sécurité alimentaire

Le Comité de Haut Niveau sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (CHN-SAN) a tenu, le 17 mai 2019 à Niamey, sa huitième réunion, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Issoufou MAHAMADOU, Président de la République du Niger. En plus du partage des acquis sur les interventions de la Commission et des États en matière de gestion durable des terres et de promotion de la pêche pour la sécurité alimentaire, la session de 2019 a relevé que la situation alimentaire et nutritionnelle de la région est satisfaisante. Les productions céréalières de l'Union pour la campagne 2018-2019, évaluées à 31,18 millions de tonnes, sont en hausse de 9% et celles des tubercules ont été estimées à 24,7 millions de tonnes. Concernant la production halieutique, elle se situe autour de 940,8 millions de tonnes.

Les analyses fines ont, en outre, révélé l'existence de personnes en insécurité alimentaire pouvant atteindre environ 2 millions et disséminées dans les pays. La situation alimentaire et nutritionnelle préoccupante de ces populations est aggravée par l'insécurité civile persistante

dans le Bassin du Lac Tchad, le Liptako-Gourma (Burkina Faso, Mali et Niger) et dans le Nord et le Centre du Mali.

À cet effet, la Commission a mobilisé, au titre du présent exercice 2019, 2,4 milliards de F CFA pour soutenir la mise en œuvre des plans de réponses à l'insécurité alimentaire au Niger, au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal en vue d'améliorer la situation alimentaire et nutritionnelle de millions d'enfants, de femmes et de personnes âgées.

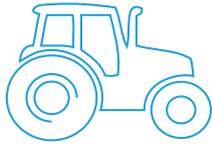
Par ailleurs, la Commission a co-présidé, aux côtés de la CEDEAO, les instances régionales et sous régionales en faveur de la coordination des analyses sur les problématiques de développement de l'Agriculture (chenille légionnaire d'automne, conflits liés au pastoralisme), l'harmonisation des réponses et de la synergie des interventions.

De même, elle poursuit aux côtés de la CEDEAO, du CILSS et des OPR, la mise en œuvre du Projet d'Appui à la Gouvernance de la Résilience, de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et l'Agriculture Durable (PAGR-SANAD).

31,18 millions
de tonnes de céréales produites dans l'Union au cours de la campagne 2018-2019, soit une hausse de 9%

2,4 milliards
de FCFA pour soutenir les plans de réponses à l'insécurité alimentaire





290 300
tonnes

Capacités des
magasins de
conservation des
récoltes installer
dans les États
membres

Développement des filières agricoles

Concernant la production végétale, les actions ont principalement visé l'amélioration de la compétitivité des filières riz, maïs et coton.

Concernant les filières riz et maïs, les interventions menées au cours de l'exercice de 2019 ont permis de consolider la structuration des acteurs et de renforcer leur accès aux technologies et innovations de production et de transformation ainsi qu'aux infrastructures de stockage des récoltes et de graines, et de commercialisation.

S'agissant du programme de construction des magasins de conservation de récoltes et des graines dans les États membres, une capacité de plus de 290 300 tonnes a été installée dans les États membres suivant des modules variant de 10 à 4 000 tonnes. Tous les magasins sont équipés de matériel de conditionnement et de nettoyage.

Pour le cas spécifique de la filière riz, les différentes Interprofessions nationales de la filière riz ont mis en place, sous l'impulsion de la Commission de l'UEMOA, une instance régionale fédératrice sur la filière dénommée « Coordination des Interprofessions de la Filière Riz en Afrique de l'Ouest (CIP-RIZ-AO).

En outre, la Commission a organisé deux ateliers régionaux pour lancer des réflexions inclusives sur la définition de stratégies de développement des filières riz et maïs pour les 10 prochaines années communément appelées « Agenda Riz UEMOA » et « Agenda Maïs UEMOA ».

Sur le coton, la Commission met en œuvre le Projet de Compétitivité du Coton de l'espace UEMOA (UCC) financé à hauteur de 1 200 000 dollars US (700 millions de FCFA) par l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID).

Ce projet initialement prévu pour une durée de quatre (04) ans (21 mars 2016 au 20 mars 2020) et couvrant les pays dits du C4 (Bénin, Burkina Faso, Mali, Tchad) a fait l'objet d'une révision pour prendre en charge :

- la modification du titre du Projet de Compétitivité du coton de l'espace UEMOA (UCC) à Projet de compétitivité des filières prioritaires de l'UEMOA dénommé en anglais, "Competitiveness of Priority Crops Project (2CP)" ;
- la prorogation de la durée du Projet du 21 mars 2020 au 31 décembre 2020 ;
- l'utilisation du reliquat des fonds de neuf cent mille (900 000) dollars US pour la période d'extension du Projet ;
- l'extension du Projet aux cinq (05) autres États membres de l'Union (Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Niger, Sénégal, Togo) ;
- la prise en compte, en plus de la filière coton, des deux filières végétales prioritaires de l'UEMOA, à savoir le riz et le maïs ;
- l'inscription des activités permettant d'avoir une meilleure visibilité des actions de l'UEMOA et de l'USAID.

Le projet ainsi révisé vise à améliorer la compétitivité de trois filières végétales prioritaires (coton, maïs et riz) dans les huit États membres de l'Union avec des interventions organisées autour de trois axes que sont (i) l'amélioration des politiques et stratégies agricoles, de la coordination et de la gouvernance au niveau régional, (ii) l'amélioration de la compétitivité de trois filières prioritaires (coton, maïs et riz) et (iii) le renforcement et l'amélioration du rôle économique et social des femmes agricultrices et transformatrices de produits agricoles.



Par ailleurs, le Département de l'Agriculture, des Ressources en Eau et de l'Environnement (DAREN) a reçu l'accord du Président de la Commission pour la poursuite du processus d'actualisation et d'adoption du document révisé de la stratégie pour la compétitivité de la filière coton-textile dans l'UEMOA. La première étape de ce processus qui est la mise à jour dudit document a commencé avec la collecte des données de production auprès des États membres. Au terme de ce processus un nouvel agenda coton sera adopté pour les 10 prochaines années.

Pour la production animale, la Commission a poursuivi en 2019 :

- (i) l'appui aux États membres dans la lutte contre les maladies animales (charbon bactérien) pour la filière bétail-viande ;
- (ii) l'appui à la surveillance épidémiologique desdites maladies ;
- (iii) la rétrocession des marchés à bétail au Sénégal ;
- (iv) la finalisation des marchés à Bétail de Matéri et d'Iwoyé au Bénin, de Cinkassé au Togo et la construction du nouveau marché à bétail de Tsévié à Lomé. Elle a aussi poursuivi avec les États membres le processus de structuration des filières avicoles nationales.

La réhabilitation et le renforcement de l'abattoir de Sabalibougou au Mali ont été achevés avec l'acquisition du camion frigorifique et ceux de Bissau en Guinée-Bissau se sont poursuivis en 2019.

Il en est de même des travaux de construction de magasins et d'annexes, pour le stockage d'aliments de bétail et de produits vétérinaires ainsi que l'acquisition de matériel de traitement du lait au profit des producteurs de lait du Mali.

Création d'un environnement approprié pour le secteur agricole

Concernant le volet « infrastructure » de l'environnement, les actions ont porté sur la poursuite du Programme MICROSOL UEMOA et du Projet de mise en valeur des terres de l'Office du Niger, dans le cadre de l'UEMOA, portant sur une superficie totale de 11 288 ha en maîtrise totale de l'eau.

Pharmacie vétérinaire

Dans le cadre de la pharmacie vétérinaire, cent trente-huit (138) Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) communautaire de produits vétérinaires ont été délivrées en 2019. En outre, les appuis aux États membres pour la surveillance du marché des médicaments vétérinaires ont été poursuivis. Par ailleurs, la Commission a renforcé les capacités techniques des Experts du Comité Régional du Médicament Vétérinaire sur les nouvelles exigences techniques et scientifiques en matière d'évaluation de la qualité des médicaments vétérinaires.

Gestion des systèmes d'intrants agricoles

Dans le cadre de l'harmonisation de la réglementation régionale relative aux intrants de productions végétales, une rencontre de concertation organisée par la Commission à Abuja au Nigeria les 14 et 15 octobre 2019 a servi de cadre aux trois institutions pour échanger sur les modalités pratiques de la mise en œuvre effective des trois accords de coopération relatifs aux semences, pesticides et engrais, signés en 2018. La 5^{ème} réunion statutaire du Comité Régional des Semences et Plants de l'Afrique de l'Ouest a été organisée conjointement par la CEDEAO, l'UEMOA et le CILSS du 16 au 18 octobre 2019 à Abuja au Nigeria.

138
autorisations
de Mise sur
le Marché
communautaire de
produits vétérinaires
en 2019 délivrées





Sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments

Dans le cadre du renforcement de la coopération zoo sanitaire et de la sécurité sanitaire des aliments, la Commission, dans le cadre de l'application du Règlement N°07/2007/CM/UEMOA relatif à la sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments, poursuit la validation des textes définissant les règles d'échanges intracommunautaire et international des Denrées Alimentaires Animales et d'Origine Animale et portant harmonisation des modèles de certificat sanitaire et de salubrité officielle de l'UEMOA.

Au titre de la sécurité sanitaire des végétaux, les interventions de la Commission ont concerné notamment :

- (i) l'harmonisation des certificats phytosanitaires et des permis d'importation ;
- (ii) l'appui à l'établissement ou la mise à jour des listes nationales des organismes nuisibles de quarantaine ;
- (iii) l'opérationnalisation des termes de la déclaration de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union sur la Chenille légionnaire d'automne (*Spodoptera frugiperda* J.E. Smith). À cet effet, la Commission a mis à la disposition du Comité Sahélien des Pesticides (CSP), à travers le CILSS, les ressources nécessaires aux tests multi locaux d'identification des pesticides efficaces à proposer à l'homologation ;
- (iv) l'appui à l'organisation de la Conférence régionale pour une gestion durable et efficace de la Chenille légionnaire d'automne (*Spodoptera frugiperda* J.E. Smith).

Développement de la pêche et de l'aquaculture

Dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, les actions ont porté, en 2019, sur la poursuite du chantier d'harmonisation des législations des États membres en matière des pêches et d'aquaculture, la coordination des interventions concernant la pêche et l'aquaculture, la mise à jour du Système d'Information Régional des Pêches (SIRP) et la poursuite de la mise en œuvre du projet de développement d'une filière de production de semences améliorées de poissons.

Concernant l'harmonisation, elle a été axée sur les conditions d'accès et d'exploitation des ressources halieutiques et de l'aquaculture de la zone UEMOA à travers la validation, par les États membres, des projets de Décision portant sur l'harmonisation des modèles de permis de pêche et des registres des titres de pêche et portant sur la réglementation de l'exercice

de l'aquaculture dans les États membres de l'UEMOA à travers la mise en place d'un système d'autorisation des établissements aquacoles.

Au titre de la coordination, la Commission a participé aux rencontres de dialogue et d'échanges sur la pêche et l'aquaculture ayant permis le développement de synergies avec la CEDEAO, les Organisations régionales de gestion de pêche et le Comité des pêches de l'Atlantique Centre-Est dans le cadre du Programme d'Amélioration de la Gouvernance Régionale de la Pêche en Afrique de l'Ouest (PESCAO). La Commission a également pris part aux différents travaux menés par le groupe des pays ACP sur la pêche et l'aquaculture, et a participé aux débats sur les questions relevant de l'agenda international (subventions à la pêche, lutte contre la pêche illicite non réglementée et non déclarée, développement des

chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture, etc.).

S'agissant de la mise à jour du SIRP, des appuis ont été accordés aux États membres pour soutenir les efforts d'amélioration de la qualité et de la disponibilité des données statistiques concernant la pêche. Ces appuis ont permis d'assurer la collecte et le traitement des données de suivi de la pêche continentale et des données d'enquêtes sur la pêche artisanale maritime, l'élaboration et la diffusion de bulletins statistiques saisonniers sur la dynamique de la pêche continentale. En ce qui concerne le projet de développement d'une filière de production de semences améliorées de poissons, les activités de production de semences se poursuivent et une nouvelle Convention a été signée pour finaliser les activités du projet.

Amélioration de la gestion du foncier rural

Dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route sur la gestion du foncier rural, la Commission de l'UEMOA a démarré l'opérationnalisation de l'Observatoire Régional du Foncier rural en Afrique de l'Ouest (ORFAO) à travers la mise en place d'un site internet. Ce site a vocation à devenir le principal portail d'information et de documentation sur le foncier rural en Afrique de l'Ouest. Il fournira aux acteurs un accès à une information structurée et actualisée sur la question. Par ailleurs, suite aux instructions des Présidents des Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA pour l'extension de l'ORFAO aux autres États membres de la CEDEAO, des termes de référence pour l'actualisation de l'étude de faisabilité pour la création de l'ORFAO et une feuille de route ont été soumis à la CEDEAO.

Le Système d'Information Agricole Régional (SIAR)

Le Système d'Information Agricole Régional (SIAR) est un instrument de pilotage et de suivi de la Politique Agricole de l'Union (PAU), composé d'un ensemble de sous-systèmes d'informations articulés entre eux et comprenant :

- un sous-système d'information sur le pilotage des filières ;
- un sous-système d'information sur la sécurité alimentaire ;
- un sous-système d'information sur les marchés ;
- un sous-système d'information sur les négociations commerciales agricoles internationales.

La conception du système entamée en 2017 s'est soldée par l'opérationnalisation effective de COUNTRYSTAT dans l'ensemble des 8 États membres et de UEMOASTAT mais également du Système d'Information Régionale sur la Pêche (SIRP) qui permet la production et la publication des statistiques du secteur au niveau des 8 États membres. Les travaux d'opérationnalisation se poursuivent à travers :

- le lancement de l'étude sur la base de données régionale sur le coton dont la plateforme a été approuvée par le Comité de Pilotage du SIAR ;
- le lancement de l'étude sur l'opérationnalisation effective des autres composantes du SIAR avec en toile de fond :
- le développement de plusieurs instruments, notamment :
 - a) un calculateur permettant de générer les indicateurs régionaux ;
 - b) un système de sécurité à plusieurs niveaux ;
 - c) un module de gestion des indicateurs, domaines, localités, statistiques et outils de reporting ;
- la formation de l'équipe régionale du SIAR composée des Cadres des Directions du DAREN (Agriculture, Élevage et Ressources Animales) et de la Direction des Systèmes d'Information (DSI).





2.5.8 Environnement et développement durable

Maîtrise de l'eau, accès à l'eau potable et à l'assainissement

En 2019, en vue d'améliorer l'accès des populations les plus vulnérables à l'eau et à l'assainissement, la mise en œuvre du programme BID UEMOA d'hydraulique et d'assainissement en milieu rural ainsi que les aménagements hydrauliques multi-usages se sont poursuivis dans les États membres.

Le programme BID UEMOA permettra de réaliser :

- (i) 940 forages équipés de pompes à motricité humaine ;
- (ii) 209 mini adductions d'eau solaires, thermiques et/ou électriques ;
- (iii) 21 adductions d'eau multi-villages ;
- (iv) 6 postes d'eau autonomes ;
- (v) 19 250 latrines privées et ;
- (vi) 720 latrines publiques.

Les travaux sont en cours dans l'ensemble des États membres à l'exception de la Guinée-Bissau, où la passation de marché est en cours en vue de la réalisation des études techniques.

Les aménagements hydrauliques multi-usages permettront, quant à eux, de mettre à la disposition des populations vulnérables, notamment, les femmes et les jeunes, des plateformes intégrées d'accès à l'eau, ainsi qu'aux aménagements agricoles et piscicoles. Les travaux sont en cours sur le site de Fon au Burkina Faso, de Kouforpissiga au Bénin, de Kita au Mali et de Touba Dior au Sénégal. Au Togo et au Niger, les marchés ont été attribués et les dispositions sont en cours pour le démarrage des travaux. En Côte d'Ivoire, l'attribution des marchés de travaux est en cours. Seule la Guinée-Bissau est à l'étape d'étude technique.



Préservation des ressources naturelles et prévention des risques biotechnologiques

Dans le cadre du processus conjoint UEMOA-CEDEAO-CILSS, le projet de Règlement portant prévention des risques biotechnologiques dans l'espace CEDEAO a été validé le 17 mai 2019 à Abuja, République Fédérale du Nigeria, par la réunion du Comité Technique Spécialisé des Ministres en charge de la Biosécurité des États membres de l'UEMOA, de la CEDEAO, de la Mauritanie et du Tchad, ouvrant ainsi la voie à son adoption par le Conseil des Ministres statutaire de la CEDEAO.

En ce qui concerne la gestion durable de la biodiversité au niveau des aires protégées, l'Union européenne a signé, avec les Commis-

sions de la CEDEAO et de l'UEMOA, les Conventions de financement du Programme d'appui pour la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles, la promotion de la gouvernance environnementale et la lutte contre les changements climatiques en Afrique de l'Ouest (PAPBIO), et du Programme d'appui à la préservation des écosystèmes forestiers (PAPFOR), pour un montant de 65 millions d'euros sur le PIR 11^{ème} FED, sous-secteur Ressources Naturelles.

Dans le même ordre d'idées, la Commission de l'UEMOA poursuit sa collaboration avec l'Union européenne et l'Union Internationale

pour la Conservation de la Nature (UICN) pour la mise en place et le fonctionnement de l'Observatoire Régional de la Biodiversité et des Aires Protégées pour l'Afrique de l'Ouest, à travers le Programme Biodiversity and Protected Areas Management (BIOPAMA).

En outre, la Commission de l'UEMOA a achevé sur le plan technique le processus relatif à l'élaboration d'une Directive communautaire sur les zones humides et l'étude y afférente a été validée en mars 2019. Ce projet de texte sera soumis à la validation des Ministres sectoriels en 2020.



Gestion durable des zones côtières

Au titre de la protection et de l'aménagement du littoral contre l'érosion côtière, les avancées enregistrées concernent l'achèvement des travaux de stabilisation du littoral à Diokoul au Sénégal. La Commission de l'UEMOA a financé, en collaboration avec la Banque mondiale, le projet de lutte contre l'érosion et l'adaptation dans les zones côtières en Afrique de l'Ouest.

Les acquis de ce projet ont permis de formuler et de lever des fonds pour le financement d'un grand projet d'investissement, dénommée Projet d'Investissement pour la Résilience des zones côtières en

Afrique de l'Ouest (WACA ResIP), pour la période 2018-2023. La composante régionale de ce projet d'un montant de 12 millions de dollars US est mise en œuvre sous la responsabilité de la Commission de l'UEMOA, avec la collaboration du programme Afrique Centrale et Occidentale de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Lancé en novembre 2018, ce projet qui couvre six pays dont quatre de l'UEMOA (Bénin, Côte d'Ivoire, Sénégal et Togo) a effectivement démarré ses activités en janvier 2019.

Cela s'est traduit par le lancement de l'étude d'identification des mécanismes de financement innovants, la mobilisation des expertises techniques spécialisées pour la conduite des actions en lien avec les objectifs du projet et en appui aux six (06) pays ainsi que l'organisation de cadres de concertation et de partages d'expériences.

Par ailleurs, il a été mis en place la Plateforme WACA dont l'objectif est de mobiliser l'expertise technique et les connaissances, le financement et instaurer le dialogue politique nécessaire pour renforcer la résilience côtière en Afrique de l'Ouest.



Lutte Contre l'Enablement dans le Bassin du fleuve Niger

La Commission a poursuivi, en 2019, l'appui à l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) pour la mise en œuvre du Programme de Lutte Contre l'Enablement dans le Bassin du fleuve Niger (PLCE/BN) à travers des actions de lutte mécanique et biologique. Les actions de terrain se sont concentrées sur : (i) les sites de récupération des terres dégradées, (ii) les sites de fixation de dunes et (iii) les sites de protection des berges.

D'un coût global de 22,9 milliards de francs CFA, la Commission de l'UEMOA intervient dans le programme à hauteur de 5,6 milliards de francs CFA, soit environ 25% du montant global.

Les actions du PLCE/BN concourent à la gestion durable et concertée des ressources partagées du bassin du Niger, à la restauration du potentiel de production agro-sylvo-pastorale, à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire et à l'amélioration des conditions de vie et des revenus des populations locales.

Les actions du programme ont permis les réalisations ci-après :

- élaboration et adoption d'un Schéma Directeur de Lutte Contre l'Enablement assorti d'un Plan d'actions et d'un Programme d'Investissement ;
- maîtrise par les populations bénéficiaires, des techniques et outils de planification, de protection et de lutte contre l'érosion et l'ensablement grâce à l'approche participative ;
- renforcement institutionnel du Secrétariat Exécutif de l'ABN et des États membres, dans des domaines divers ;
- actions de récupération des terres dégradées (par le traitement des plateaux à travers des banquettes, flancs par des cordons pierreux, impluviums par une combinaison de demi-lunes et de seuils en pierres sèches/cordons pierreux, koris/ravins par des seuils en gabion) : 6 923 ha ;
- action de fixation de dunes notamment des actions biologiques : 4 055 ha ;
- plantations, semis directs, bouturage, regarnis et ensemençement : 4 076 ha ;
- protection des berges : 553 km et 3 539 m³ ;
- mise en défens : 808 ha ;
- consolidation : 85 000 ml.

Gestion durable des déchets plastiques

Dans le cadre du processus de convergence des deux Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA, la Commission de l'UEMOA, en collaboration avec la Commission de la CEDEAO, a organisé l'atelier régional de validation des projets de document de stratégie régionale de gestion des produits et déchets plastiques et de règlement harmonisé élaborés par les Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA.

La stratégie harmonisée identifie les principaux défis en matière de gestion des déchets plastiques et d'environnement résultant du passage à l'utilisation des plastiques dans les États membres de la CEDEAO et de l'UEMOA, notamment :

- la contamination résultant du mélange des plastiques avec les déchets municipaux et autres déchets ménagers ;
- l'absence d'un système efficace de séparation des matières, la combustion à ciel ouvert et sans discrimination des plastiques ;
- les sites de décharge ouverts entraînant une grave pollution atmosphérique ;
- la pollution des eaux de surface et du milieu marin, avec ses impacts négatifs sur les organismes aquatiques et les écosystèmes marins ;
- les débris du littoral et de la côte qui envahissent les paysages, avec les incidences négatives qui en découlent pour le tourisme.

Par ailleurs, l'analyse situationnelle et de référence menée dans les États membres révèle, entre autres, l'inefficacité des cadres juridiques et institutionnels ainsi que leur disparité.

Dans la perspective d'une harmonisation à l'échelle régionale, les deux (02) Commissions ont travaillé à mettre en place un projet de règlement régional qui a pour objet de fixer les principes et règles applicables à toutes activités relatives à la production, à l'importation, à la commercialisation, à l'exportation, au transport, au stockage à l'utilisation et à la substitution des produits plastiques ainsi qu'à la gestion rationnelle des déchets des matières plastiques au sein des États membres de la CEDEAO.



Harmonisation des Évaluations Environnementales

La Commission de l'UEMOA a réalisé en 2014 une étude régionale portant harmonisation des réglementations relatives aux évaluations environnementales au sein des États membres de l'UEMOA. L'étude est assortie d'un projet de règlement communautaire sur les Évaluations Environnementales.

Cependant, les exigences du processus de convergence juridique

avec la CEDEAO, engagé depuis mars 2016, n'ont pas permis l'adoption d'un règlement communautaire sur les Évaluations Environnementales.

En attendant l'aboutissement du processus de réglementation au niveau régional, la Commission de l'UEMOA, en collaboration avec la Commission Néerlandaise pour l'Évaluation Environnementale

(CNEE), ambitionne de déployer sur les deux ou trois prochaines années, un projet de renforcement des capacités des acteurs nationaux et régionaux pour une prise en charge adéquate des pratiques d'évaluation et de sauvegarde environnementale. À ce propos, des concertations sont en cours avec les acteurs pour la finalisation et la mise en œuvre dudit projet de renforcement des capacités.



2.5.9 Développement du secteur privé

104
enseignants

d'universités du domaine de la médecine formés pour l'introduction du management de la qualité dans les curricula de formation de l'enseignement supérieur

Pour l'amélioration du climat des affaires et la promotion de l'initiative privée, la Commission de l'UEMOA a procédé à une reconfiguration du Programme de formation Talents du Monde/UEMOA et a assuré la promotion du Partenariat Public-Privé (PPP) à travers l'adoption de l'Initiative Régionale pour l'amélioration du Climat des Affaires, de la stratégie et du cadre juridique pour la promotion des PPP dans l'UEMOA ainsi que le cadre de référence pour la promotion des investissements.

Dans le cadre du renforcement de la compétitivité des entreprises dans un contexte caractérisé par l'entrée en vigueur de la Zone de Libre Échange Continentale Africaine (ZLECAf), la Commission a apporté un appui pour la mise en œuvre des actions de restructuration et de mise à niveau des entreprises des États membres de l'Union.

Par ailleurs, la Commission a permis aux États membres de renforcer leurs capacités sur les mécanismes de financement innovants et alternatifs des infrastructures durables ainsi que dans la formulation de politiques industrielles adaptées au contexte économique présent. Aussi a-t-elle mis en œuvre des actions qui ont permis d'examiner les stratégies nationales de développement du secteur privé dans la perspective de l'élaboration d'une stratégie régionale.

En matière de promotion de la qualité, en 2019, cent quatre (104) enseignants d'universités du domaine de la médecine ont été formés en vue d'introduire le « Management de la qualité » dans les curricula de formation de l'enseignement supérieur des États membres afin d'accroître l'expertise qualité dans l'Union.

Aussi, la 3^{ème} promotion de 30 métrologues diplômés est sortie de l'Institut National

Polytechnique Félix Houphouët-Boigny (INP-HB) dans le cadre du projet de formation en métrologie financé par la Commission à hauteur de 555 millions de FCFA pour la période de 2016 à 2020. La 4^{ème} promotion composée de trente-deux (32) étudiants est en cours de formation. La totalité de l'appui a été versée à l'INP-HB et la fin du projet est prévue pour novembre 2020.

Pour renforcer les capacités en métrologie, un plan d'actions 2020-2022 pour un montant d'environ 980 millions de FCFA a été validé lors d'une réunion régionale de concertation des structures nationales de métrologie des États membres.

Concernant la promotion de la protection des consommateurs, la Commission a, en collaboration de la CNUCED, réalisé une étude en vue de proposer un cadre communautaire de protection des consommateurs. Le rapport de l'étude, un avant-projet de texte et un plan d'actions de renforcement des capacités des États membres et de la Commission ont été validés lors d'un atelier régional tenu en décembre 2019 à Ouagadougou.

Au niveau régional, les instances du Système Ouest-Africain d'Accréditation (SOAC) sont opérationnelles. Pour accompagner cette structure régionale nouvellement mise en place, la Commission a, entre autres, octroyé au SOAC une subvention de 230 millions de FCFA en 2018 et 2019. Ceci a permis au SOAC de délivrer ces 11 premiers certificats d'accréditation aux organismes chargés de vérifier la conformité des produits et services des entreprises de l'Union. Le SOAC fait partie des dispositifs d'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité de la CEDEAO, de l'Afrique (AFRAC) et du monde (ILAC et IAF).

11
certificats

d'accréditation délivrés aux organismes pour vérifier la conformité des produits et services

2.5.10 Artisanat

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Communautaire en matière d'Artisanat (PCA), la Commission a organisé quatre ateliers nationaux de formation thématique sur les petits systèmes solaires photovoltaïques dans les États membres, un atelier régional de formation des Chambres consulaires de métiers de l'artisanat sur le plaidoyer et la mobilisation des ressources, un atelier régional de renforcement des capacités des structures d'encadrement de l'artisanat, une mission circulaire de suivi de la mise en œuvre du Code Communautaire de l'Artisanat de l'UEMOA dans les États membres.

Par ailleurs, la Commission a accordé des subventions à l'organisation de quatre (04) salons et foires régionaux

dans le domaine de l'artisanat (SIAMA au Mali, SAFEM au Niger, MIATO au Togo et SIAD au Sénégal). Aussi, le processus pour l'évaluation finale de la phase pilote du PAPEA-UEMOA dans les États a été poursuivi et le contrat avec le Cabinet est en cours de signature. Le processus d'adoption des textes d'application dans le secteur s'est également poursuivi.

Pour améliorer la compétitivité de la petite entreprise artisanale de l'UEMOA, la Commission a assuré, en 2019, la formation des artisans et entreprises artisanales sur le thème « Artisanat et transition énergétique », afin de leur permettre de tirer profit de cette nouvelle forme d'énergie pour le développement du secteur.



4 salons et foires

régionaux dans le domaine de l'artisanat subventionnés

2.5.11 Culture

En matière de culture, des actions ont permis la poursuite de la consolidation d'un marché régional structuré et attractif des biens et services culturels. Les trois (3) Directives (i) la Directive portant cadre réglementaire pour la production et la circulation de l'image au sein de l'UEMOA ; (ii) la Directive portant harmonisation du dépôt légal des documents audiovisuels au sein des États membres de l'UEMOA et (iii) la Directive portant harmonisation des dispositions relatives au droit d'auteur et aux droits voisins dans le domaine de l'image au sein de l'UEMOA), adoptées dans le secteur de l'image en 2018, ont été partagées avec les administrations et les acteurs culturels, en vue de leur transposition dans les législations nationales.

De même, la mise en place d'un mécanisme de financement des entreprises et industries culturelles et créatives a fait l'objet d'une étude sur les aspects juridiques et financiers, validée par les experts sectoriels des États membres.

En matière de visibilité des expressions culturelles de l'espace communautaire, la formation des animateurs-gestionnaires

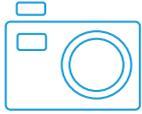
nationaux du Système d'Information Régional sur la Culture (SIRC), dans le but d'assurer son alimentation régulière, a été faite au cours de l'année 2019, permettant ainsi le démarrage de la phase opérationnelle du SIRC. En plus d'être une vitrine des expressions culturelles les plus représentatives de l'espace, le SIRC constitue une plateforme pour le partage et la diffusion des agendas culturels nationaux et un mécanisme régional coordonné d'informations pour appuyer et accompagner les États membres dans la collecte et le traitement des données statistiques culturelles.

Par ailleurs, la Commission a apporté un appui financier à une dizaine de manifestations culturelles d'envergure internationale dans l'Union. La célébration du cinquantenaire du Festival Panafricain du Cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO) a été une opportunité pour reconnaître le travail des professionnels au sein de l'Union et mener une réflexion prospective sur la place de l'Image dans le développement socio-économique de l'Union.



10 manifestations culturelles

d'envergure internationale dans l'union accompagnées financièrement



2.5.12 Tourisme

Dans le domaine du tourisme, quatre (4) textes, une Directive et trois règlements, pour le développement du tourisme au sein de l'Union ont été adoptés par le Conseil des Ministres Statutaire. Il s'agit de :

- (i) la Directive n°1/2019/CM/UEMOA portant harmonisation des stratégies de développement touristique au sein de l'UEMOA ;
- (ii) le Règlement n°8/2019/CM/UEMOA relatif aux établissements d'hébergement touristique au sein de l'UEMOA ;
- (iii) le Règlement n°9/2019/CM/UEMOA portant harmonisation des règles régissant la profession de guide de tourisme au sein de l'UEMOA ;
- (iv) le Règlement n°10/2019/CM/UEMOA relatif aux agences de voyages et de tourisme au sein de l'UEMOA.

Ces textes ont pour objectif l'harmonisation du cadre juridique des professions et activités touristiques dans l'Union.



2.5.13 Développement humain

En matière de développement humain, les interventions poursuivies en 2019 ont porté sur les points ci-dessous.

Appui à l'enseignement supérieur, la recherche et la formation professionnelle

Dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, la Commission a poursuivi la mise en place d'un système d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche dans l'espace UEMOA, en partenariat avec le Conseil Africain et Malgache de l'Enseignement Supérieur (CAMES), à travers la signature d'une convention de financement pour la mise en œuvre de l'an 3 du Projet de renforcement des dispositifs nationaux d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche dans l'Union. Le renforcement des capacités en assurance qualité s'est aussi poursuivi en 2019 avec deux actions de formation ayant réuni cent trente (130) enseignants, chercheurs et administrateurs des institutions d'enseignement supérieur et de recherche de l'Union, en vue d'opérationnaliser la démarche qualité et de disposer de référent « qualité » au sein de toutes les institutions.

Les actions ont aussi porté sur l'harmonisation de l'examen du Baccalauréat au sein de l'Union avec l'accompagnement des États membres dans la mise en place du Baccalauréat unique au sein de l'UE-

MOA. En outre, trente-six (36) bourses ont été octroyées aux étudiants pour accroître la mobilité intra-communautaire. La Commission a aussi accompagné le Réseau Think-Tank UEMOA afin que l'Union puisse disposer de résultats de recherche utiles à la prise de décision.

Au titre de la formation professionnelle, la Commission a poursuivi son accompagnement au cadre de concertation des Ministres sectoriels. Cet appui a permis de finaliser et de soumettre un projet régional de renforcement des dispositifs de formation technique et professionnelle à un partenaire financier intéressé par la démarche. La Commission a aussi lancé un portail numérique de mutualisation des ressources et des outils de la formation professionnelle. Par ailleurs et dans le but de mieux articuler la formation au besoin de l'emploi, les huit (08) centres pilotes pour l'expérimentation du concept de collèges communautaires dans l'Union retenus ont finalisé leurs projets d'établissement qui peuvent maintenant être soumis pour financement à des Partenaires Techniques et Financiers.



Renforcement des systèmes de santé et de protection sociale

La Commission a, en 2019, poursuivi son appui aux États membres dans le cadre de la mise en œuvre du Règlement communautaire sur la mutualité sociale. Elle a mobilisé 3,2 milliards de FCFA auprès de l'Agence Française de Développement (AFD) pour la mise en œuvre des activités du Projet d'Appui au renforcement de la Couverture du Risque Maladie (PACRM). Elle a également apporté un appui technique et financier aux États membres, qui a permis d'élaborer huit (08) modules de formation sur la surveillance épidémiologique et la réponse aux risques sanitaires transfrontaliers et de faire valider six (06) des huit (08) modules élaborés.

En matière de renforcement du secteur pharmaceutique dans l'espace UEMOA, la Commission a poursuivi le renforcement du cadre réglementaire des États membres à travers l'élaboration de six

(06) textes complémentaires en matière de réglementation pharmaceutique. Elle a organisé l'évaluation conjointe de vingt-cinq (25) dossiers de demande d'autorisation de mise sur le marché de médicaments, renforcé les capacités des autorités nationales de réglementation pharmaceutique en matière d'évaluation des dossiers de demande de mise sur le marché des médicaments.

Dans le cadre de la mobilisation des ressources pour le financement du Projet d'appui à la mise en place des Centres de Soins de Santé de Haut Niveau de l'UEMOA (CSSHN), un cadre fonctionnel de concertation UEMOA/BOAD a été mis en place. De même, le réseau des CSSHN a été rehaussé en y intégrant deux (2) centres de prise en charge des cancers par radiothérapie portant à quatorze (14) le nombre de centres.

2 centres
de prise en charge
des cancers par
radiothérapie
intégrés au réseau
CSSHN

6 textes
complémentaires
en matière de
réglementation
pharmaceutique
élaborés

Développement du Genre

Au titre de la promotion du genre dans l'espace UEMOA, l'année 2019 a été consacrée à la phase d'opérationnalisation de la Stratégie Genre de l'Union (2018-2027), adoptée par Décision N°03-2018/CM/UEMOA du 29 juin 2018, avec comme axe privilégié « l'institutionnalisation du Genre dans les États membres et dans les Organes de l'UEMOA ». À cet effet, un diagnostic des mécanismes nationaux sur le Genre a été réalisé en prélude à l'élaboration d'un schéma organisationnel type

d'institutionnalisation du Genre dans les ministères sectoriels et dans les institutions des États membres. Celui-ci constitue une innovation structurelle visant à rendre effective la transversalité du Genre dans tous les secteurs. De même, un diagnostic de l'implémentation de la Budgétisation Sensible au Genre (BSG) dans les États membres été réalisé en vue, d'une part, de l'harmonisation des approches institutionnelles et d'autre part, de la constitution d'une

base de données de cadres rompus à la gestion des finances publiques intégrant le Genre dans les États membres.

Pour ce qui est de la Commission de l'UEMOA, l'institutionnalisation de la Stratégie Genre de l'Union a été amorcée à travers la relecture des vingt-neuf (29) programmes opérationnels pour les rendre sensibles à la sexospécificité.



2.6 PAIX ET SÉCURITÉ DANS L'ESPACE UEMOA



Pour faire face à la situation sécuritaire dans l'espace communautaire, la Commission a signé un accord-cadre de coopération en matière de sécurité et de renseignement entre les États membres de l'UEMOA a été signé le 26 avril 2018, et entré en vigueur le 11 mai 2018.

L'objectif de cet accord-cadre est d'œuvrer, à l'intérieur des États comme entre eux, à une mutualisation des efforts en matière de renseignement en vue de mieux anticiper, prévenir et agir efficacement contre le terrorisme et ses activités connexes telles que le trafic de drogue, d'armes et d'êtres humains, le banditisme transfrontalier, le blanchiment de capitaux et la cybercriminalité.

La Commission de l'UEMOA, dans son élan de renforcer la mise en œuvre de cet accord, a organisé à Cotonou, du 19 au 21 juin 2019, un atelier régional dont l'objectif était de contribuer à une mise en œuvre diligente dudit accord-cadre de coopération.

Au terme, cet atelier régional, tous les États membres sont engagés à poursuivre les efforts pour l'opérationnalisation effective de l'accord-cadre. Des efforts de coopération ont été enregistrés au plan interne, entre les différents services de sécurité (partage de renseignements entre police, gendarmerie, douanes) et, au plan international, avec d'autres pays voisins.

Cet accord-cadre de coopération entre les États membres de l'UEMOA, constitue une avancée majeure dans le renforcement de la coopération sécuritaire voulue pour préserver et consolider la paix, la sécurité, la stabilité et le développement dans l'espace communautaire.

Dans la même optique, la Commission a organisé, en collaboration avec la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel (MISAHEL), une concertation sur la paix, la sécurité et le développement à Sikasso en République du Mali du 15 au 17 juillet 2019. Cette concertation entre dans le cadre du renforcement de la coopération transfrontalière. Elle a permis de mener la réflexion sur l'approche globale visant à renforcer l'action des collectivités territoriales pour préserver la paix, la sécurité dans les zones frontalières.

Dans le but de faire l'état d'avancement des actions en faveur de la lutte contre l'insécurité dans l'espace UEMOA, la réunion du comité de haut niveau sur le chantier paix et sécurité, instance d'orientation politique et d'impulsion a eu lieu le 15 novembre 2019 à Dakar. Présidée par SEM. Macky SALL, Président de la République du Sénégal et Président dudit comité, la réunion a examiné la situation sécuritaire dans l'espace UEMOA. Elle a aussi fait le point de la mise en œuvre des diligences issues de la troisième réunion et a adopté un relevé de conclusions qui donne de nouvelles directives. Cette réunion du comité de haut niveau a été précédée par deux réunions préparatoires, le 13 novembre 2019 au niveau des experts et le 14 novembre 2019 au niveau ministériel.

Par ailleurs, pour faire face à l'insécurité grandissante dans l'espace UEMOA, la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement (CCEG), tenue à Dakar le 03 décembre 2019, a adopté un Acte additionnel instituant un Fonds Régional de Sécurité dont la finalité consiste en la mobilisation de ressources financières conséquentes sur le moyen terme en vue de poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions de la CEDEAO. Adopté le 14 septembre 2019 à Ouagadougou par la Conférence des Chefs d'État de la CEDEAO, ledit plan vise à lutter contre le terrorisme dans l'espace CEDEAO sur la période 2020-2024. Pour l'opérationnalisation de ce Fonds Régional de Sécurité, un Règlement a été pris le 20 décembre 2019 par le Conseil des Ministres statutaire de l'Union. Pour ce faire, une contribution immédiate de l'UEMOA de cent (100) millions de dollars US (soixante milliards de francs CFA environ) a été faite aux pays du champ, à savoir le Burkina Faso, le Mali et le Niger.

Cette contribution de l'UEMOA d'environ 60 milliards de FCFA constitue une partie des engagements pris par les Chefs d'État de l'UEMOA pour soutenir à hauteur de cinq cent (500) millions de dollars US, le financement du plan d'actions de la CEDEAO au cours de la conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO, tenue à Ouagadougou, le 14 septembre 2019.

100
millions
de dollars US
accordés au pays
faisant face au
terrorisme

2.7 REVUE ANNUELLE DES RÉFORMES, POLITIQUES, PROGRAMMES ET PROJETS COMMUNAUTAIRES

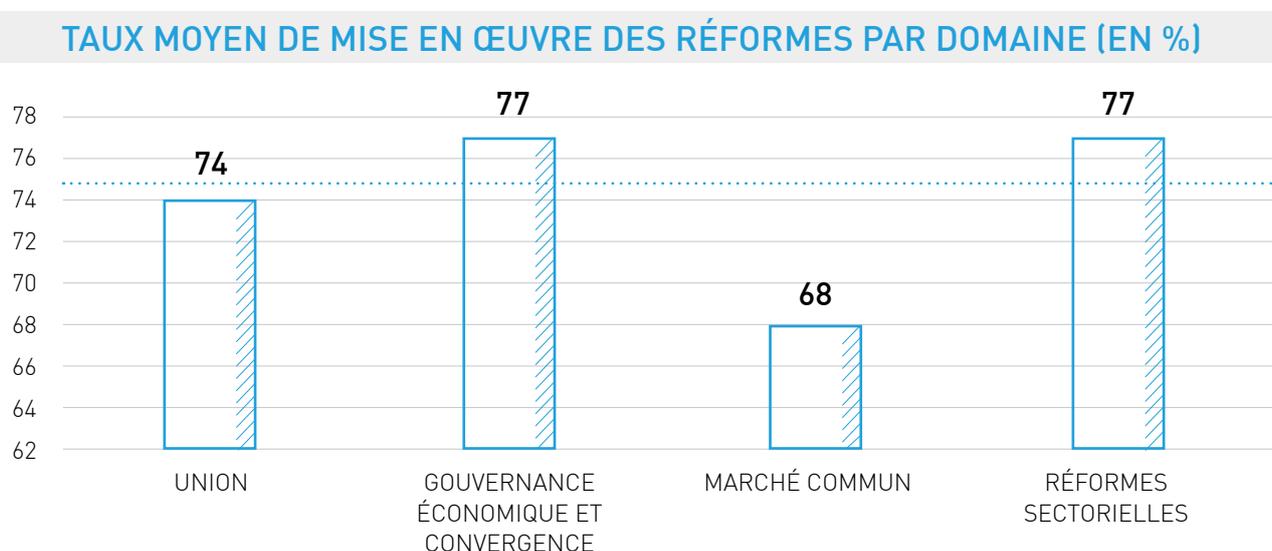
Pour favoriser l'accélération de l'application des réformes, politiques, programmes et projets communautaires au sein de l'Union, la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'UEMOA a institué une revue annuelle par Acte additionnel n°05/2013/CCEG/UEMOA du 24 octobre 2013. En application des dispositions de l'Acte additionnel, la Décision n°13/2013/CM/UEMOA du 19 décembre 2013, portant modalités de mise en œuvre de cette revue, prévoit une évaluation des réformes et de l'état de mise en œuvre des projets et programmes communautaires dont le rapport de synthèse est soumis à la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement (CCGE) de l'Union.

Les quatre (04) premières éditions de la revue, tenues en 2014, en 2015, 2017 et en 2018, ont suscité une forte adhésion des États et ont permis de dynamiser leurs dispositifs de suivi de la mise en œuvre (transposition et application) des textes communautaires. Cette dynamique s'est poursuivie au cours de la cinquième revue annuelle dont la phase technique s'est déroulée dans tous les États membres du 16 au 23 octobre 2019.

D'une revue à l'autre, ils enregistrent des records de performance et cette dynamique s'est poursuivie au cours de la cinquième revue annuelle dont la phase technique s'est déroulée dans tous les États membres du 16 au 23 octobre 2019.

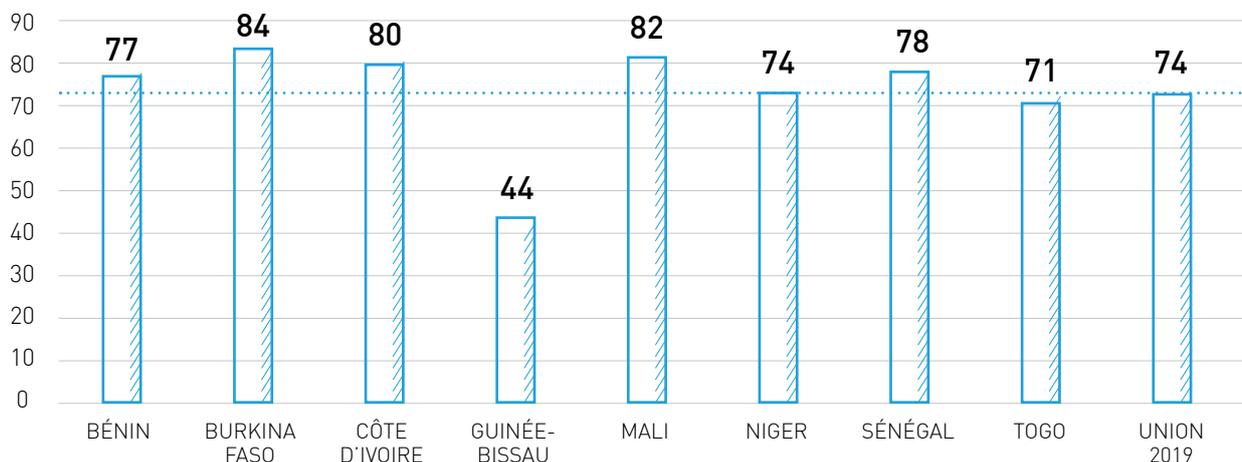
Les résultats issus de la revue 2019 ont été obtenus sur la base de 113 textes, dont 59 Directives, 37 Règlements, 15 Décisions et 2 Protocoles additionnels. Par domaine, on dénombre 25 textes en matière de gouvernance économique et convergence, 39 textes dans le domaine du marché commun et 49 textes en matière des réformes sectorielles. Des résultats issus de cette évaluation, il ressort que le taux moyen de mise en œuvre des réformes au niveau communautaire s'élève à 74% contre 69% en 2018, soit une progression de 5 points de pourcentage avec des disparités par domaine et par État membre comme l'illustre les graphiques n°2 et n°3 ci-après.

Graphique 2 : État de mise en œuvre des réformes par domaine au titre de l'année 2019



Graphique 3 : État de mise en œuvre des réformes par État membre au titre de l'année 2019

TAUX MOYEN DE MISE EN ŒUVRE DES RÉFORMES PAR ÉTAT MEMBRE (EN %)



Source : Commission de l'UEMOA, décembre 2019

Le taux moyen de mise en œuvre des réformes au niveau communautaire s'élève à 74% contre 69% en 2018, soit une progression de 5 points de pourcentage. Ce niveau de performance est imputable aux efforts remarquables fournis par l'ensemble des États membres en matière de conduite de réformes sectorielles et dans le domaine de la gouvernance économique et convergence dont les taux moyens de mise en œuvre se situent à 77% en 2019 contre respectivement 73% et 70% en 2018. Le tableau ci-dessous présente la situation par État membre.

Tableau 2 : État de mise en œuvre des réformes par État membre et par domaine (en %)

| États membres | DOMAINES | | | Taux moyen |
|---------------|---------------------------------------|---------------|-----------------------|------------|
| | Gouvernance économique et convergence | Marché commun | Réformes sectorielles | |
| Bénin | 81 | 67 | 83 | 77 |
| Burkina | 91 | 77 | 83 | 84 |
| Côte d'Ivoire | 82 | 74 | 84 | 80 |
| Guinée-Bissau | 58 | 35 | 37 | 44 |
| Mali | 73 | 84 | 89 | 82 |
| Niger | 63 | 78 | 81 | 74 |
| Sénégal | 90 | 67 | 77 | 78 |
| Togo | 73 | 63 | 77 | 71 |
| Union | 77 | 68 | 77 | 74 |

74%

taux moyen de mise en œuvre des réformes communautaire en 2019 contre 69% en 2018

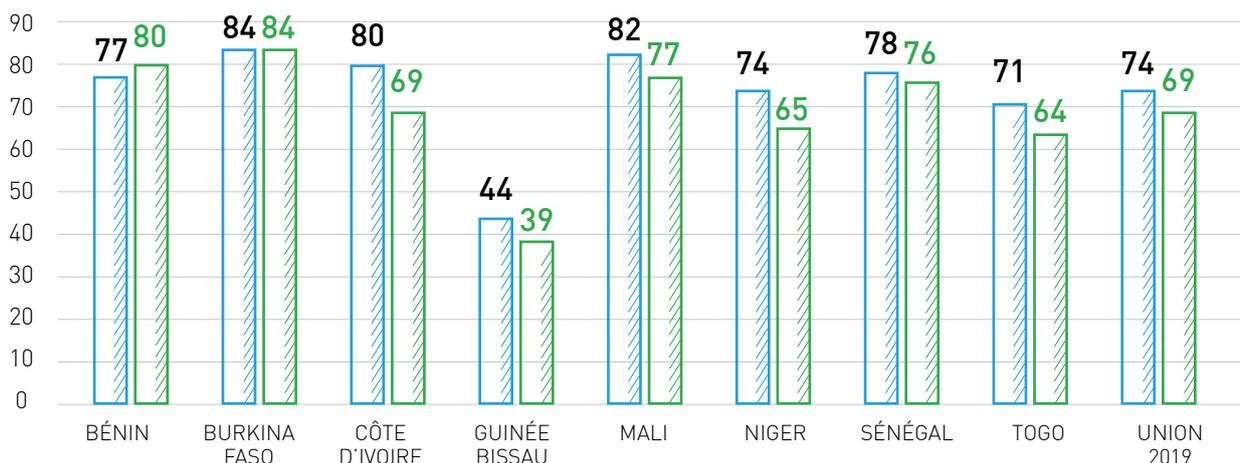
Source : Commission de l'UEMOA, décembre 2019

Ces résultats obtenus en 2019, comparés à ceux de 2018 montrent une progression des taux moyens de mise en œuvre des réformes communautaires par les États membres, démontrant ainsi l'utilité et l'intérêt de cet exercice pour l'édification d'un espace économique harmonisé et intégré.

Le graphique ci-dessous illustre les performances réalisées par les États membres dans la mise en œuvre des réformes en 2019 comparées à 2018.

Graphique 4 : Taux de mise en œuvre des réformes par État entre 2018 et 2019

TAUX MOYEN DE MISE EN ŒUVRE DES RÉFORMES PAR ÉTAT MEMBRE ENTRE 2018 ET 2019 (EN %)



Source : Commission de l'UEMOA, décembre 2019

La revue 2019 a également porté sur quatre-vingt-dix-neuf (99) programmes et projets de l'UEMOA en exécution dans les huit États membres pour un montant global de 310 milliards financés par la Commission de l'UEMOA. Le taux de décaissement en 2019 est de 65% contre 53% en 2018. L'ensemble des projets et programmes de l'Union enregistre un indice de performance de 54% en 2019. La situation se présente comme ci-après :

99

programmes et projets sont en exécution dans les 8 États membres de l'Union pour un montant global de 310 milliards de FCFA

Tableau 3 : État de mise en œuvre des projets et programmes par État membre

| Pays | Nombre de projets | Coût Global | Taux de décaissement (en %) | Indice de performance (base 100) |
|---------------|-------------------|------------------------|-----------------------------|----------------------------------|
| Bénin | 10 | 33 285 474 680 | 63 | 49 |
| Burkina Faso | 14 | 28 437 410 000 | 49 | 42 |
| Côte d'Ivoire | 16 | 63 835 064 000 | 79 | 49 |
| Guinée-Bissau | 10 | 36 223 626 877 | 46 | 52 |
| Mali | 12 | 46 945 597 310 | 86 | 67 |
| Niger | 9 | 21 487 909 045 | 56 | 58 |
| Sénégal | 14 | 54 288 532 831 | 61 | 61 |
| Togo | 14 | 25 456 248 374 | 54 | 54 |
| Total | 99 | 309 959 863 117 | 65 | 54 |

Source : Commission de l'UEMOA, décembre 2019

Des progrès ont certes été enregistrés, mais des obstacles restent à surmonter. Au plan technique, des recommandations sont faites. Toutefois, l'impulsion politique s'avère nécessaire pour la bonne exécution des réformes et projets communautaires dans les États membres en vue d'engranger les gains de l'intégration régionale.

2.8 CONTRÔLE DÉMOCRATIQUE ET JURIDICTIONNEL

2.8.1 Cour de Justice (CJ)

Dans le cadre des missions qui lui ont été assignées, la Cour de Justice a réalisé, en 2019, des activités judiciaires et extra judiciaires.

Au titre des activités judiciaires, la Cour de Justice a clôturé la procédure écrite et entamé l'instruction de plusieurs affaires contentieuses pendantes. Elle a jugé plusieurs dossiers, notamment dans le domaine du droit de la fonction publique communautaire.

Au nombre des quatre (04) assemblées intérieures tenues par la Cour en 2019, il convient de relever celle du 28 mai 2019 qui a vu l'élection d'un nouveau Président de la Juridiction communautaire. Le 03 juin 2019, le nouveau Président avait été installé dans ses fonctions par une audience publique solennelle et extraordinaire.

La Cour de Justice a également reçu le serment d'un agent recruté en qualité d'Auditeur au profit de la Cour. Elle a tenu du 11 au 13 novembre 2019 à Ouagadougou, une retraite judiciaire qui a permis d'échanger sur les conditions de fonctionnement de la juridiction, de faire le bilan de l'année judiciaire finissant et de préparer la rentrée judiciaire 2019-2020. Elle a organisé, le 20 novembre 2019, sa cérémonie solennelle de rentrée judiciaire 2019-2020, en présence des plus hautes autorités de l'Union, des Présidents de hautes juridictions nationales du Faso, des autorités politiques du Faso, d'un représentant du Président de la Cour de Justice de la CEDEAO, du Président de la

Conférence des Barreaux et du bâtonnier de l'Ordre des avocats du Burkina Faso.

Au titre des activités extra judiciaires, la Cour a poursuivi ses objectifs en matière de renforcement des capacités des institutions judiciaires communautaires et la promotion du droit et de la justice communautaire, pour contribuer à l'édification d'une justice communautaire performante dans l'espace UEMOA. Dans ce cadre, la Cour de Justice a organisé trois séminaires nationaux de formation et de vulgarisation du droit communautaire, respectivement du 23 au 26 avril 2019 à Abidjan (Côte d'Ivoire), du 21 au 24 mai à Cotonou (Bénin) et du 26 au 29 novembre 2019 à Lomé (Togo).

Ces séminaires ont permis de familiariser les groupes cibles de ces pays, au cadre juridique et institutionnel de l'UEMOA, à la procédure applicable devant la Cour de Justice, aux rapports entre le droit communautaire UEMOA et le juge national ainsi que le droit matériel relatif à la libre circulation des biens et des personnes et le droit de la concurrence

Concernant la coopération judiciaire, la Cour a poursuivi le renforcement de ses liens avec les États membres, la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), l'Association des Hautes Juridictions Communautaires d'Afrique Francophone (AHJUCAF), l'Union européenne et l'Association Africaine des Hautes Juridictions Francophones (AA-HJF).

4

assemblées intérieures tenues par la Cour de Justice en 2019

Élection et installation du nouveau Président de la Cour de Justice

2.8.2 Cour des Comptes (CC)

La Cour des Comptes, conformément à ses attributions, a vérifié la gestion et les comptes de l'ensemble des Organes de l'UEMOA ainsi que ceux du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) ainsi que les comptes d'emploi des programmes et projets communautaires. En outre, elle a réalisé des travaux d'harmonisation des normes et règles communes de contrôle, renforcé les capacités des juridictions financières des États membres et mené des activités dans le cadre de la coopération internationale.

Au titre de la vérification des comptes, la Cour a assuré le contrôle externe et indépendant : (i) des comptes des Organes de l'Union et du CREPMF, (ii) de la régularité et de l'efficacité de la gestion des Organes ; (iii) des comptes d'emploi des programmes et projets communautaires ainsi que des organismes subventionnés. Elle a, en outre, assisté l'autorité de décharge (le Conseil des Ministres) dans l'exercice de ses fonctions de contrôle de l'exécution du budget de l'UEMOA conformément à l'article 87 du Règlement financier n°1/2018/CM/UEMOA du 23 mars 2018 portant règlement financier des Organes de l'Union.

Au titre de l'harmonisation des procédures et des normes communes de contrôle des finances publiques des États membres de l'Union, la 21^{ème} réunion annuelle statutaire des Présidents des Cours des Comptes des États membres et des Conseillers à la Cour des Comptes de l'UEMOA a évalué les systèmes de contrôle des comptes et les résultats des contrôles effectués en 2018 dans les

États membres de l'UEMOA. Des suggestions d'amélioration des systèmes de contrôle ont été formulées. La Cour des Comptes a également organisé des réunions du Comité de pilotage chargé de la supervision et du contrôle technique des travaux d'harmonisation des procédures et de fixation des normes communes de contrôle dans l'espace communautaire et des quatre (04) comités techniques de relecture et de mise à jour du manuel de vérification à l'usage des Cours des Comptes de l'espace UEMOA.

Dans le domaine du renforcement des capacités de juridictions financières des États membres, la Cour des Comptes a organisé, à Ouagadougou au Burkina Faso du 17 au 20 septembre 2019, un atelier de formation sur le thème « Contrôle juridictionnel et jugement des fautes de gestion ». Cet atelier qui a été animé par Monsieur Roberto SCHMIDT, Conseiller maître à la Cour des Comptes française, a enregistré la participation de toutes les juridictions financières des États membres ainsi que de la Cour des comptes de l'UEMOA.

En matière de coopération internationale, la Cour des Comptes a pris part au 23^{ème} congrès de l'Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques (INTOSAI) organisé à Moscou (Russie) du 23 au 28 septembre 2019. Aussi a-t-elle pris part à la session de formation des magistrats de juridictions membres de l'Association Africaines des Hautes Juridictions Francophones (AA-HJF) organisée à Porto Novo au Bénin du 22 au 23 octobre 2019.

2.8.3 Comité Interparlementaire (CIP)

En 2019, le Comité Interparlementaire de l'UEMOA (CIP) a tenu ses réunions statutaires, et réalisé des actions de diplomatie parlementaire.

Au titre de ses réunions statutaires, le CIP a tenu deux (02) réunions du Bureau, deux (02) sessions ordinaires et deux (02) sessions extraordinaires. La 1^{ère} réunion de son Bureau s'est tenue à Ouagadougou du 10 au 16 mars 2019 et la 2^{ème} réunion à Lomé, du 16 au 22 juin 2019.

Ces réunions ont permis de préparer les sessions du CIP dont les résultats des travaux sont présentés ci-après :

- la 43^{ème} session ordinaire du CIP, tenue du 14 au 25 avril à Cotonou, a porté sur la présentation, par le Président de la Commission de l'UEMOA, Monsieur Abdallah BOUREIMA, du rapport 2018 sur le fonctionnement et l'évolution de l'Union, l'examen du rapport annuel d'activités du CIP, l'élection de Madame Amanan Véronique AKA à la Présidence du CIP en remplacement de N'GOUAN Monsieur Jérémie ainsi que la présentation de Monsieur Abdourahmane Ibrahim VARINO, comme nouveau chargé de communication du CIP ;
- la 27^{ème} session extraordinaire du CIP, tenue à Abidjan du 19 au 25 mai 2019, a permis aux élus d'échanger sur deux thèmes à savoir : i) le rôle des parlementaires dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent et ii) la monnaie unique dans l'espace de la CEDEAO : enjeux et défis ;
- la 44^{ème} session ordinaire du CIP tenue du 19 au 20 août 2019 à Bamako a été consacrée à la présentation des nouveaux membres du CIP au titre du Bénin, à l'examen des projets de compte rendu des travaux de la 43^{ème} session ordinaire du CIP, à la présentation du projet de rapport de la 27^{ème} session extraordinaire, à la présentation du projet de rapport de la réunion de l'Inter Sous-Comité des Affaires Générales et Institutionnelles et des Politiques Sectorielles de l'Union tenue à Niamey, du 14 au 20 juillet 2019, au point d'exécution du budget 2019 du CIP au 31 juillet 2019, de l'examen du Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) 2020-2022 du CIP, au projet de programme des activités du CIP pour l'année 2020. Les députés, après adoption du compte rendu des travaux de la 44^{ème} session ordinaire, ont visité le site du Parlement de l'UEMOA pour s'enquérir de l'état d'avancement des travaux.
- la 28^{ème} session extraordinaire du CIP tenue à Dakar, du 23 au 29 septembre 2019, a traité de deux thèmes : i) le rôle et l'affirmation de la femme Députée au sein des Parlements membres de l'UEMOA : quel type d'impulsion en faveur de sa promotion » et ii) « l'adéquation entre la formation professionnelle et la demande d'emploi sur le marché du travail : quelle politique ? » Au terme de cette session, les députés du CIP ont participé à deux jours d'atelier de formation sur les outils de contrôle démocratique.

L'Inter Sous-Comité du Comité Interparlementaire de l'UEMOA a organisé deux (02) séminaires au cours de l'année 2019. Le premier séminaire qui a eu lieu du 15 au 19 juillet 2019 à Niamey a porté sur les thèmes : « La démocratie et la non-limitation de mandat : débats d'orientation pour les Parlements » et le « Rôle des parlementaires dans la promotion de la paix et du développement à l'ère de l'innovation et du changement technologique ». Le second séminaire, tenu du 28 octobre au 1^{er} novembre 2019 à Bissau sur le thème : « La présentation du budget-programme : son importance dans la programmation pluriannuelle dans l'espace UEMOA ». Au terme de ce séminaire, les députés ont formulé des recommandations à l'endroit de la Commission de l'UEMOA, au CIP et aux États membres afin d'harmoniser les politiques et inciter les autres pays à adhérer dans les brefs délais au budget-programme.

2.9 ACTIVITÉS DES ORGANES CONSULTATIFS

2.9.1 Chambre Consulaire Régionale (CCR)

Dans le cadre de ses activités statutaires, la Chambre Consulaire Régionale, un Organe consultatif, a contribué à accroître davantage le niveau de l'implication effective du Secteur Privé dans le processus d'intégration économique et social au sein de l'UEMOA, à travers une large implication de ses Organisations membres. À cet effet, elle met à la disposition des décideurs (États, Organes de l'Union, Organisations membres, CCR, etc.) des recommandations et veille à leur mise en œuvre.

La CCR est constituée de trois (03) Commissions Techniques, deux (02) Commissions ad'hoc et du Comité de Suivi du chantier de construction du siège.

Les trois (03) Commissions Techniques (Commission Technique des Politiques Communes de l'Union, Commission Technique des Politiques Sectorielles de l'Union et Commission Technique des Affaires Générales et Institutionnelles), les deux (02) Commissions ad'hoc (Renforcement de la Bonne Gouvernance et Lobbying et Partenariat) et le Comité de Suivi du chantier du siège ont tenu leur réunion annuelle au cours de laquelle les Élus ont formulé des recommandations validées par le Bureau et adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue du 28 au 29 novembre 2019.

Outre les réunions d'Instances statutaires, la CCR-UEMOA a également participé à plusieurs activités de la Commission de l'UEMOA ou d'autres organisations tierces au cours desquelles, les avis, observations et préoccupations du secteur privé ont été partagés en vue de leur prise en compte.

La Chambre a contribué également à la mise en place de projets communautaires, notamment le Projet de promotion de la conteneurisation de bout en bout en Afrique de l'Ouest à travers la mise en place d'un mécanisme de cautionnement du retour des conteneurs vides à l'armateur, qui a fait l'objet d'une réunion des Présidents des Chambres Consulaires Nationales de l'Union, et dont le Mémoire d'entente a été signé le 30 juillet 2019 à Ouagadougou.

Par ailleurs, du point de vue organisationnel, l'Institution s'est beaucoup améliorée avec les nouveaux outils mis en place ou en cours de réalisation ainsi que les projets initiés dans le cadre de la mandature, qui renforcent davantage la CCR-UEMOA pour mener à bien sa mission.

Elle a également occupé sa place au sein des Instances dans lesquelles elle est membre, notamment l'Association Investir en Zone Franc (IZF), la Conférence Permanente des Chambres Consulaires Africaines et Francophones (CCCAF), tout comme dans la mise en œuvre du Projet d'Appui à la Compétitivité du Commerce et à l'Intégration Régionale de l'UEMOA (PACCIR-UEMOA).

Au cours de l'année 2019, les Élus consulaires ont activement participé à divers ateliers, séminaires et réunions organisés par la Commission de l'UEMOA et d'autres institutions internationales, au cours desquels le secteur privé a été invité à donner son avis.

Pour bien encadrer ses interventions, la CCR a démarré l'élaboration de sa Vision et de son Plan stratégique 2018-2030 dont le dossier est à l'étape de la signature du contrat du consultant.

2.9.2 Conseil des Collectivités Territoriales (CCT)

En 2019, le CCT a tenu sa session ordinaire au cours de laquelle les Élus et les experts se sont appropriés les cinq (5) projets pilotes portés par les villes d'Abobo (Côte d'Ivoire), de Bama (Burkina Faso), de l'Arrondissement N°7 de Bobo-Dioulasso (Burkina Faso), de l'Arrondissement Communal de Niamey V (Niger) et de Saint-Louis (Sénégal). Ce portefeuille d'investissements représente la première phase de la convention de partenariat signée entre l'UEMOA et le Fonds vert pour les femmes - R20 Paris. Cette rencontre fait suite à la réunion des Commissions Techniques qui a permis aux experts des villes pilotes de valider les projets à soumettre au CCT-UEMOA. À cette occasion, la Commission de l'UEMOA a signé, avec la Coopération suisse un avenant à la convention de base pour l'octroi de crédits supplémentaires pour la phase I du PCTL. Cet accord qui stipule également l'engagement de la Coopération suisse à appuyer la mise en œuvre du Programme Régional d'Appui à la Décentralisation Financière (PRADEF) dans l'espace UEMOA a été validé.

Le CCT a également tenu, du 10 au 12 juillet 2019 à Abidjan, une session ordinaire, en marge du sommet de la conférence des Chefs d'État et de Gouvernement. Une déclaration a sanctionné les travaux de la session sur les principales recommandations notamment : (i) l'inscription des chantiers majeurs du CCT-UEMOA au cœur des priorités de l'Union, en l'occurrence le Programme Régional d'Appui à la Décentralisation Financière (PRADEF) et le Programme de coopération transfrontalière locale, et (ii) l'installation du CCT-UEMOA dans son siège à Niamey au Niger et le recrutement du secrétaire permanent.

2.9.3 Conseil du Travail et du Dialogue Social (CTDS)

Au cours de l'année 2019, le CTDS a mené des actions majeures. Il a transmis à la Commission deux (02) avis importants, adoptés par le Conseil lors de sa dernière session : l'Avis N°007 / 2018 sur la portabilité des droits des travailleurs migrants à la sécurité sociale au sein des huit pays membres de l'UEMOA et l'Avis n°008 / 2018 sur l'égalité de chance et de traitement entre Homme et Femme en milieu professionnel.

Deux (02) autres Avis ont été adoptés au cours de la 10^{ème} Assemblée Générale du CTDS tenue en octobre 2019. Il s'agit de (i) l'Avis n°009/2019 sur la promotion de la responsabilité sociale et de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale au sein des pays membres de l'espace UEMOA et (ii) l'Avis N°010/2019 sur la violence et le harcèlement au travail dans les pays membres de l'UEMOA. Dans le cadre de la consolidation de la paix sociale dans l'Union, le CTDS s'inscrit dans une logique d'institutionnalisation du dialogue social à travers la mise en place de cadres nationaux de dialogue social dotés de moyens appropriés pour s'impliquer davantage dans la prévention des conflits sociaux.

En rapport avec les organisations partenaires et les principaux acteurs sociaux, le CTDS encourage le Mali à mettre en place d'un cadre national de dialogue social pour boucler le processus d'implémentation des structures faitières de dialogue social dans les huit États membres de l'Union.

ORDINAIRE DE LA CONFÉRENCE DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE OUEST-AFRICAINE

Abidjan, 12 Juillet 2019





CHefs D'ÉTAT ET DE
UNION AFRICAINE (UEMOA)

TROISIÈME PARTIE : GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE

77

Au plan de la gouvernance institutionnelle, l'année 2019 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre des orientations issues des Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement relatives au maintien des politiques de l'Union et à la « poursuite des efforts de rationalisation à travers une bonne maîtrise des charges de fonctionnement des Organes de l'UEMOA » et la feuille de route 2017-2021 élaborées à partir des orientations des plus hautes Autorités de l'Union.

La décision prise par les Chefs d'État de porter, depuis juillet 2017, le taux du prélèvement communautaire de solidarité (PCS) à 0,8% au lieu de 1% a, comme en 2018, fortement orienté les activités de gouvernance institutionnelle de l'Union au cours de l'année 2019.

À cet effet, plusieurs réformes structurantes ont été entreprises, notamment le recadrage des priorités, les réformes internes, la gestion financière des organes, la préservation du patrimoine de l'Union, la recherche de la performance des activités, l'évaluation des politiques et des programmes de l'Union, la communication et la visibilité de l'Union.

3.1 RÉFORMES INTERNES ET RECADRAGE DES PRIORITÉS

Objectif général

Faire de la Commission « une institution moderne et crédible, reconnue pour sa culture du résultat et de redevabilité dans la mise en œuvre de sa mission »

Les Organes de l'Union ont analysé les dernières décisions de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement (CCEG) de l'UEMOA du 10 avril 2017 à Abidjan et du 30 juillet 2018 à Lomé comme une opportunité pour moderniser leur gouvernance et optimiser la gestion des ressources de l'Union.

Dans ce contexte, les activités conduites au cours de l'année 2018 sont celles inscrites dans la feuille de route pour la période 2017-2021 et dont l'objectif ultime est de faire de la Commission, à l'horizon 2021, « une institution moderne et crédible, reconnue pour sa culture du résultat et de redevabilité dans la mise en œuvre de sa mission ».

De façon spécifique, les actions réalisées en 2019 en matière de gouvernance institutionnelle se sont articulées autour de trois grands objectifs :

- Objectif n°1 :** Moderniser la gouvernance et le pilotage institutionnel.
- Objectif n°2 :** Poursuivre la rationalisation des charges et des modalités d'intervention des politiques sectorielles de l'Union.
- Objectifs n°3 :** Renforcer la gouvernance économique et l'application effective de la législation communautaire par les États membres.

Objectif n°1

Modernisation de la gouvernance et du pilotage institutionnel

Pour la réalisation de cet objectif prioritaire de la feuille de route de la Commission, l'accent a été mis au cours de l'année 2019 sur :

- la préparation du passage du budget de la Commission au budget-programme ;
- la mise en œuvre des recommandations de l'audit des six piliers ;
- le renforcement des capacités du personnel de la Commission ;
- le réaménagement de l'organigramme de la Présidence de la Commission.

En ce qui concerne la préparation du passage au budget-programme, la Commission a poursuivi les activités entamées au cours des deux années précédentes. Elle a élaboré son premier budget-programme conformément au Règlement financier des Organes. La Commission a procédé à la rédaction des textes d'application pour les adapter au nouveau processus budgétaire et à l'harmonisation des terminologies spécifiques au budget-programme. L'année 2019 est la première année d'exécution du budget des Organes de l'Union sous le format budget-programme. Elle constitue l'année de la mise en place de la première esquisse du budget-programme au sein des Organes de l'Union.

Cette première esquisse du budget-programme des Organes de l'Union a tenu grandement compte de la spécificité de la Commission, Organe communautaire non assimilable à un État. Les innovations majeures introduites se résument aux rôles à jouer par le gestionnaire de programmes, le responsable de programme et l'élaboration du Projet Annuel de Performance (PAP), le Rapport Annuel de Performance (RAP), les Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) qui prennent en compte les Autorisations d'Engagement (AE), les Crédits de Paiement (CP).

En ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations de l'audit des six piliers, des activités ont été conduites au sein des services pour préparer la Commission de l'UEMOA à se conformer aux orientations du Partenaire Technique et Financier qu'est la Commission de l'Union européenne.

Les travaux en cours dans ce domaine, concernent les services en charge des ressources humaines, l'administration générale et le patrimoine, la trésorerie et la comptabilité et la gestion des fonds structurels qui ont bénéficié, à cette fin, des actions de renforcement des capacités conduites tout au long de l'année.

En ce qui concerne le renforcement des capacités, l'ambition au cours de l'année 2019 était de permettre à la Commission de se doter de ressources humaines capables de mettre en œuvre les changements nécessaires et de piloter un système de gestion stratégique des ressources humaines qui favorise l'expertise et la compétence.

Ainsi, à travers le Programme d'Appui au Renforcement des Capacités Institutionnelles (PARCI), la Commission de l'UEMOA a réalisé l'évaluation et la capitalisation du déploiement du plan de formation. En effet, une évaluation à froid des acquis des formations a été conduite en juillet 2019, soit plus de huit (08) mois après les dernières sessions. Cette évaluation a permis d'identifier des améliorations sur les activités quotidiennes des agents formés et de mesurer l'impact de ces améliorations sur la performance globale de la Commission. Les activités réalisées sur ce programme en 2019 concernent essentiellement :

- l'appui au renforcement de la gestion des fonds structurels ;
- l'appui au renforcement de la communication et de la visibilité de l'UEMOA ;
- la formation des agents de la Commission et des autres organes à la Gestion Axée sur les Résultats appliquée au budget-programme ;
- l'élaboration d'une stratégie de renforcement des capacités incluant la nouvelle ingénierie de la formation.

S'agissant du renforcement des capacités des États membres, des ateliers nationaux portant sur la phase administrative du budget-programme ont été organisés dans tous les États membres, du 04 au 29 novembre 2019. Environ 340 cadres ont été impactés à raison de quarante par pays.

Par ailleurs, en vue d'améliorer la performance en audit et de se conformer à la norme internationale IIA 1230 de la profession de l'audit interne, des auditeurs internes de la Commission ont obtenu leur Certificat Professionnel de la Fédération de Formation Professionnelle (FFP) de France en « Audit Interne en Gestion Publique » sur les financements de la Banque mondiale et du Devis Programme 2 du PARCI de l'Union européenne.

Au total, les actions de renforcement de capacités conduites, notamment les formations, ont touché environ 300 personnes membres du personnel au cours de l'année 2019. D'une façon générale, les formations ont porté sur des thématiques directement liées aux postes de travail. Leur contribution à l'amélioration du travail conduit dans les services constitue un objectif majeur. Déjà, des améliorations dans la chaîne de dépenses des Unités de gestion des projets sur financements extérieurs sont observables.

En ce qui concerne le réaménagement de l'organigramme des services

en vue d'améliorer leurs performances, la Présidence de la Commission s'est dotée d'un Secrétariat général chargé de superviser et de coordonner les activités des services ci-après :

- la Direction de la Communication ;
- la Direction des Systèmes d'Information ;
- la Direction des Affaires Juridiques ;
- la Direction du Secrétariat de la Commission, des Archives et de la Documentation ;
- la Cellule de Coordination du Programme intégré de renforcement des capacités.

Les autres Directions/services de la Présidence, en l'occurrence la Direction de l'Audit Interne et la Direction de la Stratégie et de l'Évaluation fonctionnent directement sous le lead du Directeur de Cabinet du Président.

340

cadres des administrations politiques des États membres formés sur le budget-programme

300

agents des organes de l'UEMOA formés en 2019 sur diverses thématiques

Objectif n°2

Rationalisation des charges d'opérationnalisation des politiques sectorielles

Au cours de l'année 2019, la Commission a poursuivi ses efforts de recentrage de ses interventions. Dans ce cadre, elle a poursuivi l'application de ses règles d'optimisation des interventions sectorielles. Celles-ci concernent :

- le recentrage des actions mises en œuvre dans le cadre de la réalisation de ses missions (impulsion, harmonisation, supervision et coordination) ;
- l'efficacité des politiques sectorielles, par la mise en œuvre d'actions qui répondent le mieux aux exigences de coût-bénéfice ;
- l'abandon progressif des actions d'intervention directe dans les investissements lourds au profit d'une modalité d'intervention à travers le développement du fonds de bonification, la mise en place d'un fonds d'études et d'un fonds de contrepartie ;
- l'impulsion et la coordination du développement d'infrastructures à caractère intégrateur, à travers notamment les instruments financiers de la Commission et la synergie avec la BOAD.

21

projets et programmes communautaires achevés en 2019

En application de ces règles, les principales priorités pour l'approfondissement du marché commun ont notamment porté sur la libre circulation des biens et des services, l'interconnexion des systèmes informatiques douaniers des États membres, la dématérialisation des opérations douanières, la mise en place de la libre pratique ainsi que le développement des échanges commerciaux. Pour la libre circulation et le droit d'établissement des personnes, les actions ont surtout concerné l'application de la législation communautaire.

En matière d'infrastructures socio-économiques, les actions ont été concentrées sur la finalisation des interventions en cours, notamment les études routières, la construction de Postes de Contrôles Juxtaposés (PCJ) et de Stations de pesage ainsi que la réalisation d'aménagements hydroagricoles et d'équipements ruraux.

L'application des règles d'optimisation des interventions sectorielles ont conduit à l'achèvement de vingt-et-un (21) projets et programmes communautaires en 2019. De 120 projets et programmes communautaires en 2018 pour un coût global de 430 milliards de FCFA, la Commission est passée à 99 en 2019 avec un coût global de 310 milliards de FCFA, soit une baisse de 120 milliards de FCFA de charges.

80

Objectif n°3

Renforcement de la gouvernance économique et de l'application de la législation communautaire

Cet objectif visant la consolidation de la gouvernance et la performance économique dans l'Union est caractérisé par la mise en place de cadres appropriés pour l'élaboration et la mise en œuvre effective des politiques, des programmes, des réformes et des projets communautaires.

Ainsi, dans ce cadre, les priorités ont porté sur la mise en œuvre du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité, les réformes visant une meilleure gestion des finances publiques et la transition fiscale.

En matière de législation communautaire, les actions transversales ont porté sur la mise en place :

- (i) de cadres adaptés de communication et de dialogue politique ou institutionnel dans les processus de formulation de la législation communautaire ;
- (ii) de mécanismes et d'instruments de référence normalisés pour le pilotage et le management des interventions ;
- (iii) de dispositifs opérationnels de supervision, de coordination, de suivi-évaluation et de renforcement des capacités des acteurs pour l'application de la législation communautaire.

3.2 GESTION FINANCIÈRE DES ORGANES

Les finances de l'Union ont connu depuis 2016 une mutation, prenant en compte les nouvelles orientations des plus hautes Instances de l'Union, notamment en matière de rationalisation des charges de fonctionnement des Organes de l'Union.

En effet, la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement a décidé, lors de sa session du 10 avril 2017 tenue à Abidjan, de :

- la réduction du taux du Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS) de 1% à 0,80% à partir du 1^{er} juillet 2017 avec un objectif de 0,50% à partir du 1^{er} janvier 2019 ;
- le maintien de toutes les politiques sectorielles tout en veillant à la maîtrise des charges dans leur opérationnalisation ;
- le maintien du nombre de Commissaires ;
- le maintien des Représentations de la Commission avec le souci de réduction des charges de fonctionnement ;
- la poursuite des activités du Comité Interparlementaire (CIP) limitées à ses missions statutaires avec une structure allégée compatible avec le principe de la rationalisation ;
- le maintien des Organes de contrôle juridictionnel (Cour de Justice et Cour des Comptes) tout en veillant à une maîtrise des charges liées à leur organisation et fonctionnement ;
- la limitation de l'intervention de l'Union dans le financement des Organes Consultatifs (Chambre Consulaire Régionale, Conseil du Dialogue Social, Conseil des Collectivités Territoriales) avec l'octroi d'une subvention annuelle plafonnée.

S'agissant particulièrement du taux du PCS, la Conférence, lors de sa session du 30 juillet 2018, tenue à Lomé, a décidé du maintien de ce taux à 0,80% en 2019 et a chargé le Conseil des Ministres de poursuivre les réflexions y afférentes.

C'est ainsi qu'une étude portant sur l'achèvement du processus de rationalisation de l'UEMOA a été réalisée en juin 2019. Les résultats de cette étude ont permis aux Chefs d'État et de Gouvernement lors de leur session ordinaire du 12 juillet 2019 de décider du maintien du taux du PCS à 0.80%. Par la même occasion, ils ont instruit le Conseil des Ministres et la Commission de l'UEMOA de poursuivre les efforts de rationalisation du fonctionnement des Organes de l'Union en vue de dégager des ressources additionnelles pour financer les projets et programmes régionaux de développement et de sécurité destinés à relever les défis majeurs auxquels fait face l'Union. Ces décisions sont traduites dans les différents Budgets de l'Union.

Un taux
de prélèvement
Communautaire
de Solidarité (PCS)
maintenu
à **0,80%**
en 2019

3.2.1 Évolution du Budget de l'Union

Janvier 2019

Date de mise en œuvre du premier budget-programme au sein des Organes de l'UEMOA

Pour compter de janvier 2019, l'Union a amorcé son passage vers le budget de résultats (budget-programme) conformément au Règlement financier des Organes de l'Union adopté par le Conseil des Ministres en sa session du 23 mars 2018.

Ainsi, l'exécution du budget 2019 a été faite sous la forme du budget-programme. Composé du budget des Organes de l'Union et des budgets spéciaux des fonds structurels (le FAIR et le FRDA), le budget de l'Union connaît depuis 2016 une diminution au niveau de ses charges de fonctionnement.

3.2.1.1 Les recettes du Budget de l'Union

212,8

milliards de FCFA de prévision des recettes budgétaires en 2019 contre 143,42 milliards en 2018

Les recettes du Budget de l'Union se répartissent en ressources propres et ressources extérieures. Les ressources propres sont essentiellement constituées des produits du Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS), des produits des placements de fonds de l'Union, des produits de vente de dossiers d'appel d'Offres, des redevances pour autorisation de mise sur le marché des médicaments vétérinaires. Les ressources extérieures, quant à elles, sont composées des subventions ou aides financières des Partenaires Techniques et Financiers tels que la Banque mondiale, la Banque Africaine de Développement, l'Union européenne, la Suisse et la Banque Ouest-Africaine de Développement et la France par le canal de l'Agence Française de Développement,

Ainsi, les recettes du Budget de l'Union se sont établies de 2017 à 2019 comme suit, par grandes masses :

Tableau 4 : Situation des recettes budgétaires de l'Union de 2017 à 2019 (montants en milliards de FCFA)

| Années | 2017 | 2018 | 2019 |
|---------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Nature des ressources | | | |
| Ressources propres | 172,162 | 124,042 | 196,890 |
| dont PCS | 96,210 | 82,800 | 93,60 |
| autres ressources propres | 75,952 | 41,242 | 103,290 |
| Ressources extérieures | 17,359 | 19,378 | 15,909 |
| Total | 189,521 | 143,420 | 212,800 |

Source : Commission UEMOA, Décembre 2019

Il ressort de ce tableau qu'après une diminution en 2018, les ressources du Budget de l'Union ont connu une augmentation en 2019 avec la prise en compte, par collectif, du budget spécial du Fonds Régional de Sécurité (FRS) d'un montant de 60 milliards adopté par le Conseil des Ministres en sa session du 20 décembre 2019.

En matière de recouvrement au titre de l'exercice budgétaire 2019, les recettes budgétaires s'établiraient environ à 97% des prévisions au 31 décembre 2019.

97%

Taux de recouvrement des recettes budgétaires de l'Union au 31 décembre 2019

3.2.1.2 Les dépenses du Budget de l'Union

L'évolution des dépenses du Budget de l'Union de 2016 à 2018, en termes de prévisions, se résume dans le tableau ci-après :

Tableau 5 : Situation des dépenses budgétaires de l'Union de 2016 à 2018 (en milliards de FCFA)

| Libellé | 2017 | 2018 | 2019 |
|--|-----------------|-----------------|----------------|
| A. Dépenses du Budget des Organes | 129, 108 | 105, 365 | 126,196 |
| B. Dépenses du Budget spécial du FAIR | 49, 423 | 32, 292 | 24,720 |
| C. Dépenses du Budget spécial FRDA | 10, 989 | 5, 763 | 1,883 |
| D. Dépense du Budget spécial du Fonds Régional de Sécurité | - | - | 60,00 |
| Budget de l'Union = (A)+(B)+(C.) | 189, 521 | 143, 420 | 212,800 |

Source : Commission UEMOA, Décembre 2019

Il convient de noter une diminution des crédits budgétaires consacrés aux activités des Organes de l'Union sur la période de 2016 à 2019, dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de rationalisation des charges de fonctionnement. La dotation de 2019 est en accroissement par rapport à celle de 2018 en raison de la prise en compte dans le collectif budgétaire du budget spécial du Fonds Régional de Sécurité (FRS) d'un montant de 60 milliards par le Conseil des Ministres en sa session du 20 décembre 2019.

Les crédits budgétaires au titre des programmes et projets communautaires, à travers les budgets spéciaux du FAIR et du FRDA ont également connu une diminution sur la période indiquée, dans le but de doter substantiellement les fonds structurels et reprendre les activités y afférentes, après l'achèvement des travaux de relecture des textes règlementaires relatifs à leurs modalités d'intervention.

S'agissant particulièrement des dépenses au titre des budgets spéciaux du FAIR et du FRDA, il convient de souligner qu'elles portent sur :

- les bonifications du taux d'intérêt des prêts accordés aux États membres de l'Union, notamment par la Banque Islamique de Développement (BID), la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD), la BIDC, l'Eximbank de Chine et l'Eximbank de l'Inde, pour le financement des projets et programmes de développement ;
- la prise en charge des contreparties des États dans les cofinancements de projets ;
- la participation au mécanisme de bonification de la BOAD ;
- l'exécution, par la Commission ou par des agences d'exécution, des projets et programmes communautaires dans les États membres, notamment dans les domaines du transport, de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, du développement des énergies, de l'environnement.

Au 31 décembre 2019, le niveau d'exécution des crédits budgétaires s'établirait à plus de 87% des prévisions.

87%
d'exécution des
crédits budgétaires
au 31 décembre 2019

Tous les comptes antérieurs à 2018 ont été approuvés

3.2.1.3 Reddition des comptes de l'Union

Conformément aux dispositions de l'article 85 du Règlement financier des Organes de l'UEMOA, le Comptable Principal établit et présente à la Commission, au plus tard le 31 mars de chaque année, le compte de gestion de l'exercice clos. En vertu des dispositions de l'article 86 du même Règlement financier, l'Ordonnateur Principal établit, au plus tard le 30 avril de l'année en cours, le compte administratif de l'exercice clos.

En exécution desdites dispositions, les comptes de l'Union (compte de gestion et compte administratif), au titre de l'exercice 2018, ont été produits au cours de l'année 2019.

Quant aux comptes de l'exercice 2019, ils seront produits au cours de l'exercice 2020 et transmis à la Cour des Comptes dans les délais prescrits par le Règlement financier des Organes de l'Union.

Les comptes de l'Union antérieurs à 2018 ont tous fait l'objet d'approbation par le Conseil des Ministres statutaire de l'Union, conformément aux dispositions du Règlement financier des Organes de l'Union.

3.2.2 Programme immobilier de l'UEMOA

le programme immobilier de l'UEMOA, initié en 2009, a porté sur :

- la construction d'un complexe administratif à Ouaga 2000 pour abriter les services de la Commission ;
- la rénovation des immeubles et des installations techniques du siège de la Commission à Ouagadougou ;
- la construction et l'équipement du siège du Parlement de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine à Bamako ;
- la construction de la Représentation de la Commission de l'UEMOA à Bissau ;
- la construction du siège de la Chambre Consulaire Régionale et de la Représentation de la Commission de l'UEMOA à Lomé ;
- la Commission de l'UEMOA a fait recours aux Agences d'exécution du réseau AFRICATIP pour la réalisation de ce programme.

Les travaux du complexe administratif de l'UEMOA à Ouagadougou au Burkina Faso sont terminés et le bâtiment est occupé par les services de la Commission. L'ouvrage a été inauguré en janvier 2019 par son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'UEMOA, en présence de son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORÉ, Président du Burkina Faso et de Monsieur Abdallah BOUREIMA, Président de la Commission de l'UEMOA.

Les travaux de construction du siège de la Chambre Consulaire Régionale et de la Représentation de la Commission de l'UEMOA à Lomé sont actuellement à un taux d'exécution physique de 29 % et la livraison de l'ouvrage est prévue en août 2020.

Le projet de rénovation des immeubles et des installations techniques du siège de la Commission à Ouagadougou est à un niveau de réalisation physique de 55 %.

Le projet de construction et d'équipement du siège du Parlement de l'UEMOA à Bamako est, quant à lui, exécuté à 70 %.

2019 a connu l'inauguration du complexe administratif de l'UEMOA à Ouagadougou

3.3 ACTIONS STRATÉGIQUES DE LA PERFORMANCE DES ACTIVITÉS, DES POLITIQUES ET PROGRAMMES DE L'UNION

3.3.1 Préservation du patrimoine de l'Union et performance des activités

Pour préserver les actifs de l'Union et accroître la performance de ses services, la Commission de l'UEMOA, avec le concours de son service d'Audit interne, a réalisé au cours de l'année 2019 diverses activités d'audits dans plusieurs domaines, notamment :

- l'audit du Programme d'Hydraulique et d'Assainissement BID-UEMOA en milieu rural en Guinée-Bissau ;
- l'audit des études et travaux pour la réalisation d'aménagements de mille (1 000) hectares de périmètres agro-sylvo-pastoraux et halieutiques en Guinée-Bissau ;
- l'audit du projet portant sur les études et les travaux d'aménagements de mille hectares de périmètres agro-sylvo-pastoraux et halieutiques au Burkina Faso, géré en Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD) par l'AGETEER ;
- l'audit du Programme de lutte contre l'ensablement dans le bassin du Niger géré en MOD par l'ABN (Autorité du Bassin du Niger) ;
- l'audit du Programme d'Harmonisation et de Modernisation des Enquêtes sur les Conditions de Vie des Ménages (PHMCEV) dans les Instituts Nationaux de Statistiques (INS) des huit (08) pays membres de l'UEMOA, objet de l'Accord de don du 17 avril 2016 entre la Banque mondiale et la Commission de l'UEMOA et des accords subsidiaires entre la Commission de l'UEMOA et les INS des pays membres ;
- l'audit du Programme Régional de la Banque mondiale pour le financement des logements abordables dans l'UEMOA, objet de l'Accord de don du 13 octobre 2017, entre la Banque mondiale et la Commission de l'UEMOA ;
- l'audit du Programme d'Investissement pour la Résilience Côtière en Afrique de l'Ouest, objet de l'Accord de don du 21 avril 2018, entre la Banque mondiale et la Commission de l'UEMOA ;
- l'audit des fonds confiés à l'AGETIPE Mali par la Commission de l'UEMOA dans le cadre de la construction et de l'équipement du siège du Parlement ;
- l'audit des activités et des caisses d'avances et de fonctionnement des Bureaux de la Représentation de la Commission à Dakar et à Abidjan.

Le processus de mise en place d'un cadre juridique et institutionnel favorable à l'élaboration et à la mise en œuvre du budget-programme dans les Organes de l'Union a permis de prendre les différents textes d'application, en application du Règlement financier des Organes de l'Union adopté par le Conseil des Ministres le 23 mars 2018.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de gestion des risques liés aux activités des Organes de l'Union, un responsable de gestion des risques (Risk Manager) a été recruté pour le pilotage dudit dispositif.

En ce qui concerne la performance des interventions, la Commission a engagé des efforts pour le renforcement du dispositif de suivi des performances des programmes. Ainsi, tous les programmes opérationnels de la Commission sont dotés d'indicateurs et de cadre de mesure de performances.

Des efforts appréciables d'adaptation des cadres de mesure de performance des programmes budgétaires ont été également accomplis, en lien avec la mise en œuvre du budget-programme.

3.3.2 Évaluation des politiques et programmes de l'Union

Pour apprécier les résultats obtenus par l'Union et assurer la reddition des comptes ainsi que la redevabilité, la Commission de l'UEMOA a, en 2019, poursuivi les études évaluatives, assuré la capitalisation des résultats d'évaluations, renforcé son dispositif de suivi et d'évaluation, et développé des synergies en matière d'évaluation.

Concernant les études évaluatives, elles ont porté, notamment sur :

- (i) l'évaluation de l'impact de la Politique Agricole de l'UEMOA ;
- (ii) l'évaluation du Programme d'Actions Communautaire des Infrastructures et du Transport Routier (PACITR) ;
- (iii) l'évaluation interne indépendante à mi-parcours du programme de formation spécialisée de cadres supérieurs des États membres en planification régionale et aménagement du territoire (DESS-PRAT) ;
- (iv) l'évaluation finale du Programme d'Appui aux Petites Entreprises Artisanales dans les États membres (PAPEA).

Pour renforcer le mécanisme de suivi et d'évaluation au sein de l'Union, la Commission de l'UEMOA a élaboré le Manuel de suivi de la performance des réformes, des politiques, des programmes et projets communautaires. Ce manuel, qui décrit le système de suivi au sein de la Commission, constitue un instrument de référence pour la mise en œuvre de la fonction de suivi de toutes les interventions de la Commission. Pour la mise en œuvre dudit manuel de suivi de la performance, des réunions semestrielles sur le suivi des performances des programmes et projets ont été instituées.

3.4. COMMUNICATION ET VISIBILITÉ DE L'UNION

3.4.1 Communication et visibilité des chantiers communautaires

L'année 2019 a été marquée par la commémoration des 25 ans de l'Union. Celle-ci a été l'occasion pour l'ensemble des acteurs de l'intégration de regarder le chemin parcouru par l'Union durant un quart de siècle dans la réalisation de sa mission fondamentale de création d'un marché régional soutenu dans lequel les personnes et les biens circulent librement.

La cérémonie du 25^{ème} anniversaire de l'UEMOA a été organisée le 10 janvier 2019 à Ouagadougou, sous la présidence de S. E. M. Alassane OUATTARA, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'UEMOA, avec à ses côtés S. E. M. Roch Marc Christian KABORÉ, Président du Burkina Faso, en présence des membres du Conseil des Ministres statutaires et des Présidents des Institutions communautaires.

La célébration a offert l'occasion aux Hautes autorités de l'Union de réaffirmer leur engagement à œuvrer à une UEMOA dynamique, prospère et tournée vers le futur.

Les médias des États membres ainsi que les médias régionaux ont été associés à la couverture de la cérémonie, ce qui a donné un écho retentissant à l'évènement aux plans national, régional et international.

Par ailleurs, la Commission a organisé, les 07 et 08 octobre 2019 à Ouagadougou, un forum sur le thème "UEMOA, 25 ans : ensemble relevons le défi de la libre circulation des personnes et des biens dans un espace communautaire sécurisé". Cet évènement qui a connu la

participation d'éminentes personnalités, des praticiens de haut niveau, des universitaires, des membres de la société civile et des médias a été un grand moment de communication et de partage.

Ce forum a permis de porter une réflexion inclusive, profonde et critique sur une thématique de la plus grande importance pour l'Union.

La célébration a aussi permis d'assurer la visibilité de l'Union à travers une communication de proximité mise en œuvre tout au long de l'année 2019, par les Bureaux de Représentation de la Commission dans les États membres.

En termes de visibilité des réformes et des chantiers de l'Union, la relance de la communication audio-visuelle qui s'est traduite par la production et la diffusion sur les canaux des télévisions nationales d'un nouveau magazine bimensuel d'information, appelé IMPACT 8, qui rend compte des réalisations de l'Union. Plus qu'un support d'actualités institutionnelles, le magazine IMPACT 8 privilégie une approche éditoriale basée sur des reportages de terrain et des témoignages d'acteurs avec le souci de la pédagogie dans la formulation des messages.

L'année 2019 a été également marquée par le renforcement de la communication interne et externe régulière. Ceci a permis de relayer les informations relatives aux activités organisées par les Départements et les autres Organes de l'Union sur le réseau interne via la messagerie Outlook, l'intranet et sur le site web : www.uemoa.int.

Commémoration des
25 ans
de l'UEMOA
en 2019

IMPACT 8

Lancement du magazine bimensuel d'information sur les réalisations de l'Union

Tenue d'un forum sur le thème :
« UEMOA, 25 ans : ensemble relevons le défi de la libre circulation des personnes et des biens dans un espace communautaire sécurisé »

Le site web a connu une animation régulière à travers notamment sa rubrique « Actualités » et une exploitation des réseaux sociaux (Facebook, Tweeter, YouTube) pour tenir une veille informationnelle au plan externe. Aussi, les bulletins de veille stratégique et UEMOA info sont régulièrement publiés.

Les médias des États membres et les correspondants de presse régionaux ont été régulièrement mobilisés pour couvrir les différentes rencontres ministérielles ainsi que les Conférences des Chefs d'État et de Gouvernement organisées par la Commission et les autres Organes de l'Union dans les États membres.

La Commission de l'UEMOA a également contribué à travers sa direction de communication à l'animation du site www.izf.net.

L'édition 2019 de la Revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets dans les États a fait l'objet d'une importante couverture médiatique pour assurer l'information et la sensibilisation des populations dans les États membres.

www.izf.net

3.4.2 Représentation et visibilité de l'Union

Dans les États membres de l'Union, les Bureaux de la Commission ont représenté l'Institution auprès des structures administratives nationales, des Partenaires Techniques et Financiers, de la Société Civile et des organisations multilatérales. Ils ont coordonné les activités des Organes de l'Union relevant de leur juridiction, assuré le suivi de l'exécution des programmes et projets financés par l'UEMOA, et réceptionné des ouvrages réalisés par la Commission au bénéfice des populations. Ces Bureaux ont également assuré le suivi de la mise en œuvre des réformes communautaires. La cérémonie commémorative des 25 ans de l'UEMOA a été organisée par les Bureaux de Représentation de la Commission dans tous les États membres.

De multiples actions d'information et de sensibilisation sur les réformes, programmes et projets de l'UEMOA ont été conduites dans des villes de l'espace communautaire.

À Bruxelles, le Bureau de Représentation a régulièrement contribué aux travaux du Groupe des ambassadeurs de la Région Afrique de l'Ouest (RAO) au cours desquels sont définies les positions de la région dans les négociations d'un accord post-Cotonou entre le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et l'Union européenne (UE).

Aussi, sur la révision de l'Accord de Georgetown, le Bureau a suscité la participation de la Commission à la réunion organisée par le Secrétariat du Groupe ACP à la Barbade les 26 et 27 mars 2019, pour contribuer à la réflexion stratégique sur le renforcement du rôle des organisations régionales dans le Groupe ACP dans la perspective de l'Accord de Georgetown révisé.

De même, le Bureau de Représentation a apporté sa contribution à des missions importantes effectuées par des Départements de la Commission dans le cadre des réalisations des chantiers de l'Union.

À Genève, le Bureau de Représentation à Bruxelles a organisé des réunions de coordination du Groupe des États membres de l'UEMOA à Genève, en relation avec le Coordonnateur, l'Ambassadeur du Bénin à Genève. Il a poursuivi l'interaction avec les Missions permanentes des États membres de l'Union pour l'actualisation par IDEAS Centre de l'étude sur les questions d'intérêt communautaire à l'OMC en vue de définir des positions de l'Union dans les négociations à l'OMC.

Le Bureau de Représentation, en relation avec la Représentation de la CEDEAO, a tenu régulièrement des réunions de suivi de la coopération avec l'UE dans le cadre du Programme Indicatif Régional (PIR) 11^{ème} Fonds Européen de Développement (PIR 11^{ème} FED).



QUATRIÈME PARTIE :
DIFFICULTÉS,
RECOMMANDATIONS
ET PERSPECTIVES



4.1 DIFFICULTÉS

En dépit des avancées notées dans le processus d'intégration régionale dans l'espace UEMOA, des difficultés restent à surmonter en vue d'impulser une dynamique au processus d'intégration régionale. Ces difficultés portent notamment sur :

- la persistance des tracasseries qui limitent la portée des mesures prises par l'Union pour faciliter la libre circulation et le droit d'établissement ;
- les menaces sécuritaires dans l'espace UEMOA ;
- la lenteur dans l'application des réformes relatives à la libre circulation et au droit d'établissement, à la concurrence, à l'édification du marché commun et à l'harmonisation des cadres de gestion des finances publiques ;
- les retards dans l'exécution des programmes et projets communautaires, en grande partie liée à la lenteur dans les procédures administratives et financières, la faible capacité des agences d'exécution et des entreprises de travaux, aux difficultés d'identification des sites, à l'exécution des études et à la délivrance des avis de non-objection.



4.2 RECOMMANDATIONS

Pour lever les obstacles à l'application des textes communautaires, l'efficacité dans la mise en œuvre des programmes et projets, quelques recommandations ont été formulées. La mise en application desdites recommandations pourrait accélérer considérablement le processus d'intégration et donner une meilleure visibilité à l'Union auprès des populations qui en sont les principaux bénéficiaires. À cet effet, les États, à travers la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement et le Conseil des Ministres statutaire, pourraient prendre les dispositions idoines pour :

- accélérer l'approfondissement de l'intégration pour développer les échanges commerciaux intra-communautaires en vue de préparer l'UEMOA à tirer le meilleur profit de la Zone de Libre Échange Continentale Africaine ;
- amplifier le dialogue avec les États membres et renforcer l'efficacité du processus de revues annuelles ;
- accélérer la mise en œuvre des réformes communautaires notamment dans le domaine de la concurrence, de la libre circulation et du droit d'établissement ;
- poursuivre les efforts d'amélioration de l'exécution des programmes et projets d'investissements communautaires par la mise en place de mécanismes qui en assurent l'efficacité, notamment à travers une meilleure implication des institutions communautaires spécialisées ;
- accélérer la mise en œuvre du plan d'actions de l'UEMOA dans le domaine de la paix et de la sécurité.

4.3 PERSPECTIVES

4.3.1. Environnement international

Les perspectives pour 2020 sont favorables en ce qui concerne l'environnement économique international. La croissance mondiale se redresserait pour se situer à 3,4%.

Dans les pays avancés, la croissance se situerait en 2020 à 1,7% comme en 2019. Aux États-Unis, elle serait de 2,1% après 2,4% en 2019. Dans la zone euro, la croissance s'afficherait à 1,4% en 2020 après 1,2% en 2019. Au Japon, le rythme de croissance poursuivrait son ralentissement pour se situer à 0,5 % en 2020.

Dans les pays émergents et en développement, le rythme de croissance s'accélélerait pour se situer à 4,6 % en 2020 après 3,9% en 2019.

En Afrique subsaharienne, la dynamique de croissance se poursuivrait, passant de 3,2% en 2019 à 3,6% en 2020. L'économie nigériane poursuivrait son rythme avec un taux de croissance attendu à 2,5% en 2020 après 2,3% en 2019, sous l'effet d'un redressement de la production et des cours du pétrole. En Afrique du Sud, la croissance augmenterait passant de 0,7% en 2019 à 1,1% en 2020.



3,4%

taux de croissance mondiale projeté en 2020

3,6%

taux de croissance en Afrique subsaharienne projeté en 2020

4.3.2. Perspectives économiques et financières de l'Union

La consolidation de l'activité économique se poursuivrait en 2020 avec un taux de croissance de 6,6% comme en 2019, sous l'effet du dynamisme de tous les secteurs, dans la plupart des États membres. Par pays, le taux de croissance s'afficherait comme ci-après : Bénin (+7,6%), Burkina Faso (+6,4%), Côte d'Ivoire (+7,3%), Guinée-Bissau (+5,6%), Mali (+4,9%), Niger (+6,0%), Sénégal (+6,8%) et Togo (+5,5%). La hausse des prix serait modérée. Toutefois, les principales menaces qui pèsent sur ces perspectives sont notamment la persistance de la crise sécuritaire dans la zone du Sahel, le maintien de la fermeture des frontières terrestres du Nigeria, l'évolution défavorable des cours des matières premières et les incertitudes liées aux cycles électoraux.

Au niveau des finances publiques, le solde global, dons compris, sur le PIB nominal serait de -2,7% contre -3,0% en 2019.

Quant au solde global, hors dons, il serait de -5,0% du PIB nominal contre -5,3% en 2019. L'amélioration de ces soldes résulterait de la hausse modérée des dépenses conjuguée à une mobilisation plus importante des recettes.

Les recettes totales progresseraient de 7,9% pour représenter 20,3% du PIB, en relation avec l'accroissement des recettes fiscales de 10,1%. Il en résulterait un taux de pression fiscale de 15,8%.

Les dépenses totales et prêts nets progresseraient de 6,8% pour représenter 23,1% du PIB en 2020, contre 22,4% en 2019. Cet accroissement serait principalement imputable aux dépenses en capital qui s'accroîtraient de 12,3%, sous l'effet de la poursuite des travaux de construction d'infrastructures socioéconomiques contenus dans les différents plans de développement.

6,6%

taux de croissance de l'Union projeté en 2020

Vers un accroissement des recettes totales de

7,9% en 2020 contre 6,8% des dépenses totales

Une projection en
2020 d'un excédent
global de
588,6
milliards de FCFA

Le taux d'endettement de l'Union ressortirait à 45,1% en 2020, contre 45,7% en 2019.

Pour l'année 2020, les échanges extérieurs des États membres de l'UEMOA dégageraient un excédent global de 588,6 milliards, après 1 659,4 milliards une année plus tôt. Le maintien du solde positif de la balance des paiements s'expliquerait par la bonne tenue du compte financier, dont l'excédent devrait plus que couvrir le déficit des transactions courantes, attendu en nette détérioration.

Le déficit du compte des transactions courantes augmenterait de 16,4%, sous l'effet essentiellement de la hausse de

la facture des biens d'équipement, en raison de la poursuite des programmes d'investissements dans les domaines de l'énergie et des infrastructures. Rapporté au PIB, ce déficit représenterait 6,3% en 2020 contre 5,8% en 2019.

L'excédent du compte de capital ressortirait, pour sa part, à 1 816,6 milliards contre 1 607,5 milliards un an plus tôt, en liaison avec la hausse des dons-projets dans certains pays de l'UEMOA.

Dans cet environnement, les actions à poursuivre en 2020, par les Organes de l'Union portent sur différents domaines.

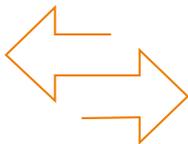




Gouvernance et convergence économiques

Les efforts se poursuivront dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité, à travers notamment l'exercice de la surveillance multilatérale et le renforcement des capacités des États membres en termes de moyens techniques et financiers, d'études et d'analyses, d'assistance technique et de formation pour l'amélioration des performances macroéconomiques.

Des appuis techniques et des actions de renforcement des capacités porteront sur la modernisation du cadre de gestion des finances publiques des États membres tandis que les impulsions et les actions de coordination nécessaires seront assurées pour la mise en œuvre du Plan d'actions de réformes des marchés publics et la mise en œuvre des réformes en matière de fiscalité intérieure.



Marché commun, liberté de circulation et droit d'établissement

L'essentiel des travaux de mise en place d'instruments d'édification du marché commun portera sur la mise en place de systèmes de gestion coordonnée des administrations douanières aux frontières, la dématérialisation des formalités douanières et la réalisation d'études pour l'institution du régime de la libre pratique.

Pour la construction du marché commun, les actions de promotion des échanges commerciaux intracommunautaires et de facilitation des échanges porteront sur l'élaboration du rapport de surveillance commerciale, la

formulation de politique commerciale, la négociation et la mise en œuvre des accords commerciaux, l'opérationnalisation de la Bourse Régionale des Produits Vivriers, le suivi de la mise en œuvre par le Centre du Commerce International (ITC) du projet d'appui à la compétitivité du commerce et l'appui aux États dans les négociations commerciales internationales.

Comme suite à l'examen conjoint des politiques commerciales et à la promotion de la facilitation à des échanges dans les États membres de l'UEMOA, le suivi de la mise en œuvre des recommandations sera assuré.

En matière de régulation des marchés des biens et services, l'instruction des affaires contentieuses et les investigations en matière de concurrence seront poursuivies.

Sur la liberté de circulation et le droit d'établissement des personnes, des biens et des services, des actions de formation et de sensibilisation seront menées à l'endroit des États membres. Aussi la feuille de route des activités prioritaires adoptée lors de l'atelier régional de Bamako du 20 au 23 février 2018 adossée au document-cadre sera-t-elle mise en œuvre.



Aménagement du territoire, infrastructures et services de transport

Dans le cadre de l'aménagement du territoire, les chantiers relatifs à la mise en place d'instruments de gouvernance spatiale et à l'appui à la décentralisation et à la coopération transfrontalière seront poursuivis. L'accent sera également mis sur la recherche de financement et la mise en œuvre du SDER en collaboration avec les États membres de l'UEMOA qui doivent élaborer ou actualiser

leurs Schémas Nationaux d'Aménagement du Territoire conformément aux grandes orientations du Schéma Communautaire.

La coordination et la supervision de travaux relatifs aux projets d'infrastructures de transport routier seront poursuivies. La Commission accélérera l'achèvement et/ou la rétrocession aux États membres des infrastructures dans lesquelles la Commission intervient directement. La mise en œuvre du Plan directeur des réseaux logistiques de l'anneau de croissance en Afrique de l'Ouest sera effective. L'observation des pratiques anormales sur les axes routiers sera renforcée pour aider à améliorer la fluidité du trafic intracommunautaire. Les actions seront intensifiées pour l'application du Règlement n°14 relatif au contrôle du gabarit, du poids et de la charge à l'essieu.

Pour le développement de réseaux ferrés communautaires modernes, la Commission poursuivra la coordination régionale des projets ferroviaires régionaux, l'élaboration des normes et standards communautaires nécessaires à l'interconnexion et à l'interopérabilité, et le renforcement des capacités des cadres des États membres afin d'améliorer la gouvernance du sous-secteur.

Concernant le transport aérien, les efforts porteront sur la poursuite de la mise en œuvre du Projet d'Appui au Secteur du Transport Aérien en Afrique Centrale et Occidentale (PASTA CO) financé par la BAD, l'accélération de l'opérationnalisation de l'Unité Régionale de Supervision de la Sécurité et la Sûreté de l'Aviation Civile de l'UEMOA (URSAC), le renforcement opérationnel en matière de sécurité et de sûreté aériennes, la mise à jour des réglementations de transport aérien, l'amélioration de l'offre de services aériens, la poursuite de l'opérationnalisation de l'Agence Communautaire pour la sécurité de l'Aviation Civile (AC-SAC) ainsi que le renforcement de la coopération internationale.

Dans les transports maritimes, l'accent sera mis sur la facilitation du transit portuaire, la poursuite des mesures de mobilisation des ressources pour le financement du sous-secteur et le renforcement de la coopération internationale.



Développement du secteur privé

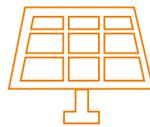
Pour la promotion du secteur privé, les actions porteront sur la vulgarisation des documents de la stratégie et du cadre juridique pour la promotion des PPP dans l'UEMOA ainsi que le cadre de référence pour la promotion des investissements en vue de l'encadrement du Partenariat Public-Privé dans les États membres. L'année 2020 sera marquée par :

- la mise en œuvre de l'Initiative Régionale pour l'amélioration du climat des affaires ;
- la mise en œuvre de la Stratégie communautaire d'encadrement des PPP ;
- la poursuite des actions de renforcement de la compétitivité des entreprises et de promotion de la qualité, dans le cadre du Programme Régional de Développement Industriel et de Promotion du Secteur Privé.

Concernant l'artisanat, le suivi de la mise en œuvre du Code Communautaire de l'Artisanat ainsi que l'adoption de ses textes d'application au niveau régional seront poursuivies. Il sera également réalisé, en 2020, l'étude pour l'évaluation finale du Programme d'Appui à la Petite Entreprise Artisanale de l'UEMOA (PAPEA-UEMOA), l'appui aux Chambres consulaires de métiers de l'artisanat en vue de contribuer à l'amélioration du mécanisme d'accès des entreprises artisanales et des artisans aux financements adaptés, l'organisation des ateliers thématiques de formation des acteurs d'encadre-

ment de l'artisanat, des artisans et entreprises artisanales, des chambres consulaires nationales de métiers de l'artisanat ainsi que la tenue de la troisième réunion du cadre de Concertation Régionale sur l'Artisanat. Par ailleurs, la mise en œuvre du Programme Communautaire en matière d'Artisanat sera poursuivie.

En matière de promotion de la qualité dans l'Union, l'opérationnalisation du Système Ouest-Africain d'Accréditation (SOAC) et le programme de formation en management de la Qualité et en métrologie seront poursuivis.



Développement de l'Énergie

Dans le secteur de l'énergie, les actions de 2020 mettront l'accent sur : (i) le suivi des projets relatifs à la production et à l'interconnexion de réseaux électriques ; (ii) l'implémentation de la deuxième phase du Système d'Information Énergétique (SIE) ; (iii) la mise en œuvre des actions de l'étude sur le développement de pôles énergétiques dans l'espace communautaire ; (iv) la mise en place d'un cadre de concertation pour les organes nationaux de régulation en énergie électrique et (v) l'accompagnement du consortium des centres nationaux de recherche sur les énergies renouvelables.

S'agissant de l'efficacité énergétique, les actions porteront sur l'harmonisation de textes en matière d'implémentation de normes d'efficacité énergétique dans les codes des bâtiments et de l'étiquetage énergétique des appareils électroménagers dans les États membres. Concernant les énergies renouvelables, les actions porteront sur l'adoption du projet de texte portant sur les mesures incitatives pour le développement des énergies renouvelables et la mise en œuvre du volet 2 du PRODERE dans les États membres.



Mines et hydrocarbures

En matière de valorisation des ressources minérales, il est envisagé la soumission du projet de code minier communautaire au Conseil des Ministres statutaire la finalisation puis l'adoption de ses règlements d'exécution et l'élaboration de textes relatifs à l'amélioration de l'approvisionnement en hydrocarbures des États membres. La poursuite de la contribution au renforcement des capacités des Administrations intervenant dans le secteur extractif des États membres sera poursuivie pour la réalisation d'une gestion optimale et durable des ressources minérales. Dans ce cadre, la coopération avec des partenaires sera renforcée.



Développement de l'économie numérique

Les perspectives pour l'année 2020 porteront sur l'adoption d'un nouveau cadre législatif et réglementaire devant régir le secteur de l'économie numérique en Afrique de l'Ouest et de textes communautaires visant la promotion des usages numériques dans les États membres. Des projets pilotes dans le domaine du numérique seront mis en œuvre dans certains États membres. De même, il y aura une poursuite des concertations avec les Partenaires Techniques et Financiers pour la mise en œuvre des projets dans le cadre de la promotion des usages numériques.



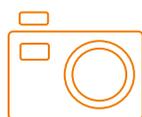
Agriculture, ressources en eau et environnement

En 2020, les stratégies de renforcement de la sécurité alimentaire seront orientées vers l'impulsion et la coordination du Chantier de Haut Niveau sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle. Dans la même période, sera poursuivie la mise en œuvre du Programme Communautaire Décennal pour la Transformation de l'Agriculture pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PCD-TASAN). Les chantiers engagés par la Commission porteront sur l'amélioration de la gouvernance régionale de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle, le renforcement des capacités des acteurs et l'environnement des affaires des chaînes de valeur Agricoles, l'organisation d'un environnement technique et réglementaire favorable au développement des ressources animales et halieutiques et à l'amélioration de la qualité des médicaments vétérinaires.

Pour renforcer la sécurité alimentaire, les efforts seront orientés vers l'impulsion et la coordination du Chantier de Haut Niveau sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle. À cet effet, la session du Comité d'Orientation et de Suivi des actions ainsi que la réunion annuelle du Comité de Haut Niveau élargie aux préoccupations environnementales, seront tenues en 2020. Dans la même période, sera poursuivie la mise en œuvre du Programme Communautaire Décennal pour la Transformation de l'Agriculture pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PCD-TASAN). Les chantiers engagés par la Commission, notamment les aménagements agricoles, le développement des filières agricoles prioritaires, la gestion des systèmes d'intrants

agricoles, le soutien à l'élevage et à la production halieutique seront intensifiées dans le cadre de la nouvelle vision afin de renforcer la sécurité alimentaire.

Concernant la gestion durable des ressources naturelles, les réalisations porteront sur le Programme d'Hydraulique Villageoise financé par la BID, le programme d'aménagement hydraulique multi-usages et des interventions porteront sur la préservation et la valorisation de la biodiversité régionale (à travers les Programmes PABIO et PAPFOR) et la prévention des risques biotechnologiques. Pour accroître la résilience des populations face au phénomène de changement climatique, les contributions à la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation, à la gestion des aires protégées transfrontalières, à la gestion intégrée des ressources en eau et à la lutte contre l'ensablement du fleuve Niger seront maintenues ainsi que la poursuite de la mise en œuvre du projet WACA ResIP.



Culture et tourisme

Au plan culturel, les actions porteront sur la mise en place d'un mécanisme de financement des entreprises et industries culturelles et créatives, la structuration du marché régional des biens et services culturels et la promotion de la visibilité des expressions culturelles de l'UEMOA.

Concernant le tourisme, les actions porteront sur la mise en place d'un réseau des organismes de promotion des destinations touristiques de l'Union, la coordination des actions de développement touristiques dans l'Union et l'harmonisation du cadre réglementaire des activités et professions touristiques dans l'espace UEMOA.



Développement humain

En matière d'enseignement supérieur, de recherche et de formation professionnelle, les efforts porteront en 2020 sur la réforme du Baccalauréat, l'amélioration des offres de formation et de la qualité de la recherche, le renforcement des centres d'excellence de l'Union, l'opérationnalisation des centres pilotes de l'initiative collèges communautaires, la mobilité des étudiants et enseignants-chercheurs et la mise en œuvre du Programme régional pour la Formation Professionnelle dans l'espace UEMOA.

Au titre de la santé et de la protection sociale, l'accent sera mis sur les initiatives concertées de renforcement des capacités des États membres en matière de surveillance épidémiologique et de réponse aux risques sanitaires transfrontaliers, de réglementation pharmaceutique et de la recherche de financement pour la mise à niveau des centres de soins spécialisés de haut niveau de l'espace UEMOA. Par ailleurs, les États membres seront accompagnés pour un renforcement de la lutte contre les faux médicaments. La reprise des activités du projet d'appui au renforcement de la couverture du risque maladie permettra de renforcer les capacités des États membres dans ce domaine.

Dans le domaine du Genre, la priorité sera accordée à l'opérationnalisation de la stratégie Genre de l'Union, notamment la mise en œuvre de réformes communautaires visant à améliorer le cadre d'intégration systémique de la dimension Genre dans les États membres et les Organes de l'Union.



Mise en œuvre du chantier Paix et Sécurité de l'UEMOA

En 2020, pour pérenniser les acquis dans le domaine de la paix et de la sécurité, la Commission renforcera les efforts dans la mise en œuvre du plan d'actions sur la paix et la sécurité dans l'espace UEMOA et du mécanisme de veille et d'alerte précoce. Aussi, la priorité sera accordée au financement du Fonds Régional de Sécurité mis en place dans le cadre de mise en œuvre du plan d'actions de la CEDEAO pour lutter contre le terrorisme dans l'espace CEDEAO sur la période 2020-2024.



Actions de communication

En matière de communication, il s'agira pour les deux prochaines années, d'assurer la mise en œuvre de la stratégie et du plan de communication 2020-2022. Ce plan comprend les trois (03) axes d'intervention ci-après :

- Contribuer à la mobilisation et à l'engagement du Personnel ;
- Assurer la visibilité et le rayonnement de l'UEMOA ;
- Promouvoir les attraits de l'Union.

Il sera exécuté dès 2020, à travers le renforcement de la communication digitale avec la refonte du site web, la rénovation de l'intranet et la dynamisation des réseaux sociaux.

Autres Organes de l'Union

La Cour de Justice tiendra, sur le plan judiciaire, des audiences ordinaires (pour juger les affaires pendantes) et des audiences extraordinaires notamment sa rentrée solennelle.

Sur le plan extrajudiciaire, l'accent sera mis sur la vulgarisation du droit et de la justice communautaire ainsi que le renforcement de ses capacités institutionnelles.

La Cour des Comptes assurera, conformément à ses attributions, les contrôles sur la régularité et l'efficacité de l'utilisation des ressources de l'Union et de l'Autorité de Régulation des Marchés Financiers (ARMF). Elle envisage la modernisation des pratiques d'évaluation et de contrôle des finances publiques et le renforcement des capacités institutionnelles des Cours des Comptes nationales.

Le Comité Interparlementaire (CIP) coordonnera le fonctionnement de ses instances et tiendra des sessions parlementaires.

La Chambre Consulaire Régionale (CCR) tiendra ses instances et engagera les concertations et des actions bénéfiques pour le secteur privé de l'UEMOA.

Le Conseil des Collectivités Territoriales (CCT) compte finaliser en 2020, avec l'appui des services de la Commission, le recrutement du secrétaire technique permanent. L'opérationnalisation du secrétariat technique représente une étape déterminante pour assurer la coordination avec les partenaires, les départements de la Commission et les Associations de Pouvoirs Locaux (APL).

Le plaidoyer pour la mobilisation effective des ressources financières dans le cadre de la Convention UEMOA – Fonds vert pour les Femmes – R20 Paris est un des chantiers majeurs pour les années à venir. Il s'agit d'encourager la mise en œuvre des projets pilotes validés afin de réaliser un scale-up vers un nombre plus important de villes et de collectivités bénéficiaires.

Dans le domaine de la Coopération Transfrontalière, le CCT-UEMOA va renouveler son engagement en faveur de la signature de la convention avec la Coopération suisse pour le financement et la mise en œuvre de la phase II du Programme de Coopération Transfrontalière Locale (PCTL) à partir de 2020. À cet effet, elle va encourager la mise en place des faitières des collectivités territoriales dans les nouveaux espaces transfrontaliers où les SATI seront réalisés.

Concernant la décentralisation financière, la priorité sera accordée à l'opérationnalisation du PRADEF, dont le financement par la Coopération suisse est acquis. De plus, l'ensemble des APL des huit (08) seront mis à contribution pour contribuer activement à l'adoption, par les États membres, du projet de Directive sur la décentralisation financière.

Le Conseil du Travail et du Dialogue Social (CTDS) poursuivra ses activités statutaires de formulation d'avis, de consolidation du dialogue social dans les États membres et de développement de relations avec ses partenaires.

4.3.3. Défis à relever

Pour renforcer les économies des États membres, il est impératif de créer les conditions d'un climat sociopolitique apaisé dans tous les États membres de l'Union. En outre, des dispositions doivent être prises pour :

- mettre en œuvre des stratégies d'accélération de la croissance économique et de promotion de l'emploi en mettant l'accent sur la mise en œuvre des réformes, politiques, programmes et projets communautaires ;
- mettre en œuvre des réformes structurelles et des politiques sectorielles en particulier dans les secteurs de l'agriculture, de l'énergie et des innovations technologiques afin de favoriser le développement des activités économiques ;
- mettre en œuvre des mesures visant à accroître le niveau de mobilisation des recettes des États membres ;
- promouvoir dans les États membres une gestion saine et prudente des dépenses publiques à travers l'effectivité de la budgétisation en mode programme ;
- mettre en œuvre des actions visant le renforcement de l'environnement sécuritaire ;
- transposer et appliquer les textes communautaires par les États membres ;
- relever le défi de la libre circulation des personnes et des biens dans un espace communautaire sécurisé ;
- favoriser le dialogue entre les principaux acteurs de l'intégration régionale et les mobiliser autour des questions d'intérêts régionaux ou communautaires.

Les réalisations enregistrées
au cours de l'année 2019 ont été marquées
par la consolidation des acquis
du processus d'intégration,

CONCLUSION

Dans le cadre de l'approfondissement du processus d'intégration régionale, la mise en œuvre des chantiers communautaires a été poursuivie en 2019. Les Organes de l'Union ont affiché leur volonté d'œuvrer pour l'atteinte de l'ensemble des objectifs prévus par le Traité de l'Union dans le respect des orientations de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement.

Les réalisations enregistrées au cours de l'année 2019 ont été marquées par la consolidation des acquis du processus d'intégration, l'amélioration de la gouvernance interne et le renforcement de la convergence macroéconomique et la consolidation du marché commun.

Les performances de l'Union sont en progression par rapport à 2018 avec un taux d'exécution physique des activités des Organes de l'Union qui s'établit à 89,73% contre 87,66% en 2018 et un taux d'exécution financier de 87,27% contre 85,14% en 2018.

Ces acquis ont été obtenus dans un contexte caractérisé par des performances économiques favorables dans l'Union. Le taux de croissance de l'Union se maintiendrait à 6,6% en 2019 comme en 2018 sous l'impulsion de l'ensemble des secteurs d'activité.

L'UEMOA, 25 ans après sa création, est une organisation crédible qui compte sur le continent de façon respectable auprès des organisations internationales avec une capacité assumée de défendre les intérêts de ses États membres.

Dans cette perspective, les interventions de 2020 seront orientées vers la poursuite des actions de recentrage des activités des Organes aux missions d'impulsion, d'harmonisation, de supervision et de coordination. Elles seront concentrées sur l'impulsion politique, l'appui au renforcement de la performance des États membres dans la mise en œuvre des réformes, politiques, programmes et projets communautaires avec un focus sur les textes faiblement appliqués.

Par ailleurs, la Commission de l'UEMOA procédera en 2019 à l'actualisation de la vision prospective de l'Union et à l'élaboration de son nouveau plan stratégique 2021-2030 pour une meilleure orientation de ses interventions.

De fortes synergies seront développées avec les partenaires et les acteurs régionaux. Par ailleurs, des efforts seront menés pour créer un environnement de paix et de sécurité dans l'espace communautaire.

ANNEXES

Tableau 6 : État de la convergence de l'Union en 2019

| ÉTAT DE RÉALISATION DES CRITÈRES EN 2019 PAR ÉTAT ET RAPPEL DES PERFORMANCES EN 2017 ET 2018 | | | | | | | | | Nombre de pays ayant respecté le critère | | |
|---|-------|-----------------|------------------|-------------------|------|-------|---------|------|--|------|------|
| | Bénin | Burkina Faso | Côte d'Ivoire | Guinée- Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo | 2019 | 2018 | 2017 |
| 1 Solde budgétaire global, dons compris, sur PIB nominal (norme $\rightarrow = -3\%$) | -2,2 | -2,9 | -3 | -3,7 | -2,4 | -2,9 | -3,8 | -2,2 | 6 | 2 | 3 |
| 2 Taux d'inflation annuel moyen (norme $\leftarrow = 3\%$) | -1,3 | -3,1 | 0,6 | 0,9 | -2,4 | -2,4 | 1,2 | 0,6 | 8 | 7 | 8 |
| 3 Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (norme $\leftarrow = 70\%$) | 40,5 | 43,7 | 47,9 | 46,7 | 36,7 | 35,8 | 52,5 | 69,0 | 8 | 7 | 7 |
| 4 Masse salariale sur recettes fiscales (norme $\leftarrow = 35\%$) | 41,0 | 55,4 | 40 | 55,2 | 38,9 | 34,1 | 30,5 | 31,6 | 3 | 2 | 3 |
| 5 Taux de pression fiscale norme $\rightarrow = 20\%$) | 11,0 | 17,8 | 16,6 | 8,0 | 14,9 | 10,8 | 17,4 | 20,9 | 1 | 0 | 1 |
| | 2019 | 3 | 3 | 3 | 2 | 3 | 4 | 3 | 5 | | |
| | 2018 | 2 | 2 | 2 | 3 | 3 | 1 | 3 | 4 | | |
| | 2017 | 2 | 2 | 2 | 3 | 3 | 2 | 4 | 4 | | |

Tableau 7 : Récapitulatif de la mise en œuvre des réformes par domaine et par État membre au titre de l'année 2019

| Actes | Bénin | BF | CI | GB | Mali | Niger | Sénégal | Togo | Taux moyen de l'Union 2019 | Taux moyen de l'Union 2018 | Ecart entre 2019 et 2018 |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------------------------|----------------------------|--------------------------|
| Taux moyen de mise en œuvre des textes | 77 | 84 | 80 | 44 | 82 | 74 | 78 | 71 | 74 | 69 | +5 |
| I- GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE ET CONVERGENCE (25 textes) | 81 | 91 | 82 | 58 | 73 | 63 | 90 | 73 | 77 | 70 | +7 |
| 1.1- PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS (8 textes) | 88 | 100 | 75 | 54 | 100 | 97 | 86 | 78 | 85 | 80 | +5 |
| 1.2- LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME (LBC/FT) (1 texte) | 85 | 100 | 85 | 65 | 75 | 50 | 100 | 98 | 82 | 65 | +17 |
| 1.3- HARMONISATION DU CADRE JURIDIQUE, COMPTABLE ET STATISTIQUE DES FINANCES PUBLIQUES (8 textes) | 70 | 81 | 66 | 33 | 80 | 72 | 72 | 55 | 66 | 61 | +5 |
| 1.4- STRUCTURES NATIONALES DU SYSCOA (4 textes) | 90 | 90 | 98 | 88 | 33 | 50 | 100 | 73 | 78 | 77 | +1 |
| 1.5- SURVEILLANCE MULTILATÉRALE (4 textes) | 75 | 86 | 85 | 51 | 79 | 49 | 90 | 62 | 72 | 69 | +3 |
| II- MARCHÉ COMMUN (39 textes) | 67 | 77 | 74 | 35 | 84 | 78 | 67 | 63 | 68 | 64 | +4 |
| 2.1- FISCALITÉ INTÉRIEURE (13 textes) | 87 | 67 | 74 | 10 | 77 | 87 | 93 | 72 | 71 | 75 | -4 |
| 2.2- UNION DOUANIÈRE (10 textes) | 98 | 100 | 94 | 66 | 100 | 100 | 100 | 99 | 95 | 95 | 0 |
| 2.3- CONCURRENCE (2 textes) | 7 | 43 | 60 | 0 | 71 | 50 | 0 | 0 | 29 | 18 | +11 |
| 2.4- RÉGIME PRÉFÉRENTIEL COMMUNAUTAIRE (5 textes) | 100 | 100 | 100 | 80 | 100 | 100 | 100 | 100 | 98 | 92 | +6 |
| 2.5- LIBERTÉ DE CIRCULATION (9 textes) | 44 | 77 | 39 | 21 | 73 | 53 | 42 | 42 | 49 | 40 | +9 |
| III- RÉFORMES SECTORIELLES (49 textes) | 83 | 83 | 84 | 37 | 89 | 81 | 77 | 77 | 77 | 73 | +3 |
| 3.1- TRANSPORTS ET FACILITATION DE TRANSPORTS (25 textes) | 85 | 87 | 80 | 56 | 67 | 81 | 81 | 83 | 78 | 78 | 0 |
| 3.2- TÉLÉCOMMUNICATIONS (7 textes) | 99 | 100 | 98 | 55 | 99 | 90 | 99 | 78 | 90 | 89 | +1 |
| 3.3- AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT ET MINES (6 textes) | 93 | 65 | 66 | 45 | 85 | 55 | 86 | 84 | 72 | 69 | +3 |
| 3.4- DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL (9 textes) | 61 | 80 | 80 | 8 | 98 | 96 | 72 | 73 | 71 | 66 | +5 |
| 3.5- ARTISANAT ET QUALITÉ (2 textes) | 78 | 85 | 98 | 23 | 98 | 83 | 47 | 65 | 72 | 65 | +7 |

COMMISSION DE L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE OUEST-AFRICAINE

01 BP 543 Ouagadougou 01 - Burkina Faso

Tél. : +226 25 31 88 73 à 76

Fax : +226 25 31 88 72

E-mail : commission@uemoa.int

www.uemoa.int / www.izf.net

Facebook : <https://www.facebook.com/UEMOAOfficiele/>

Twitter : https://twitter.com/UEMOA_officiel

YouTube : <https://www.youtube.com/c/UEMOAOfficiel>